



Ministère du Procureur général

**Division des
services aux tribunaux
Rapport annuel 2009-2010**

Table des matières

Message du sous-procureur général	i
Message de la sous-procureure générale adjointe	ii
Chapitre 1 : Introduction à la Division des services aux tribunaux	1
Mission	1
Services de base	2
La rentrée des tribunaux	3
Rôle de la sous-procureure générale adjointe, Division des services aux tribunaux	4
Structure régionale	4
Directeurs régionaux	4
Portrait de la région Centre-Est	5
Portrait de la région Centre-Ouest	7
Portrait de la région Est	9
Portrait de la région Nord-Est	11
Portrait de la région Nord-Ouest	13
Portrait de la région de Toronto	15
Portrait de la région Ouest	17
Directeurs et directrices ministériels	19
Soutien interne	19
Chapitre 2 : Introduction aux tribunaux de l'Ontario	21
Cour d'appel de l'Ontario	21
Cour supérieure de justice	22
Cour de justice de l'Ontario	24
Effectif judiciaire	26
Chapitre 3 : Activités de tribunaux en 2009-2010	27
Les tribunaux de droit criminel — Cour de justice de l'Ontario	28
Les tribunaux de droit criminel — Cour supérieure de justice	29
Les tribunaux de droit civil	30
Les tribunaux de droit de la famille	31
Les tribunaux de droit de la famille — Cour supérieure de justice	32
Les tribunaux de droit de la famille — La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice	33
Les tribunaux de droit de la famille — Cour de justice de l'Ontario	34
Cour des petites créances	35
La Cour d'appel	36
Chapitre 4 : Survol des activités en 2009-2010	37
Les cours criminelles	37
Les tribunaux de droit civil	40
Les cours de la famille	42
Chapitre 5 : Initiatives de la Division en 2009-2010	44
Accès à la Justice	44
Interprètes judiciaires	44
Accessibilité pour les personnes handicapées	45
Comité Ontarien de la Justice et des Médias	46
<i>Loi de 2009 sur la saine gestion publique</i>	46
Modernisation de la prestation des services	47
Examen des services de sténographie judiciaire	47
Projets et réalisations en matière de technologie de l'information	47
Sécurité dans les tribunaux	49
Initiatives de formation pour la Division et partenariats	49
Services à la clientèle	50
Normes de service	50
Sondage sur la satisfaction des clients	50
Collaborer avec nos partenaires du système judiciaire	51
Administration municipale des infractions provinciales	51

Gestion des installations judiciaires	52
Diversification des modes de financement et de l'approvisionnement	52
Études de planification	52
Rénovations et agrandissements.....	53
Installation de défibrillateurs externes automatiques dans certains tribunaux.....	53
Planification de la gestion des situations d'urgence	53
Planifier l'avenir.....	54
Chapitre 6 : Rapport sur les ressources	55
Ressources humaines par région	55
Recettes par région, 2009-2010	55
Ressources humaines (EPT) pour l'exercice, 2008-2009.....	55
État des dépenses	56
Annexe A : Plan quinquennal de la Division des services aux tribunaux	A1
Annexe B : Statistiques sur les tribunaux de 2005-2006 à 2009-2010	B1



Message du sous-procureur général

En 2009-2010, la Division des services aux tribunaux a maintenu son engagement d'offrir des services de qualité à la clientèle, tout en soutenant un système judiciaire favorisant la prestation de services accessibles et efficaces. Le rapport annuel de la Division des services aux tribunaux présente les progrès réalisés en vue de remplir son mandat, lequel consiste à offrir des services aux tribunaux modernes et professionnels. J'encourage chacun et chacune à prendre le temps de le lire et à transmettre ses commentaires au ministère par courriel à l'adresse attorneygeneral@ontario.ca.

La Division des services aux tribunaux a de quoi être fière de ce qu'elle a réalisé en 2009-2010. Grâce à sa participation à l'établissement de la *Loi de 2009 sur la saine gestion publique*, par exemple, la Division a contribué à accroître la clarté, la transparence et la responsabilisation de la législation relative aux tribunaux de l'Ontario. Le personnel a également fait preuve de diligence au moment d'apporter des changements aux règles de droit civil et de la Cour des petites créances, notamment les augmentations des plafonds monétaires de la Cour des petites créances et des cas de procédures simplifiées qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2010.

En décembre 2009, le procureur général a annoncé un plan visant à simplifier et à rationaliser le processus judiciaire pour les familles ontariennes. Avec son Projet d'amélioration du système de justice familiale, la Division des services aux tribunaux dirige la réponse du ministère à l'égard de cette réforme.

Pour ce qui est du système de justice pénale, la Division des services aux tribunaux continue de s'avérer un partenaire précieux grâce à la mise en œuvre d'initiatives élaborées dans le cadre de Justice juste-à-temps, un programme visant à créer un système de justice pénale plus efficace en Ontario.

Le ministère s'est également engagé à mettre en place un système judiciaire accessible dans chaque tribunal. Au cours de la dernière année, la Division des services aux tribunaux a fait preuve de leadership en matière de services aux usagers

handicapés en cernant, prévenant et éliminant les obstacles à l'accessibilité dans les tribunaux. Grâce aux efforts du personnel de la Division, des coordonnateurs de l'information sur l'accessibilité sont dorénavant présents dans tous les palais de justice de l'Ontario, y compris dans les tribunaux accessibles par avion et les établissements satellites.

Le dévouement continu de la Division à l'égard de l'excellence dans les services à la population de l'Ontario et la collaboration avec tous les partenaires de l'administration de la justice sont grandement appréciés. Félicitations à la Division pour une année fructueuse. Je me réjouis à l'idée d'entamer une autre année productive et bien remplie au cours de laquelle j'aurai le plaisir de travailler avec les membres de son personnel.

Murray Segal, sous-procureur général
Ministère du Procureur général



Message de la sous-procureur général adjointe

Il me fait plaisir de présenter le rapport annuel de la Division des services aux tribunaux pour l'exercice financier couvrant la période du 1^{er} avril 2009 au 31 mars 2010. En dépit du climat économique difficile qui a eu des répercussions sur nous tous, la Division a continué d'assurer la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, opportuns et efficaces, comme en témoignent les pages qui suivent.

L'exercice 2009-2010 a été marqué par d'importantes réformes dans les procédures des tribunaux civils. Ces réformes comprennent, par exemple, l'augmentation de la limite pécuniaire de la Cour des petites créances, la faisant passer de 10 000 \$ à 25 000 \$ et du plafond monétaire des cas de procédures simplifiées, soit de 50 000 \$ à 100 000 \$. Ces majorations sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Pour aviser le public de ces changements et autres, la Division a préparé de nouvelles brochures et des organigrammes sur le droit civil et la Cour des petites créances, et a mis à jour certains des guides et feuilles de renseignements.

La Division est fière d'avoir maintenu son appui vital envers la stratégie Justice juste-à-temps qui vise à réduire les retards dans les tribunaux pénaux de l'Ontario. Les gestionnaires et le personnel des tribunaux qui prennent part à Justice juste-à-temps ont tenu des discussions à l'échelon local en vue de cerner des pratiques améliorées.

Pour renforcer le système de justice familiale, le gouvernement a apporté des modifications aux ordonnances de ne pas faire en octobre 2009 et aux dispositions de la *Loi portant réforme du droit de l'enfance* en matière de garde et de droit de visite en mars 2010. Les règlements, les formules, les politiques et les procédures ont été modifiés par la Division des services aux tribunaux, en collaboration avec d'autres divisions et ministères, en fonction de ces changements.

La Division poursuit également la mise en œuvre de la *Loi de 2009 sur la saine gestion publique*, qui est entrée en vigueur en décembre 2009 et comprend des modifications à la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, la *Loi sur les infractions provinciales*, la *Loi sur les juges de paix* et la *Loi sur les jurys*.

Œuvrant à la réalisation d'un but commun, soit celui d'un système judiciaire accessible, la division a consulté le Comité d'accessibilité aux tribunaux de l'Ontario de façon régulière et a établi des politiques et procédures pour le service aux personnes handicapées. Des coordonnateurs de l'information sur l'accessibilité sont en poste dans tous les tribunaux de la province, ce qui est essentiel pour garantir la conformité aux Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle, aux droits de la personne et à l'engagement de la Division à l'égard de la prestation de services de qualité pour tous.

Poursuivant sur la voie de la modernisation du système judiciaire, la Division des services aux tribunaux a reçu, en novembre 2009, l'approbation de poursuivre l'établissement d'un système de gestion des données judiciaires. Une fois sa mise au point terminée, ce système réunira l'information provenant des trois applications présentement utilisées par les tribunaux de première instance, modernisera le soutien technologique pour l'administration des tribunaux et améliorera la prestation des services judiciaires électroniques au public.

En janvier 2010, la Division a publié ses cinq normes de service, lesquelles expriment clairement les attentes des clients. Ces normes ont été affichées dans tous les palais de justice de l'Ontario.

Ce fut donc une année marquée par des améliorations continues, et je tiens à remercier l'excellente équipe de direction ainsi que le personnel de la Division pour leur dévouement et leur appui soutenu à la prestation de services judiciaires de qualité. Il me tarde de poursuivre les nombreuses initiatives en cours en collaboration avec le personnel du ministère, la magistrature et tous nos partenaires du secteur de la justice au cours de la prochaine année.

Ann Merritt, sous-procureure générale adjointe
Division des services aux tribunaux

Chapitre 1

Introduction à la Division des services aux tribunaux



De haut en bas, employé de la Division des services aux tribunaux, hall du palais de justice d'Ottawa, salle d'audience du palais de justice de Lindsay, comptoir de la Cour d'appel de l'Ontario

Mission

Le ministère du Procureur général est chargé d'administrer la justice en Ontario. Au sein du ministère, la Division des services aux tribunaux est responsable de l'administration des tribunaux.

La mission de la Division est d'offrir des services modernes et professionnels pour permettre aux tribunaux de rendre la justice de façon accessible, équitable, rapide et efficace.

Objectif

La *Loi sur les tribunaux judiciaires (LTJ)* énonce d'importants objectifs quant à l'administration des tribunaux. L'article 71 de la *LTJ* prévoit que :

L'administration des tribunaux devrait être assurée de façon à :

- a. maintenir l'indépendance de la magistrature en tant qu'organe de gouvernement distinct;
- b. reconnaître les rôles et responsabilités respectives du procureur général et de la magistrature dans l'administration de la justice;
- c. favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice;
- d. améliorer la prestation des services au public;
- e. promouvoir l'utilisation efficace des ressources publiques.

La Division est déterminée à développer ces objectifs et est tenue par la loi de décrire, dans son rapport annuel, les progrès qu'elle a réalisés chaque année pour les atteindre.

La Division a adopté un plan quinquennal évolutif qui identifie ses objectifs législatifs et opérationnels et les initiatives connexes qu'elle a mises en place.



Palais de justice de Perth

Services de base

Services de greffe

La Division des services aux tribunaux offre des services de greffe dans toutes les régions de la province, y compris l'inscription des dossiers au rôle selon les directives de la magistrature, des services de renseignements et des services au comptoir pour le public, et la gestion des dossiers et des documents juridiques.

Soutien à la magistrature et soutien en salle d'audience

La Division fournit le soutien administratif à tous les juges de la Cour d'appel de l'Ontario et de la Cour supérieure de justice, de même qu'à tous les juges et juges de paix de la Cour de justice de l'Ontario. La Division gère aussi le système de jury et fournit un soutien dans les salles d'audience par l'entremise de greffiers, de commis, de sténographes, de préposés à l'enregistrement magnétique, d'agents des services aux tribunaux et d'interprètes.

Services d'exécution

La Division administre l'enregistrement des saisies-arêts et des brefs d'exécution, la perception et la distribution des sommes provenant de l'exécution aux crédateurs, et l'application des ordonnances en droit civil, notamment les expulsions, les injonctions et les brefs de délaissement.

Programmes de médiation

La médiation obligatoire dans les affaires de droit civil fait partie de la procédure des tribunaux civils à Ottawa, Toronto et Windsor. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice offre aux familles des services de médiation sur une base volontaire dans 17 emplacements de la province. La Division des services aux tribunaux administre les contrats en vue de la prestation des services de médiation de ces tribunaux. Les médiateurs assurent la prestation du service dans les établissements de la Cour de justice de l'Ontario s'occupant du droit de la famille à Toronto.



Osgoode Hall, Toronto

La rentrée des tribunaux

Le 14 septembre 2009, l'honorable Warren K. Winkler, juge en chef de l'Ontario, a présidé la cérémonie marquant la rentrée des tribunaux de la province qui s'est déroulée à Toronto, en compagnie de l'honorable Heather J. Smith, juge en chef de la Cour supérieure de justice, et de l'honorable Annemarie E. Bonkalo, juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario. Le procureur général, Chris Bentley, s'est joint aux juges en chef.

Le procureur général a observé, « Notre système de justice constitue la base de la société que nous servons... Renforcer la base et encourager l'excellence signifient faire en sorte que la justice serve les Ontariennes et les Ontariens de la façon qui leur importe, c'est-à-dire rapide, efficace et abordable. »

Le juge en chef Winkler a commenté : « Il est temps que nous nous demandions si nous progressons vers l'atteinte de notre objectif primordial, soit de veiller à ce que les Ontariennes et les Ontariens aient un système judiciaire équitable et ouvert. Si la réponse est autre que « oui », cela veut dire que nous

manquons tout simplement à notre obligation collective de maintenir une société libre et démocratique. »

La juge en chef Smith a déclaré : « L'un des principes sous-jacents de notre système judiciaire parmi les plus importants et les plus débattus à l'heure actuelle est celui de l'accès à la justice. Dans le contexte de la responsabilisation publique quant au rendement du système judiciaire, la plupart des gens s'entendent pour dire que pour que la justice soit vraiment accessible, le système doit être efficace, abordable et opportun pour tous. »

La juge en chef Bonkalo a ajouté : « Un système de justice efficace et efficient constitue œuvre hautement complexe. Je crois que nous avons tous beaucoup appris au cours des dernières décennies, alors que nous faisons face à une accumulation de dossiers et à une lourde charge de travail, et ce, dans un contexte juridique de plus en plus complexe. Je suis toutefois encouragée par les signes de force et de progrès qui je perçois. »

Rôle de la sous-procureure générale adjointe, Division des services aux tribunaux

La sous-procureure générale adjointe de la Division des services aux tribunaux est la gestionnaire supérieure du ministère qui supervise l'administration des tribunaux de l'Ontario. Elle a la responsabilité des politiques de législation, de réglementation, et des politiques opérationnelles, ainsi que de l'élaboration de programmes visant à améliorer l'appareil judiciaire.

Structure régionale

Aux fins de la prestation des services aux tribunaux, la Division est organisée en sept régions administratives. Chaque région est chargée des fonctions suivantes :

- assurer la prestation de services locaux de droit criminel, de droit civil, des petites créances et de droit de la famille;
- gérer les documents, les dossiers, les pièces à conviction et les bases de données;
- fournir des services de soutien à la magistrature, notamment un soutien administratif et un soutien en salle d'audience;
- fournir des services de soutien à la magistrature, y compris un soutien administratif et un soutien en salle d'audience;
- assurer la gestion du système de jury;
- mettre à exécution les ordonnances des tribunaux;
- gérer les amendes, les droits et honoraires, et les fonds en fiducie;
- assurer la gestion des communications avec les intervenants régionaux;
- mettre en œuvre les initiatives de la Division.

Directeurs régionaux

Chaque région est administrée par un directeur ou une directrice de l'administration des tribunaux qui relève de la sous-procureure générale adjointe, Division des services aux tribunaux.



« ...encourager l'excellence signifie faire en sorte que la justice serve les Ontariennes et les Ontariens de la façon qui leur importe, c'est-à-dire rapide, efficace et abordable. Les initiatives sur lesquelles nous avons travaillé ensemble au cours de la dernière année permettront de concrétiser ces principes. »

L'honorable Chris Bentley,
procureur général de l'Ontario



De haut en bas : Employée au comptoir de la Division des services aux tribunaux; salle d'audience au palais de justice de Dryden

Portrait de la région Centre-Est



Sarina Kashak
directrice intérimaire
de l'administration des
tribunaux de la région
Centre-Est

La région Centre-Est est située au nord et à l'est de Toronto, et fait partie de la région du Grand Toronto. La région comprend les collectivités de York, de Durham, de Simcoe, de Muskoka, d'Haliburton, de Northumberland, de Peterborough et de la ville de Kawartha Lakes.

Au cours de la dernière décennie, son taux

de croissance a été l'un des plus forts au pays. En réaction à cela, des études en planification stratégique des immobilisations sont en cours pour la région de York et le comté de Simcoe. Ces études tiennent compte de la croissance prévue au cours des 25 à 30 prochaines années et des prévisions en matière d'installations judiciaires requises pour répondre à l'augmentation de la charge de travail correspondante.

Le palais de justice de Newmarket a été l'un des premiers à participer à la stratégie Justice juste-à-temps du ministère qui vise à réduire les retards dans les tribunaux pénaux. Les participants du système de justice, notamment le personnel de la Division des services aux

tribunaux, continuent de surveiller les progrès réalisés grâce aux nouvelles initiatives.

La construction du palais de justice de la région de Durham a été achevée en novembre 2009, et l'occupation de l'édifice a débuté au début de l'année 2010. Ce nouveau palais de justice polyvalent compte 33 salles d'audience, 3 salles des motions, trois salles de conférence en vue d'un règlement et des services judiciaires connexes.

Étant le palais de justice le plus avancé sur le plan technologique, il comprend également :

- six salles d'audience équipées pour la vidéo-comparution et cinq autres salles d'audience équipées pour la vidéoconférence;
- deux salles de témoignage à distance par vidéo pour les témoins vulnérables;
- une salle des jurés équipée pour la traduction simultanée;
- trois cabines de traduction portatives, pour permettre la traduction d'une instance vers une autre langue pour des gens assis à la tribune.

Ce premier palais de justice construit en Ontario suivant le processus de Diversification des modes de financement et de l'approvisionnement

Statistiques de la région Centre-Est

Centre régional : Newmarket

Population : 2 238 488

Superficie : 25 809 km²

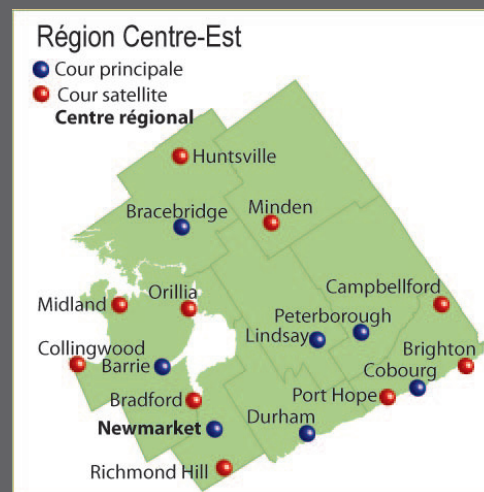
Densité de population : 86,7 habitants/km²

Tribunaux principaux : 8

Tribunaux satellites : 10

Total des tribunaux : 18

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2006 de Statistique Canada.





Palais de justice de la région de Durham

du gouvernement, a le plus haut rendement énergétique en Ontario et est le premier à obtenir le certificat argent du Leadership in Energy and Environmental Design du Conseil du bâtiment durable du Canada.

Des projets d'installations se sont poursuivis au palais de justice de Barrie en 2009-2010 : un box pouvant loger de multiples prisonniers accusés a été construite dans le cas d'un meurtre complexe très médiatisé et deux salles des juges ont été construites en vue des nouvelles nominations à la Cour supérieure. Des améliorations ont été apportées à l'entrée principale et à la sécurité du périmètre, et de nouvelles affiches sont présentement à l'essai en vue d'établir les normes de signalisation dans toute la province.

De plus, la dernière phase des rénovations au palais de justice de Peterborough a été terminée en 2009. Le projet comprenait l'installation de magnétomètres, l'agrandissement des aires d'attente et l'aménagement d'espaces de travail pour des agents de police, des procureurs de la Couronne, des préposés à l'aide aux victimes et aux témoins et des employés d'associations de santé mentale locales.

En 2008-2009, les palais de justice de Newmarket, Barrie et Durham ont été désignés comme les premiers emplacements pour les bureaux de demande d'aide juridique sur place pour soutenir la stratégie Justice juste-à-temps du procureur général. En 2009-2010, des bureaux de demande d'aide juridique ont été

ouverts à Lindsay et Cobourg. Les personnes accusées peuvent y déposer immédiatement une demande d'aide juridique, ce qui aide celles qui y ont droit à retenir plus rapidement les services d'un avocat.

En 2009-2010, l'équipe des systèmes de la région du Centre-Est a eu à répondre à de nouvelles demandes technologiques en salle d'audience. Les demandes d'outils et d'applications pour gérer de grands bassins de jurys et fournir des témoignages à distance ont connu une hausse. La télévision en circuit fermé a été utilisée à de nombreuses occasions dans la région afin de maximiser l'utilisation des installations judiciaires, et la découverte de solutions technologiques pour faciliter la gestion des procès uniques et très médiatisés est demeurée une priorité en 2009.

La région Centre-Est a par ailleurs continué de définir, d'élaborer et d'offrir de la formation à son personnel en 2009-2010. Les domaines couverts ont été l'accessibilité des services à la clientèle, les demandes de renseignements des médias, la réforme du jury et la planification en cas de pandémie. En outre, vers la fin de 2009 et au début de 2010, les membres du personnel ont reçu une formation pour garantir la mise en œuvre réussie des nouvelles *règles de la Cour des petites créances*, des modifications aux *Règles de procédure civile* et des changements qui découlent de la *Loi de 2009 modifiant des lois en ce qui concerne des questions familiales*.

Portrait de la région du Centre-Ouest



Joanne Spriet
directrice de
l'administration des
tribunaux de la région
Centre-Ouest

La région du Centre-Ouest englobe l'ouest de la région du Grand Toronto et s'étend jusqu'à Fort Erie dans l'est, jusqu'au comté de Dufferin au nord, et jusqu'au comté de Norfolk dans le sud-ouest.

Elle est la plus densément peuplée des sept régions de la Division des services aux tribunaux et dessert une population très

diversifiée sur le plan culturel, notamment la plus grande réserve des Premières nations de l'Ontario, soit la réserve des Six Nations, ainsi que la réserve de New Credit.

Vers la fin de l'année 2007, la ville d'Oakville a avisé la Société immobilière de l'Ontario que le bail du ministère pour l'installation située au 1225, rue Trafalgar serait renouvelé jusqu'au 30 novembre 2009, après quoi la ville récupérerait l'espace utilisé pour l'administration des tribunaux d'Oakville afin d'accueillir des employés municipaux. Le dernier jour de l'administration des tribunaux au palais de justice d'Oakville a été le 27 novembre 2009. Le 30 novembre 2009, la Cour de justice de l'Ontario à Oakville a été déménagée au palais de justice

de Milton, et la Cour des petites créances de la Cour supérieure de justice d'Oakville a été déménagée au palais de justice de Burlington. En vue de faire face à ce surplus de travail, le palais de justice de Milton a été rénové pour construire deux nouvelles salles d'audience avec une cellule adjacente pour les accusés en détention, deux autres salles des juges et un espace d'entreposage à des fins administratives.

Deux palais de justice de la région Centre-Ouest ont reçu des éloges en 2009. La Building Owners and Managers Association a décerné le titre « Édifice de l'année - catégorie immeuble corporatif » au palais de justice Robert S.K. Welch de St. Catharines. L'édifice de la Cour supérieure de Brantford a également reçu un certificat de normes de construction environnementale de la Building Owners and Managers Association pour avoir respecté toutes les pratiques optimales Go Green en gestion environnementale de l'association.

En juin 2009, la Cour de justice de l'Ontario à Brampton a été désignée tribunal Justice juste-à-temps. Des équipes dirigeantes locales, composées de représentants de la magistrature et de partenaires de la justice, ont été consultées pour trouver des moyens de soutenir les objectifs de la stratégie Justice juste-à-temps, lesquels consistent à réduire les retards dans

Statistiques de la région Centre-Ouest

Centre régional : Hamilton

Population : 2 817 988

Superficie : 10 654 km²

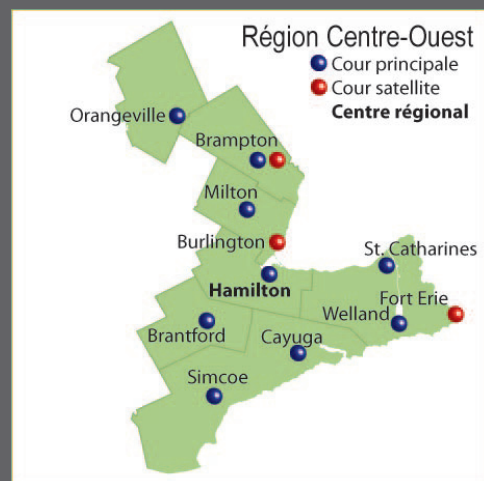
Densité de population : 264,5 habitants/km²

Tribunaux principaux : 11

Tribunaux satellites : 3

Total des tribunaux : 14

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2006 de Statistique Canada.



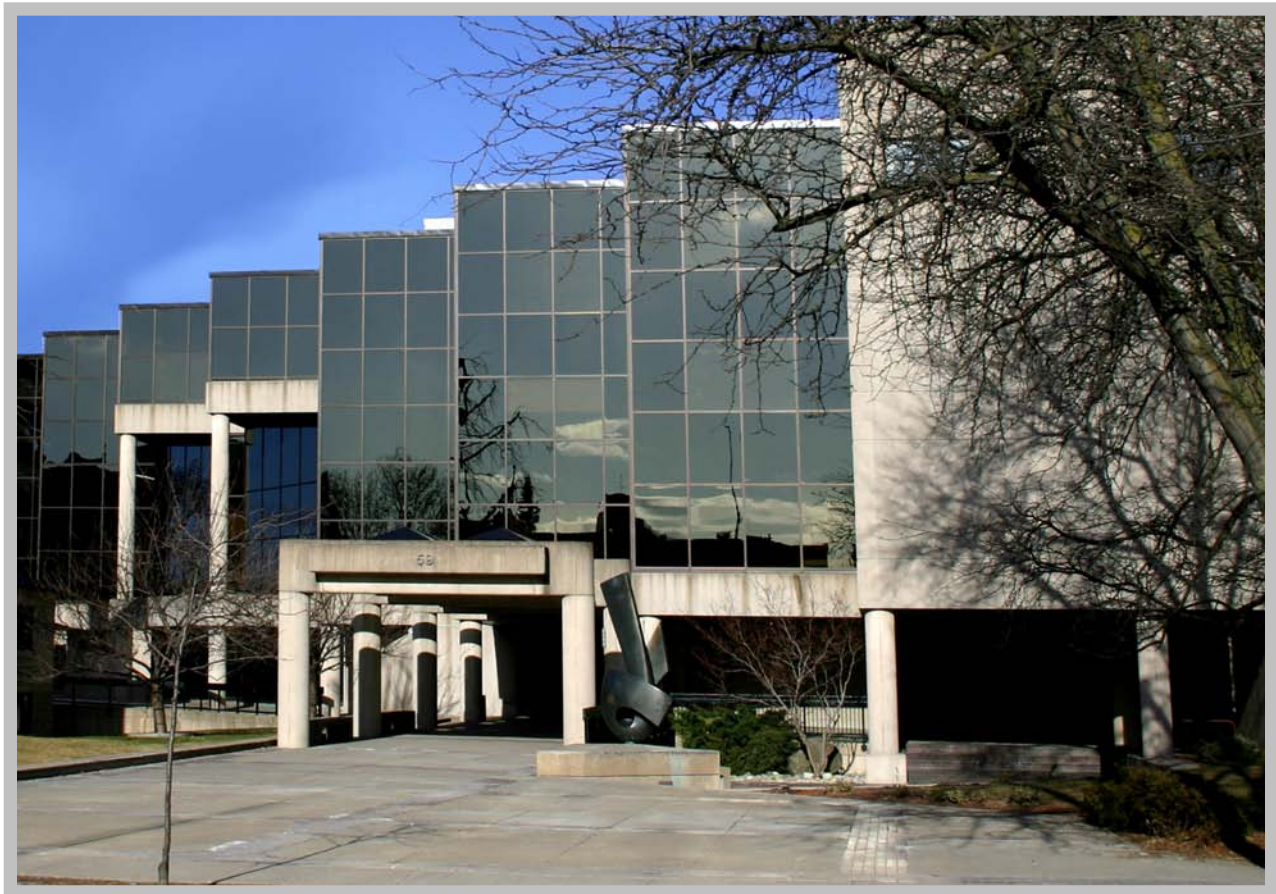
les tribunaux pénaux. Les initiatives mises en œuvre au tribunal de Brampton comprennent : l'établissement d'un bureau satellite de coordination des procès au rez-de-chaussée du palais de justice pour accélérer la mise au rôle; l'ajout d'un procureur de la Couronne et d'un avocat de service pour soutenir la stratégie Justice juste-à-temps; des séances d'information offertes aux accusés qui en sont à leur première comparution et où l'on explique les étapes qui suivent l'audience de mise en liberté sous caution.

De plus, l'initiative Justice juste-à-temps pour l'établissement de bureaux d'aide juridique dans les établissements a été élargie pour inclure les palais de justice Robert S.K. Welch à St. Catharines, le palais de justice de la Cour de justice de l'Ontario de Brantford et le palais de justice du comté de Dufferin à Orangeville.

Des défibrillateurs externes automatiques ont été installés dans tous les tribunaux de la région et les membres du personnel ont suivi une formation sur l'utilisation de l'équipement.

En 2009-2010, les employés de la région Centre-Ouest ont également reçu de la formation sur le protocole pour les relations avec les médias, l'accessibilité des services à la clientèle, la réforme du jury, la planification en cas de pandémie, les nouvelles *règles de la Cour des petites créances*, les modifications aux *Règles de procédure civile* et la *Loi de 2009 modifiant des lois en ce qui concerne des questions familiales*.

À Brampton et à Hamilton, le personnel de direction et les employés ont également participé à une formation sur la diversité, et ce, afin de favoriser un climat de travail positif et pour accroître la sensibilisation à l'égard des besoins des clientèles desservies.



Palais de justice de St. Catharines

Portrait de la région Est



Viviane Carpentier
directrice intérimaire de
l'administration
des tribunaux
de la région Est

La région Est constitue un triangle géographique longeant la province de Québec le long de la rivière des Outaouais de Killaloe à L'Orignal, et s'étendant au sud le long du fleuve Saint-Laurent et du lac Ontario à l'ouest de Trenton, et adjacente à la région centrale de l'Ontario, à l'est de Peterborough et Huntsville.

La région fournit des services judiciaires dans 28 emplacements dans 10 comtés. Plusieurs de ces palais de justice offrent des services en français et en anglais, notamment celui d'Ottawa, le plus important de la région.

Afin d'améliorer la prestation de services et de répondre aux besoins opérationnels des tribunaux, la région a entrepris plusieurs améliorations à ses établissements existants et a rencontré des comités de planification en vue de la construction de nouveaux palais de justice.

Au début de l'année 2009, Belleville a été choisie comme emplacement du nouveau palais de justice polyvalent de Quinte, et la planification se poursuit en consultation avec la magistrature

et d'autres partenaires de la justice. De plus, un comité de planification pour le projet de tribunal polyvalent du comté de Frontenac (Kingston) a terminé le plan et le programme d'installation détaillé en mars 2010.

Un certain nombre d'installations existantes de la région ont été rénovées en 2009. En juillet, le personnel du palais de justice de Cornwall a célébré la fin des travaux de rénovation et d'expansion. En plus de l'aménagement paysager et des améliorations internes au palais de justice d'Ottawa, une deuxième salle d'audience de protonotaire et des bureaux de juge de paix supplémentaires ont été construits, et des améliorations au Centre d'information sur le droit de la famille et un meilleur accès au bureau d'aide juridique pour les clients ont été apportées. La mise à niveau des équipements de sécurité et la construction du bureau Services juridiques pro bono de l'Ontario se poursuivent au palais de justice d'Ottawa, et l'installation d'un toit vert a débuté en 2009.

Le palais de justice de Pembroke est le fier récipiendaire de six prix de construction en 2009 et a reçu le prix « Édifice de l'année » de la Building Owner and Managers Association dans la catégorie historique au niveau national.

Statistiques de la région Est

Centre régional : Ottawa

Population : 1 603 625

Superficie : 35 296 km²

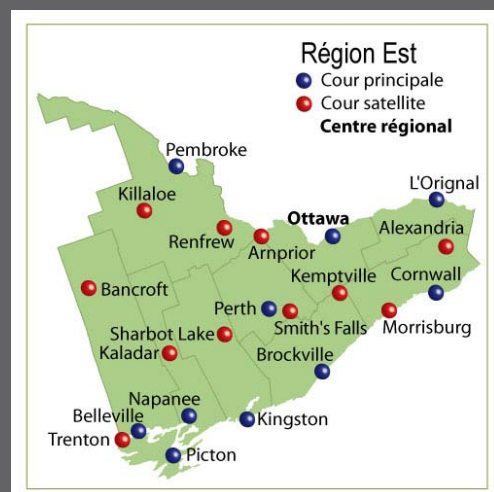
Densité de population : 45,4 habitants/km²

Tribunaux principaux : 18

Tribunaux satellites : 10

Total des tribunaux : 28

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2006 de Statistique Canada.





Palais de justice de Pembroke

Le palais de justice de Brockville a fait la promotion de la culture dynamique de sa communauté en organisant de nombreux événements en 2009-2010, comme les Seniors Winter Games, le Writers Festival et le Law Day. Ce tribunal historique a également participé au programme Portes ouvertes Ontario, qui a accueilli plus de 200 visiteurs.

Dans le cadre de la stratégie Justice juste-à-temps, des bureaux de demande d'aide juridique ont été établis dans quatre autres tribunaux de la région Est, soit Brockville, L'Orignal, Pembroke et Perth. Des comités Justice juste-à-temps composés de membres de la magistrature et de partenaires de la justice ont été établis partout dans la région.

La région Est a continué de fournir un service à la clientèle de qualité et de satisfaire les objectifs ministériels et opérationnels de la Division, tout en encourageant l'apprentissage et le développement de son personnel. La région fournit des services au comptoir de qualité et satisfait aux normes de réponses téléphoniques et de correspondance, ainsi qu'aux exigences en matière de services en français. À Kingston,

la prestation de services en français a été mise en œuvre de façon réussie dans ses trois emplacements à partir du 1^{er} mai 2009.

Dans le cadre des initiatives de formation et des projets d'assurance de la qualité de la région, des documents de référence ont été élaborés et mis à jour à l'intention du personnel des tribunaux, dont des diagrammes de processus en droit de la famille et en droit criminel, pour veiller à ce que des renseignements à jour et cohérents soient transmis aux usagers des tribunaux.

Vers la fin de 2009 et au début de 2010, les membres du personnel ont reçu une formation pour garantir la mise en œuvre réussie des nouvelles *règles de la Cour des petites créances*, des modifications aux *Règles de procédure civile* et des changements qui découlent de la *Loi de 2009 modifiant des lois en ce qui concerne des questions familiales*. En 2009-2010, le personnel a également reçu une formation sur la réforme du jury, la planification en cas de pandémie, les relations avec les médias et l'accessibilité des services à la clientèle.

Portrait de la région Nord-Est



Robert Gordon
directeur intérimaire
de l'administration des
tribunaux de la région
Nord-Est

La région Nord-Est s'étend de la circonscription de Mattawa dans l'Est, à Wawa dans l'Ouest, et de Parry Sound dans le Sud, à Peawanuk sur la côte de la Baie d'Hudson dans le Nord. Elle est composée des grands centres urbains du Nord de l'Ontario et des communautés moins densément peuplées situées près de la Baie James.

Soixante-dix pour cent de la population du Nord de l'Ontario habite dans la région Nord-Est. Elle compte un grand nombre de francophones et de populations autochtones, et les services des tribunaux sont fournis régulièrement en français, en ojibway et en cri. Six des tribunaux de la région sont situés dans des réserves des Premières nations et cinq sont éloignés et ne peuvent être joints que par avion.

En 2009-2010, des progrès remarquables ont été réalisés dans plusieurs projets d'installations de la région. Une étude pour dégager les besoins en matière d'installation pour un nouveau palais de justice polyvalent régional à Sudbury a été effectuée et des cellules de détention provisoires

ont été construites au palais de justice de Sudbury actuel pour atténuer le problème de surpopulation.

Une étude visant à comprendre comment l'espace pourrait être optimisé au sein du Complexe d'administration de la justice de Sault Ste. Marie a également été effectuée, tandis que les rénovations au palais de justice de Parry Sound se sont poursuivies et devraient être terminées à l'automne 2010.

Pour faciliter la prestation en temps opportun de services judiciaires accessibles, équitables et efficaces dans la région, un nombre d'activités ont été entreprises dans divers tribunaux.

En 2009, Sudbury et Espanola ont été désignés dans le cadre du programme Justice juste-à-temps dans le Nord-Est, et un comité régional a été formé pour orienter les équipes dirigeantes locales chargées de mettre en œuvre des initiatives dans les tribunaux de la région Nord-Est.

Des bureaux d'aide juridique ont été établis dans tous les palais de justice de la région, notamment à North Bay et Parry Sound, pour permettre aux personnes accusées de déposer immédiatement une demande d'aide juridique. Ainsi, les personnes qui y ont droit peuvent retenir plus rapidement les services d'un avocat.

Statistiques de la région Nord-Est

Centre régional : Sudbury

Population : 551 470

Superficie : 366 192 km²

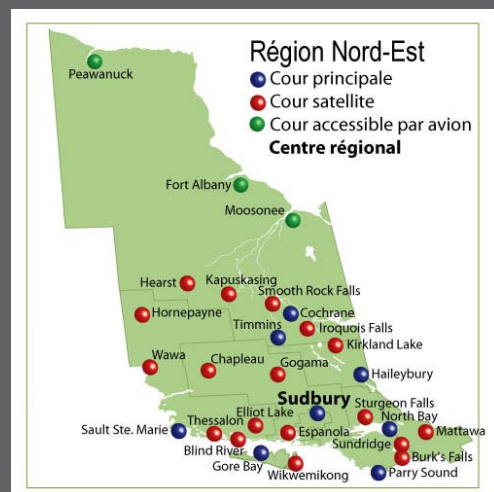
Densité de population : 1,5 habitants/km²

Tribunaux principaux : 10

Tribunaux satellites : 25

Total des tribunaux : 35

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2006 de Statistique Canada. Puisque la région Nord-Est couvre plusieurs districts de recensement, nous avons utilisé les hypothèses suivantes pour calculer les statistiques régionales. La population comprend tous les districts où le recensement a été complété, ainsi que la population de Peawanuk, d'Attawapiskat et de Kashechewan. Les données démographiques pour Attawapiskat ne sont pas disponibles dans le recensement de 2006 en raison du dénombrement incomplet des réserves autochtones. La région géographique comprend tous les districts où le recensement était complet, plus 86 % du district de Cochrane et 27 % du district de Kenora.





Palais de justice de Gore Bay

Dans le but de mieux faire connaître le système d'instruction devant jury en Ontario, l'Union des Indiens de l'Ontario et le ministère du Procureur général se sont rencontrés en novembre 2009. Le chef de la Première nation Whitefish, les aînés de la communauté et les citoyens intéressés étaient présents à la réunion qui a eu lieu à la salle du conseil de la Première nation Whitefish. Les représentants de la division juridique de l'Union des Indiens de l'Ontario et les représentants de la Division des services aux tribunaux ont fourni des renseignements et ont répondu aux questions concernant le processus d'instruction devant jury.

Dans le cadre des efforts de planification en vue d'une pandémie du ministère, un exercice axé sur les opérations judiciaires a eu lieu à Sudbury. Au cours de l'exercice, les participants ont eu l'occasion d'évaluer leur degré de préparation face à une épidémie de grippe.

Par ailleurs, en 2009-2010, les employés de la région Centre-Ouest ont reçu de la formation sur les relations avec les médias, l'accessibilité des services à la clientèle, la réforme du jury, les nouvelles *règles de la Cour des petites créances*, les modifications aux *Règles de procédure civile* et la *Loi de 2009 modifiant des lois en ce qui concerne des questions familiales*.

Portrait de la région Nord-Ouest



Robert Gordon
directeur de
l'administration des
tribunaux de la région
Nord-Ouest

La région Nord-Ouest s'étend de la frontière du Minnesota au Sud jusqu'à Fort Severn au Nord, et de la frontière du Manitoba à l'Ouest jusqu'à la rivière White dans l'Est. La vaste étendue de la région, l'éloignement des communautés et les conditions de voyage hivernales posent de nombreux défis à la prestation des services.

La Région Nord-Ouest comprend 37 tribunaux satellites, dont 23 se trouvent dans des communautés autochtones qui ne peuvent être rejointes que par avion. Le personnel des tribunaux, les membres de la magistrature et les avocats doivent parcourir régulièrement de grandes distances pour fournir des services aux collectivités.

La Division des services aux tribunaux a travaillé en collaboration avec la Direction de la gestion des installations du ministère, de même qu'en partenariat avec la magistrature, pour préparer des plans en vue d'améliorer les tribunaux dans la région Nord-Ouest.

En février 2009, l'emplacement du palais de justice polyvalent à Thunder Bay a été annoncé officiellement. Situé au centre-ville, le nouveau bâtiment améliorera l'accès à la justice grâce à un plus grand nombre de salles d'audience, ainsi que par une sécurité accrue et un meilleur accès pour les personnes handicapées.

Le palais de justice comprendra aussi, et ce, pour la première fois dans la province, une salle de conférence en vue d'un règlement autochtone, qui est le fruit des collaborations avec les communautés des Premières nations. La consultation en vue de la conception provisoire et l'assainissement environnemental de l'emplacement seront terminés en 2010, et les travaux de construction devraient débuter en 2011.

Pour assurer des services judiciaires accessibles, équitables, opportuns et efficaces dans la région, un bureau d'aide juridique a été établi au palais de justice de Thunder Bay en novembre 2008 dans le cadre de la stratégie Justice juste-à-temps qui vise à réduire les retards dans les tribunaux pénaux. En 2009, d'autres bureaux d'aide juridique sur place ont été établis à Kenora, Fort Frances et Dryden. Les personnes accusées peuvent dorénavant déposer immédiatement une demande d'aide juridique sur place, et ainsi, celles qui y ont droit

Statistiques de la région Nord-Ouest

Centre régional : Thunder Bay

Population : 234 820

Superficie : 436 204 km²

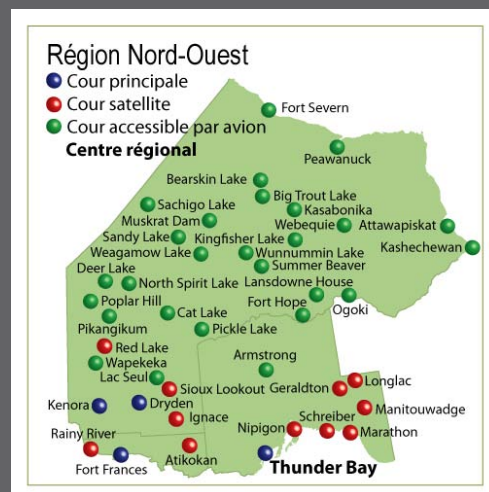
Densité de population : 0.5 habitants/km²

Tribunaux principaux : 5

Tribunaux satellites : 37

Total des tribunaux : 42

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2006 de Statistique Canada. Puisque la région Nord-Ouest couvre plusieurs districts de recensement, nous avons utilisé les hypothèses suivantes pour calculer les statistiques régionales. La population comprend les districts de Thunder Bay, Rainy River et Kenora, auxquels on a soustrait Peawanuck, Attawapiskat et Kashechewan. Les données démographiques pour Attawapiskat ne sont pas disponibles dans le recensement de 2006 en raison du dénombrement incomplet des réserves autochtones. La région géographique comprend Thunder Bay et Rainy River, plus 14 % du district de Cochrane et 73 % du district de Kenora.





Palais de justice de Fort Frances

peuvent retenir plus rapidement les services d'un avocat.

En 2009, Dryden et Kenora ont été désignés dans le cadre de Justice juste-à-temps dans le Nord-Ouest, et un comité régional a été formé pour orienter les équipes dirigeantes locales chargées de mettre en œuvre les nouvelles initiatives.

Vu les particularités géographiques du Nord-Ouest, la technologie de vidéoconférence continue d'accroître l'accès à la justice dans toute la région. En 2009-2010, la région a été à l'avant-garde pour la découverte de technologies de pointe pour accroître l'accès à la justice non seulement dans le Nord mais partout dans la province.

La région Nord-Ouest a énormément bénéficié de son partenariat avec les collectivités et les organisations des Premières nations dans la prestation de services judiciaires. Le Nord-Ouest continue de travailler pour que la diversité de la région se reflète dans sa main-d'œuvre et dans la prestation de services. Une population autochtone substantielle peuple la région, et les services aux tribunaux sont couramment fournis en langue ojibway et en dialecte sauteux-cri.

En 2009, un projet visant à faire participer les peuples des Premières nations au processus

de recrutement, grâce à des méthodes de sensibilisation innovatrices a été mis à l'essai dans le Nord-Ouest. Le projet a été une réussite. Trois candidats ont obtenu un emploi à temps plein en raison de leurs expériences, et la stratégie sera maintenue dans la région dans l'avenir.

À la suite du recrutement, de la formation et de l'encadrement d'interprètes des Premières nations, la région continuera également de fournir des services d'interprétation dans plusieurs dialectes locaux propres à une communauté.

La région a pleinement tiré avantage de l'apprentissage en ligne en se servant de la vidéo, de LiveMeeting de Microsoft et de modules de formation pour accroître la capacité de la région Nord-Ouest à offrir de la formation d'une manière efficiente et rentable, dans le cadre de l'engagement de la région à soutenir une main-d'œuvre professionnelle.

En 2009-2010, les employés de la région Centre-Ouest ont reçu de la formation sur l'accessibilité des services à la clientèle, les relations avec les médias, la réforme du jury, les nouvelles *règles de la Cour des petites créances*, les modifications aux *Règles de procédure civile* et les changements qui découlent de la *Loi de 2009 modifiant des lois en ce qui concerne des questions familiales*.

Portrait de la région de Toronto



Lou Bartucci
directeur intérimaire
de l'administration des
tribunaux de la région
de Toronto

La région de Toronto dessert les citoyens de la ville de Toronto. Avec ses 2,5 millions d'habitants, cette région possède la plus forte densité de population de toutes les régions de la Division des services aux tribunaux. La population présente une grande diversité ethnique, puisqu'un immigrant sur quatre qui s'établit au Canada choisit d'habiter la ville de Toronto.

On trouve dans la région de Toronto des palais de justice très achalandés et des participants clés au système judiciaire, notamment : la Cour d'appel de l'Ontario, les bureaux des juges en chef pour la Cour d'appel, la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario, l'Assemblée législative de l'Ontario, les bureaux du Barreau du Haut-Canada et plusieurs des plus grandes firmes d'avocats de la province. La région administre aussi le premier tribunal électronique de l'Ontario pour les causes de nature commerciale ou les causes civiles qui ne sont pas plaidées devant jury.

En avril 2009, le procureur général a annoncé l'emplacement d'un nouveau palais de justice

qui sera construit dans l'ouest de Toronto. Le palais de justice de Toronto Ouest abritera 22 salles d'audience, dont deux seront équipées pour entendre les procès complexes avec de multiples défendeurs et une sécurité renforcée. Le palais de justice sera également un bâtiment « écologique » conçu pour satisfaire aux normes argent du système Leadership in Energy and Environmental Design. La région de Toronto travaille présentement avec la magistrature, la Direction de la gestion des installations du ministère, Infrastructure Ontario et d'autres partenaires de la justice pour finaliser les plans de l'édifice.

À la Cour d'appel de l'Ontario, un projet a été mené à bonne fin afin d'accommoder de nouveaux employés à Osgoode Hall. Afin de maximiser l'espace, le Bureau de gestion des documents a été restructuré, et un système de classement haute densité a été installé. Pour améliorer le service et écourter les délais d'attente, une aire a été désignée à l'intérieur du Bureau pour le dépôt et le ramassage des ordonnances du tribunal.

En mars 2009, des améliorations ont également été apportées à la Cour des petites créances située au 47, avenue Sheppard, avec la construction de trois salles de conférence en vue d'un règlement supplémentaires et une salle de conférence pour les juges suppléants.

Statistiques pour la région de Toronto

Centre régional : 700 Bay Street

Population : 2 503 281

Superficie : 630 km²

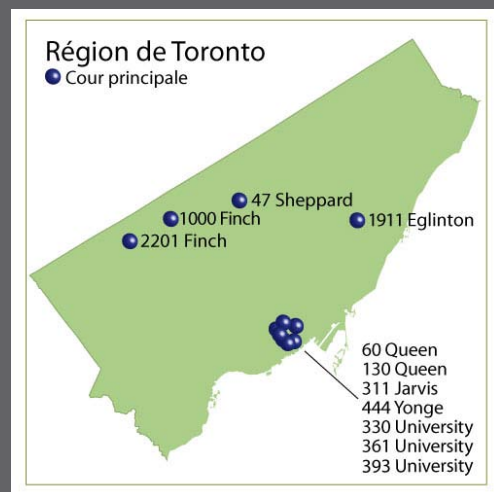
Densité de population : 3 973,5 habitants/km²

Tribunaux principaux : 11

Tribunaux satellites : 0

Total des tribunaux : 11

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2006 de Statistique Canada.





Palais de justice de Toronto (311, rue Jarvis)

Au tribunal du Old City Hall, des travaux visant à accroître l'efficacité de ce tribunal et consistant à diviser une grande salle d'audience en deux salles distinctes et à réaménager une salle d'audience sur le cautionnement ont été achevés en avril 2009.

En août 2009, un projet de mise à niveau du système de sécurité a débuté au palais de justice du 311, rue Jarvis. Le projet consiste à remplacer et à mettre à niveau le système de chauffage et de ventilation, à remplacer le système d'alarme incendie et à installer un nouveau système d'extincteurs automatiques à eau. L'ascenseur public a aussi été mis à niveau en mars 2010.

En 2009, le palais de justice du 1000, avenue Finch Ouest a été l'un des premiers à répondre à la stratégie Justice juste-à-temps du ministère qui vise à réduire les retards dans les tribunaux pénaux. Les participants du système de justice, notamment le personnel de la Division des services aux tribunaux, ont mis en œuvre de nouvelles initiatives et continuent d'en surveiller les progrès. La stratégie a depuis été lancée dans quatre autres emplacements de la région de Toronto : Old City Hall, College Park, 2201 avenue Finch Ouest et le 1911 avenue Eglinton Est. Tous les tribunaux ont bien entamé la formulation et la mise en œuvre des recommandations approuvées par leur équipe dirigeante locale.

Le 1^{er} janvier 2010, la Cour d'appel de l'Ontario a modernisé sa procédure pour transmettre des copies des motifs de jugement aux avocats, aux parties à un litige et aux juges en envoyant par courriel des versions en PDF aux personnes qui ont fourni une adresse électronique.

Des changements aux règles en matière civile sont entrés en vigueur le 1^{er} janvier 2010, en réponse au Projet de réforme du système de justice civile qui vise à améliorer le système de justice civile. En plus de mettre en œuvre les règles des nouvelles procédures simplifiées, la haute direction et le personnel de la Cour supérieure de justice ont travaillé étroitement avec la magistrature pour élaborer une directive de pratique locale et des meilleures pratiques afin d'améliorer le processus pour les motions et les requêtes.

En 2009-2010, en plus d'une formation sur les changements aux règles de droit civil et de la Cour des petites créances, le personnel de la région de Toronto a participé à des cours sur la *Loi de 2009 modifiant des lois en ce qui concerne des questions familiales*, les relations avec les médias, la planification en vue d'une pandémie, la réforme du jury et l'accessibilité des services à la clientèle. Des membres du personnel des tribunaux pénaux et de droit de la famille ont également reçu une formation sur la stratégie Justice juste-à-temps.

Portrait de la région Ouest



Paul Langlois
directeur de
l'administration
des tribunaux
de la région Ouest

La région Ouest couvre trois régions judiciaires de la Cour supérieure et englobe de grands centres urbains et des collectivités rurales agricoles.

Sur le plan géographique, la région Ouest s'étend sur environ 33 000 kilomètres; ses frontières vont d'Owen Sound au sud le long des rives du lac Huron jusqu'à Windsor, puis le long des rives du lac Érié vers le nord jusqu'à St. Thomas avant de rejoindre Owen Sound via Kitchener et Guelph. La région comprend les villes de Sarnia et de Windsor, qui constituent des points de passage frontaliers importants entre le Canada et les États-Unis.

La région Ouest compte 18 tribunaux principaux dans 13 collectivités, lesquels offrent des services complets d'aide juridique dans tous les types de cas (criminel, civil, familial et petites créances) et six tribunaux satellites qui assurent des services juridiques particuliers. Le Bureau provincial de la sélection des jurés se trouve à London, dans les bureaux régionaux, et est chargé d'administrer la communication de l'information pour favoriser la sélection des

tableaux des jurés pour les tribunaux de la province.

En 2009, le palais de justice de London a terminé deux des quatre phases d'un projet de rénovation. La troisième phase, qui a débuté en septembre 2009, consiste à déplacer et à réaménager les bureaux du juge principal régional et du juge de paix principal régional pour la Cour de justice de l'Ontario, en installant un nouvel ascenseur à quatre arrêts pour les juges, et à déplacer les bureaux de probation et libération conditionnelle hors site. Le palais de justice de London demeure le tribunal désigné dans la région pour dispenser des services durant les fins de semaine et les congés fériés.

Le palais de justice de London a été l'un des premiers emplacements désignés dans le cadre de la stratégie Justice juste-à-temps du ministère, laquelle vise à réduire les retards dans les tribunaux pénaux, et continue de surveiller ses progrès. En 2009, les tribunaux de Kitchener et de Windsor ont également été sélectionnés dans le cadre de Justice juste-à-temps.

À Windsor, une mise à niveau importante en matière d'immobilisations a été réalisée pour améliorer la sécurité de l'entrée principale des deux palais de justice, soit pour la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario. Windsor est l'une des quelques

Statistiques de la région Ouest

Centre régional : London

Population: 2 210 610

Superficie : 32 789 km²

Densité de population : 67,4 habitants/km²

Tribunaux principaux : 18

Tribunaux satellites : 6

Total des tribunaux : 24

Les statistiques démographiques proviennent des résultats du Recensement de 2006 de Statistique Canada.





Palais de justice de Windsor (200, rue Chatham Est)

juridictions choisies de la province pour participer au Programme d'apprentissage et d'expérience de travail de la FPO et au programme estival de transition, tous deux fournissant des placements co-op à des élèves d'écoles secondaires.

Le projet de palais de justice polyvalent de la région de Waterloo a continué de progresser en 2010. En janvier 2010, Integrated Team Solutions a été sélectionné pour la conception, la construction, le financement et l'entretien du palais de justice. Sa construction a débuté au début de l'année 2010 à l'emplacement situé au centre-ville de Kitchener.

En octobre 2009, la province a annoncé l'emplacement d'un nouveau palais de justice à St. Thomas. L'installation incorporera les caractéristiques patrimoniales de l'édifice qui a été construit en 1853 et qui abrite actuellement la Cour supérieure de justice. L'établissement réunira les deux palais de justice de la ville en un.

En conformité avec l'engagement du gouvernement, la région Ouest continue d'entretenir des défibrillateurs externes automatiques dans dix tribunaux de la région et garantit que le nombre obligatoire d'employés sont formés et détiennent un certificat pour intervenir en cas de situations d'urgence.

Les activités de formation et de perfectionnement qui ont eu lieu dans la région en 2009-2010 comprenaient Stepping into Leadership, une initiative de gestion de la relève; Neighbours, Friends, and Families, une campagne pour sensibiliser le public sur les signes de violence faite aux femmes. Parmi les autres formations offertes en 2009-2010, notons des cours sur un logiciel, la rédaction d'un curriculum vitae et des techniques d'entrevue, l'accessibilité des services à la clientèle, les relations avec les médias, la réforme du jury, la planification en vue d'une pandémie, les nouvelles *règles de la Cour des petites créances*, les modifications aux *Règles de procédure civile* et la *Loi de 2009 modifiant des lois en ce qui concerne des questions familiales*.

Directeurs et directrices ministériels

Les directeurs et directrices ministériels administrent les cinq directions de la Division : la Direction des politiques et des programmes en matière de droit civil, la Direction de la planification interne, la Direction des politiques et des programmes en matière de droit criminel et relatifs à la *Loi sur les infractions provinciales*, la Direction du soutien à la Division et la Direction des politiques et des programmes en matière de droit de la famille. La Direction des solutions technologiques pour les tribunaux assure le soutien technologique au sein de la Division. Chaque directeur et directrice relève de la sous-procureure générale adjointe.



Susan Charendoff,
directrice
Direction des politiques
et des programmes en
matière de droit civil



Lynn Norris,
directrice
Direction de la
planification interne



Diana Hunt,
Direction des politiques
et des programmes en
matière de droit criminel
et relativement à la
*Loi sur les infractions
provinciales*

Soutien interne

La Direction des politiques et des programmes en matière de droit civil a la responsabilité :

- d'élaborer, de mettre en œuvre et de gérer les initiatives en matière de législation, de réglementation et d'administration qui concernent le système de justice civile;
- de fournir un soutien juridique et opérationnel, de même qu'en matière de politiques et de programmes au personnel des tribunaux en matière civile et du bureau d'exécution;
- de fournir un soutien et des conseils juridiques et opérationnels de même qu'en matière de politiques à la haute direction sur les questions de droit civil et d'application de la loi;
- de participer au Comité des règles en matière civile;
- d'élaborer, de mettre en œuvre et de gérer des stratégies de réforme de la justice civile pour réduire les coûts et les délais dans le système judiciaire.

La Direction de la planification interne a la responsabilité :

- d'élaborer une politique opérationnelle et de fournir des programmes de soutien pour l'administration des tribunaux;
- de co-diriger la mise en œuvre de l'accessibilité pour les personnes handicapées pour le ministère;
- de gérer les projets spéciaux.

La Direction des politiques et des programmes en matière de droit criminel et relatifs à la *Loi sur les infractions provinciales* a la responsabilité :

- d'élaborer, de mettre en œuvre et de gérer les initiatives en matière de législation, de réglementation et d'administration qui concernent le domaine du droit criminel et les tribunaux qui entendent les affaires qui relèvent de la *Loi sur les infractions provinciales*;
- de fournir un soutien en matière de politiques et de programmes au personnel des tribunaux criminels;
- d'appuyer les initiatives de la Division du droit criminel du ministère;
- de superviser, de fournir un soutien stratégique et opérationnel, et d'agir comme agent de liaison avec les partenaires municipaux pour les affaires liées à la *Loi sur les infractions provinciales*;
- de fournir un soutien et des avis juridiques à la haute direction sur les questions concernant les affaires de droit criminel, les affaires liées à la *Loi sur les infractions provinciales* et les questions mixtes;
- d'appuyer les nominations judiciaires et à la magistrature, ainsi que la rémunération des juges;
- de fournir des services de bibliothèque judiciaire;

- de fournir des renseignements à la direction, y compris les statistiques sur les activités des tribunaux;
- de fournir des services de recherche.

La Direction du soutien à la Division a la responsabilité :

- de gérer la planification des finances et de la main-d'œuvre;
- de fournir un soutien pour la mise en œuvre des ressources humaines et des relations de travail;
- de diriger la planification et la mise en œuvre stratégique;
- de soutenir la planification des installations;
- de coordonner les communications avec le public.

La Direction des politiques et des programmes en matière de droit de la famille a la responsabilité :

- d'élaborer, de mettre en œuvre et de gérer les initiatives en matière de législation, de réglementation et d'administration qui concernent le système de justice en matière de droit de la famille;
- de fournir un soutien en matière de politiques et de programmes au personnel des tribunaux de la famille;
- de fournir un soutien et des avis juridiques à la haute direction sur les questions de droit de la famille;
- d'élaborer, de mettre en œuvre et de gérer des stratégies de réforme du droit de la famille pour réduire les coûts et les délais dans le système de justice familiale;
- de gérer les services de médiation familiale et les services d'information de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice;
- de participer aux comités fédéraux-provinciaux-territoriaux en matière de droit de la famille et au Comité des règles en matière de droit de la famille.

La Direction des solutions technologiques pour les tribunaux a la responsabilité :

- d'élaborer et de mettre en œuvre les composantes ayant trait aux technologies de l'information du plan pluriannuel de la Division des services aux tribunaux;
- de planifier, d'élaborer, de gérer et d'exécuter des initiatives à grande échelle et complexes de gestion de l'information et de réorganisation des activités;
- de planifier, élaborer et mettre en œuvre des systèmes de technologie de l'information et des modèles appuyant les activités qui permettent au ministère d'atteindre ses objectifs de modernisation du système judiciaire;
- d'assurer la liaison avec les directions et les Services informatiques intégrés en matière de justice de la Division, afin de fournir une orientation permettant de définir, d'élaborer et de mettre en œuvre des services en matière de technologie de l'information;
- consulter, au besoin, le Bureau de technologie de l'information pour le secteur judiciaire et la magistrature pour garantir la collaboration pour ce qui est de la planification et de la gestion des initiatives qui touchent l'environnement informatique judiciaire et l'élaboration de solutions;
- de superviser et de gérer l'acquisition des appareils et des logiciels de la Division en matière de technologie de l'information.



Beverly Leonard,
directrice intérimaire
Direction du soutien à la
Division



Anne Marie Predko,
directrice
Direction des politiques
et des programmes en
matière de droit de la
famille



Chris Walpole,
directeur
Direction des solutions
technologiques pour les
tribunaux

Chapitre 2

Introduction aux tribunaux de l'Ontario

La *Loi sur les tribunaux judiciaires de l'Ontario* constitue le cadre législatif de la structure des tribunaux de la province. La Loi établit la compétence des trois cours provinciales : la Cour d'appel de l'Ontario, la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario.

Cour d'appel de l'Ontario

La Cour d'appel de l'Ontario est le plus haut tribunal de la province. La Cour d'appel de l'Ontario entend :

- les appels en droit criminel pour les infractions majeures et les déclarations de culpabilité sommaires;
- les appels au civil de décisions rendues par la Cour supérieure de justice;
- les appels en droit de la famille;
- les affaires relevant de la *Loi sur les infractions provinciales*;
- les appels visant les jeunes;
- les appels des décisions rendues par la Cour divisionnaire;
- les appels d'un certificat de liquidation des dépens délivré dans le cadre d'une instance devant la Cour d'appel, s'il porte sur une question à l'égard de laquelle une objection a été signifiée aux termes des règles de pratique;
- les appels des détenus (les audiences ont lieu un mois sur deux à Kingston et mensuellement à Toronto);
- les requêtes entendues par un juge seul ou par une formation.

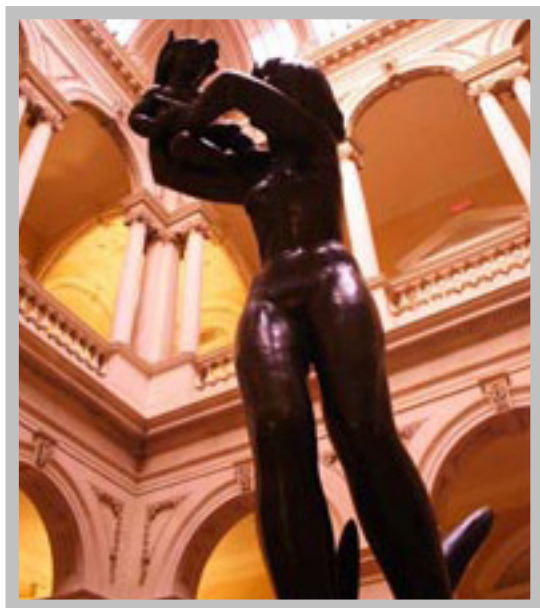
La Cour d'appel de l'Ontario siège à Osgoode Hall, à Toronto. Elle se compose d'un juge en chef de l'Ontario, Warren K. Winkler, d'un juge en chef adjoint de l'Ontario, Dennis O'Connor, et de 20 autres juges réguliers auxquels s'ajoutent deux juges surnuméraires.

Les appels sont entendus par une formation de trois ou cinq juges. On peut interjeter appel des décisions rendues par la Cour d'appel, auprès de la Cour suprême du Canada.

« Les Ontariennes et les Ontariens peuvent être fiers de notre système judiciaire. Notre magistrature indépendante et hautement qualifiée rend justice de façon équitable, transparente et impartiale. Nous sommes aussi choyés d'avoir un barreau dynamique et une administration des tribunaux compétente. Et pourtant, nombreux sont ceux dans nos communautés qui trouvent que le système judiciaire demeure hors de portée et mal à propos.

C'est uniquement grâce à notre vigilance et notre dévouement à l'égard d'un accès réel aux services judiciaires dans les affaires de droit de la famille, de droit civil et criminel que nous pouvons avoir confiance que notre système judiciaire demeurera le pilier qu'il doit être pour soutenir la société libre et démocratique qui est la nôtre. »

L'honorable Warren K. Winkler,
juge en chef de l'Ontario



Mother and Child par Cleeve Horne
dans la rotonde à Osgoode Hall, Toronto

Cour supérieure de justice

La Cour supérieure de justice entend :

- les poursuites en droit criminel pour les infractions majeures;
- certaines poursuites en droit criminel visant des jeunes;
- les appels en matière de déclaration sommaire de culpabilité de la Cour de justice de l'Ontario;
- les révisions en matière de mises en liberté sous caution; les actions civiles (les actions civiles portant sur une somme inférieure à 25 000 \$ relèvent de la Cour des petites créances, une division de la Cour supérieure);
- les affaires de droit de la famille portant sur une demande de divorce, une revendication sur les biens, une demande de pension alimentaire pour enfant et conjoint, ou une demande pour obtenir la garde des enfants et le droit de visite (là où il y a une Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, la Cour supérieure entend toutes les affaires de droit de la famille, y compris les causes de protection de l'enfance et d'adoption).

« L'un des principes sous-jacents de notre système judiciaire les plus importants et les plus débattus à l'heure actuelle est l'accès à la justice.

...la plupart des gens s'entendent pour dire que pour que la justice soit vraiment accessible, le système doit être efficace, abordable et opportun pour tous.

Notre principal partenaire dans l'administration de la justice en Ontario est le ministère du Procureur général et, en particulier, sa Division des services aux tribunaux... Les efforts de collaboration de tous nos partenaires de la justice comprennent un modèle enviable pour la réalisation d'un accès à la justice significatif. »

L'honorable Heather Forster Smith,
juge en chef de la Cour supérieure de justice

La Cour supérieure de justice siège dans 49 emplacements permanents en Ontario. Elle est dirigée par le juge en chef, Heather Smith. Le juge J. Douglas Cunningham en est le juge en chef adjoint. Sous l'autorité du juge en chef, huit juges régionaux principaux supervisent l'inscription des causes au rôle et les questions judiciaires dans leur région. Le juge principal de la Cour de la famille conseille le juge en chef sur les affaires connexes au droit de la famille. La plupart des palais de justice de l'Ontario comptent également un juge administratif local qui s'occupe des questions d'administration judiciaire de la Cour à cet endroit.



Palais de justice de Guelph (74, rue Woolwich)

Cour Divisionnaire

La Cour divisionnaire est une division de la Cour supérieure de justice et est l'un des tribunaux d'appel les plus achalandés et les plus efficaces au Canada. La division est la première instance pour la révision judiciaire des décisions rendues par le gouvernement en Ontario et détient une certaine compétence pour entendre les appels en matière de droit civil. À titre d'exemple, la Cour divisionnaire entend les appels et les révisions des décisions rendues par des centaines d'organismes et commissions du gouvernement. La Cour divisionnaire entend également certains appels en matière civile portant sur des montants inférieurs à 50 000 \$.

La Cour divisionnaire siège dans différents endroits de la province avec un ou trois juges, en fonction du type d'instance. Elle comprend le juge en chef de la Cour supérieure de justice, le juge en chef adjoint de la Cour supérieure de justice et d'autres juges de la Cour supérieure de justice.

Cour de la famille

Dans certaines régions, une division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice a été établie pour entendre toutes les affaires de droit de la famille, y compris les demandes de divorce, les demandes de séparation de biens, les questions touchant la protection des

enfants, l'adoption, les demandes de pension alimentaire pour enfant et conjoint, et les affaires intéressant la garde d'enfants et le droit de visite. Les services spéciaux fournis par la Cour de la famille comprennent les Centres d'information sur le droit de la famille, les centres de visites surveillées, les services de médiation et les séances d'information pour les parents.

Une Cour de la famille a été établie dans 17 municipalités de la province. En l'absence d'une telle cour, la compétence sur les affaires de droit de la famille est répartie entre la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario.

Cour des petites créances

La Cour des petites créances est une division de la Cour supérieure de justice. Elle entend les actions intentées au civil pour des montants ne dépassant pas 25 000 \$. Souvent désignée comme la « cour du peuple », la Cour des petites créances utilise une procédure simplifiée et rend abordable l'accès à la justice. Elle entend presque la moitié des instances civiles dans la province. La Cour des petites créances est habituellement présidée par des avocats chevronnés qui sont nommés pour agir comme juges suppléants. Un petit nombre de juges de la Cour des petites créances est également nommé en permanence.



Palais de justice de Belleville (235, rue Pinnacle)



Palais de justice de Sault Ste. Marie

Cour de justice de l'Ontario

Toutes les causes de droit criminel sont instruites à la Cour de justice de l'Ontario et plus de 95 % d'entre elles se règlent à cette cour. Les juges et les juges de paix de la Cour de l'Ontario siègent dans plus de 170 palais de justice de la province. La Cour de justice de l'Ontario entend :

- les poursuites intentées au criminel pour des infractions majeures et des déclarations de culpabilité sommaires;
- la plupart des poursuites en matière criminelle visant des jeunes;
- les appels de décisions rendues par des juges de paix dans des affaires relevant de la *Loi sur les infractions provinciales*;
- Les requêtes portant sur la protection des enfants, les affaires de droit de la famille comportant des requêtes pour obtenir la garde des enfants, le droit de visite, une pension alimentaire et les demandes d'adoption, dans les régions où il n'y a pas de Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

Les juges de paix entendent :

- les enquêtes sur le cautionnement;
- les premières comparutions;
- les poursuites intentées pour des infractions provinciales.

« La collaboration entre ceux qui travaillent dans le système judiciaire est essentielle à sa réussite. Travailler ensemble avec d'autres participants du secteur de la justice constitue la seule façon de gérer cette énorme charge de travail afin de garantir le plein accès à la justice en Ontario.

Même si chacun de nous doit, individuellement, bien sûr, s'acquitter de ses responsabilités de façon indépendante et vigoureuse, cela ne nous empêche pas de tenir une discussion mutuelle ouverte et une volonté de travailler ensemble sur certaines questions. »

L'honorable Annemarie E. Bonkalo
Juge en chef de la Cour de justice de l'Ontario

La Cour est dirigée par la juge en chef Annemarie E. Bonkalo. Le juge en chef adjoint Peter D. Griffiths et le juge en chef adjoint/coordonnateur des juges de paix, John A. Payne, appuient le juge en chef et détiennent des responsabilités spéciales en plus de celles qui leur sont conférées par la loi. Aux fins de l'administration judiciaire de la Cour de justice de l'Ontario, la province est divisée en sept régions administratives, chacune avec un juge principal régional et un juge de paix principal régional. Partout dans la province, des juges administratifs locaux et des juges de paix prêtent assistance aux juges et aux juges de paix principaux régionaux.

La magistrature 2009-2010



**L'honorable
Warren K. Winkler**
juge en chef de
l'Ontario



**L'honorable
Dennis R. O'Connor**
juge en chef adjoint de
l'Ontario



**L'honorable
Heather Forster Smith**
juge en chef de la Cour
supérieure de justice



**L'honorable
J. Douglas Cunningham**
juge en chef adjoint de la Cour
supérieure de justice



**L'honorable
Mary J. Hatton**
juge principale de la famille
Cour supérieure de justice



**L'honorable
Annemarie E. Bonkalo**
juge en chef de la
Cour de justice de l'Ontario



**L'honorable
Peter D. Griffiths**
juge en chef adjoint de la Cour
de justice de l'Ontario



**L'honorable
John A. Payne**
juge en chef adjoint
de la Cour de justice de l'Ontario /
coordonnateur des juges de paix



Effectif judiciaire (au 31 mars 2010)

Tribunal	Responsable judiciaire	Effectif
Cour d'appel de l'Ontario	Juges de la Cour d'appel de l'Ontario (à temps plein)	22
	Juges de la Cour d'appel de l'Ontario (surnuméraires)	2
Cour supérieure de justice	Juges de la Cour supérieure de justice (à temps plein)	239
	Juges de la Cour supérieure de justice (surnuméraires)	69
	Juges de la Cour des petites créances (à temps plein)	3
	Juges suppléants de la Cour des petites créances	407
	Protonotaires traditionnels (à temps partiel)	2
	Protonotaires responsables de la gestion des causes	16
Cour de justice de l'Ontario	Juges de la Cour de justice de l'Ontario (à temps plein)	284
	Juges de la Cour de justice de l'Ontario (à temps partiel)	36
	Juges de paix	345
	Juges de paix (mandatés sur une base journalière)	48

Chapitre 3

Activités des tribunaux en 2009-2010

Les données statistiques sur les tribunaux de 2009-2010 proviennent des systèmes automatisés de suivi des causes utilisés en Ontario.

Les données statistiques sur les instances criminelles de la Cour de justice de l'Ontario proviennent d'un système opérationnel appelé ICON.

Les données statistiques des autres tribunaux proviennent du nouveau système FRANK. Le système recueille les données et facilite les activités de suivi pour les instances en droit civil, en droit de la famille et à la Cour des petites créances, de même que les instances criminelles de la Cour supérieure de justice.

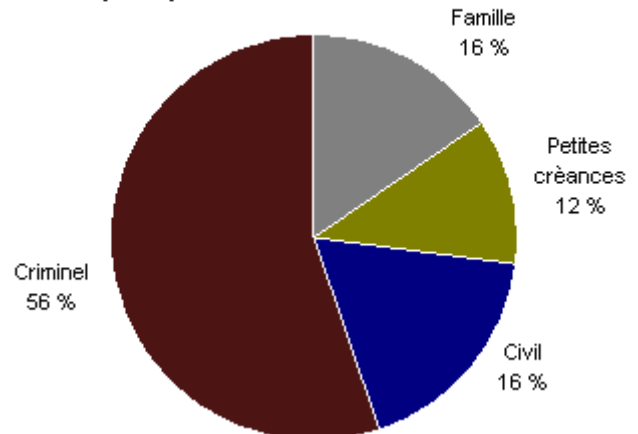
Les données du système FRANK pour l'ensemble de la province sont disponibles depuis le 1^{er} avril 2005 et ont remplacé les données sur les instances à la Cour supérieure de justice en droit criminel, en droit civil, en droit de la famille, de la Cour des petites créances qui étaient consignées auparavant. Les statistiques plus anciennes ne sont pas comparables aux données obtenues avec le nouveau système.

Le présent chapitre souligne certaines des tendances actuellement suivies par la Division des services aux tribunaux pour les différents domaines de pratique. Des renseignements et des définitions supplémentaires sont présentés dans l'Annexe B.

Nouvelles affaires reçues par domaine de pratique

En 2009-2010, les affaires criminelles représentaient plus de la moitié de toutes les nouvelles instances, et étaient suivies par les affaires de droit civil et de droit de la famille, qui dans chaque cas comptaient pour 16 %, et des affaires de petites créances qui représentaient 12 %.

Nouvelles affaires reçues par domaine de pratique d'avril 2009 à mars 2010



Les tribunaux de droit criminel Cour de justice de l'Ontario

Tendances sur une période de cinq ans

Accusations reçues, décisions rendues et accusations en instance

Toutes les accusations criminelles sont d'abord déposées à la Cour de justice de l'Ontario. Certaines de ces accusations se rendent à la Cour supérieure de justice par voie de mise en accusation.

En 2009-2010, la Cour de justice de l'Ontario a reçu près de 600 000 accusations criminelles. Les accusations en vertu du *Code criminel* du Canada touchant des adultes représentaient 78 % du total des accusations reçues, les accusations visant des adultes en vertu d'une loi fédérale, 9 %, et les accusations visant des jeunes, 13 %.

Au cours des cinq derniers exercices, le nombre d'accusations reçues a augmenté de 5 %. Le nombre d'accusations en vertu du *Code criminel* du Canada touchant des adultes a augmenté de 6 %, tandis que les accusations touchant des jeunes ont diminué de 6 %.

L'an dernier, la Cour a réglé 9 % plus d'instances avec accusation qu'en 2005-2006; les accusations portées contre des adultes en vertu du *Code criminel* du Canada et d'une loi fédérale représentaient la plus grande partie de cette augmentation (11 % et 14 % respectivement).

Le nombre d'accusations en instance a augmenté de 6,5 %. Au cours des cinq dernières années, les causes en instance relativement à des accusations portées contre des adultes en vertu du *Code criminel* du Canada et d'une loi fédérale ont augmenté respectivement de 8 % et de 9 %.

Événements¹

Un événement est une comparution devant le tribunal. Au cours des cinq dernières années, le nombre d'événements entendus à la Cour de justice de l'Ontario a augmenté de 5 %. Toutefois, en 2009-2010, pour la première fois au cours de la période de cinq ans, le nombre d'événements entendus a diminué.

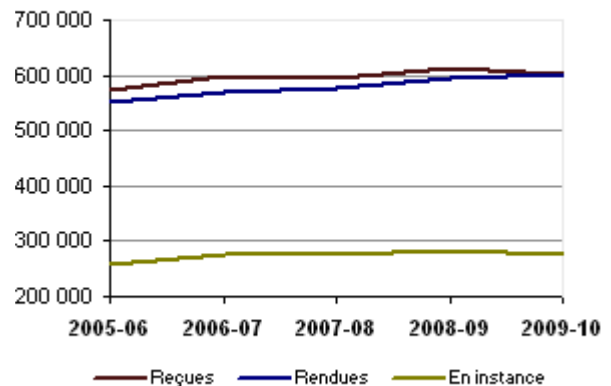
Heures d'activité des salles d'audience²

Les heures d'activité des salles d'audience ont augmenté de 5 % à l'échelle de la province au cours des cinq dernières années.

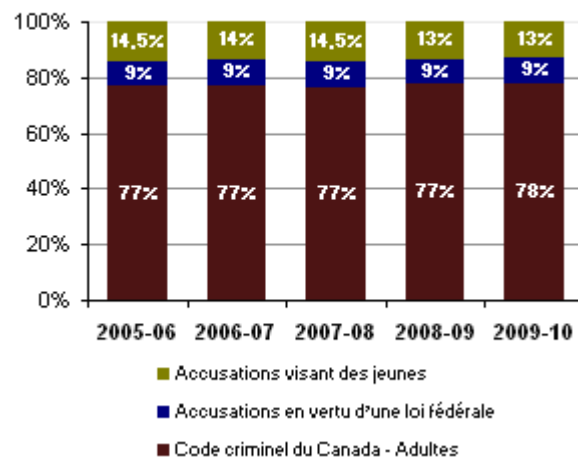
1 Les événements entendus au criminel à la Cour de justice de l'Ontario sont recueillis pour chaque accusation portée devant le tribunal. Par exemple, si une personne a été accusée de deux infractions, la base de données des tribunaux indique deux événements pour chaque comparution devant le tribunal.

2 Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

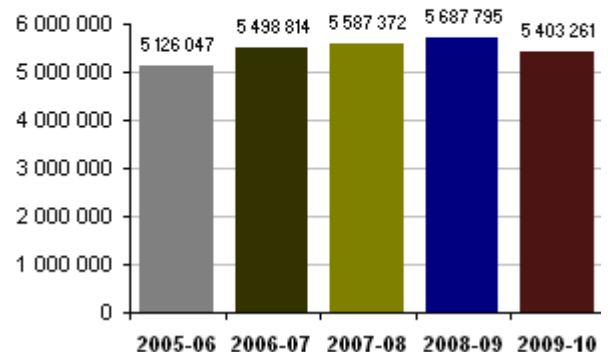
Accusations reçues, décisions rendues,
accusations en instance
à la Cour de justice de l'Ontario



Pourcentage d'accusations reçues par
la Cour de justice de l'Ontario



Événements entendus au criminel
à la Cour de justice de l'Ontario



Les tribunaux de droit criminel Cour supérieure de justice

Tendances sur une période de cinq ans

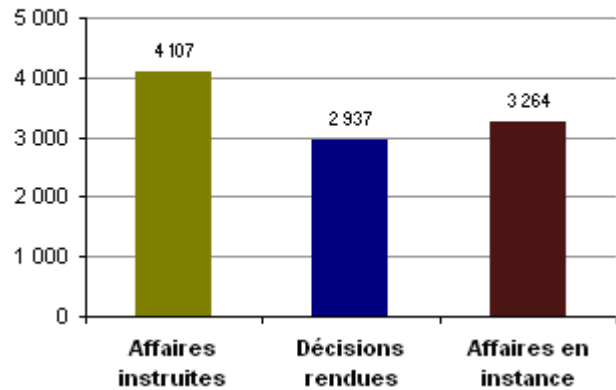
Causes reçues, décisions rendues et causes en instance¹

En 2009-2010, la Cour supérieure de justice a reçu 4 107 causes criminelles et a rendu 2 937 décisions (actes d'accusation et appels).

Heures d'activité des salles d'audience²

Les heures d'activité des salles d'audience ont augmenté de 3 % à l'échelle de la province au cours des cinq dernières années.

Affaires instruites, décisions rendues, affaires en instance à la Cour supérieure de justice (droit pénal) d'avril 2009 à mars 2010



1 En raison d'un changement dans les méthodes d'entrée et de collecte des données à Ottawa, Toronto et Windsor, les statistiques provenant de données antérieures ne sont pas comparables aux données obtenues grâce à la nouvelle méthode de collecte. Pour cette raison, les données sur la tendance ne seront pas disponibles jusqu'en 2013-2014.

2 Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

Les tribunaux de droit civil

Tendances sur une période de cinq ans

Nouvelles instances

En 2009-2010, 97 266 nouvelles instances ont été introduites à la Cour supérieure de justice, une hausse de 23 % par rapport à 2005-2006. Cette augmentation du nombre de nouvelles instances de droit civil est en partie due au fait que les procédures de faillite à Ottawa ont été incluses dans les statistiques de droit civil à partir du 10 décembre 2007, soit au moment où le tribunal de droit civil d'Ottawa a adopté un nouveau système opérationnel.

En excluant les procédures de faillite d'Ottawa, les nouvelles instances ont augmenté de 19 % au cours des cinq dernières années.

En 2009-2010, environ 1 263 des nouvelles instances ont été entendues à la Cour divisionnaire.

Événements entendus

Au cours des cinq dernières années, le nombre d'événements entendus a augmenté de 7 %. Cette augmentation est en partie due au fait que les procédures de faillite à Ottawa ont été incluses dans les statistiques de droit civil à partir du 10 décembre 2007, soit au moment où le tribunal de droit civil d'Ottawa a adopté un nouveau système opérationnel.

En excluant les procédures de faillite d'Ottawa, le nombre d'événements entendus a augmenté de 4 % au cours des cinq dernières années.

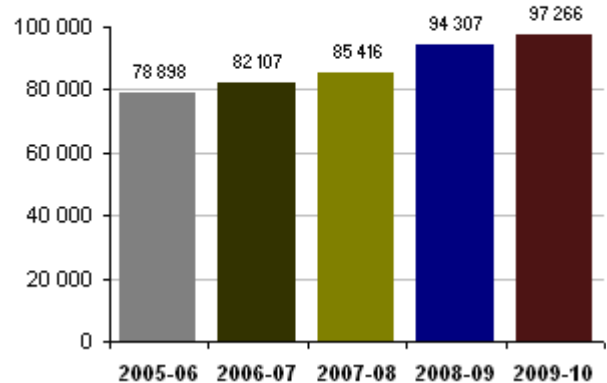
Programme de médiation

La médiation obligatoire fait partie de la gestion des causes civiles à Toronto¹, Ottawa et Windsor. Le taux de règlement total pour les causes renvoyées à la médiation obligatoire à Ottawa et Windsor est passé de 43 % environ en 2005-2006 à 47 % en 2009-2010.

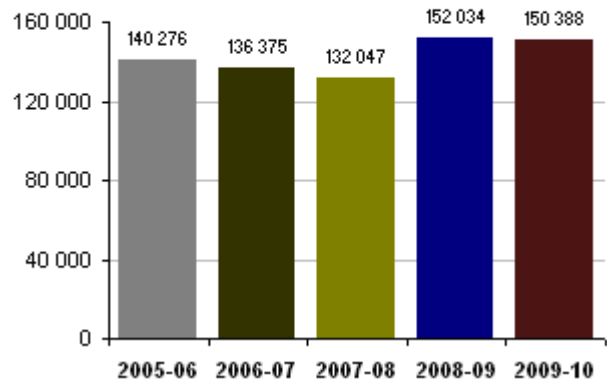
Heures d'activité des salles d'audience²

Les heures d'activité des salles d'audience ont diminué de 12 % au cours des cinq dernières années.

**Nouvelles affaires
à la Cour supérieure de justice (droit civil)**



**Événements entendus à la Cour
supérieure de justice (droit civil)**



¹ Les statistiques pour Toronto ne sont pas disponibles présentement.

² Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

Les tribunaux de droit de la famille

Tendances sur une période de cinq ans

Aperçu des instances en droit de la famille

Les instances en droit de la famille sont entendues à la Cour supérieure de justice, à la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, et à la Cour de justice de l'Ontario. La Cour de la famille de la Cour supérieure a été implantée dans 17 tribunaux¹ afin d'entendre toutes les *causes de droit de la famille*. Dans le reste de la province, les *causes de droit de la famille* sont entendues soit à la Cour supérieure de justice, soit à la Cour de justice de l'Ontario, en fonction des demandes.

Nouvelles instances

En 2009-2010, les tribunaux de droit de la famille ont reçu 86 153 nouvelles causes. De ce nombre, 12,5 % étaient des instances de protection de l'enfance en vertu de la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille*. Le nombre total de nouvelles instances en droit de la famille a diminué de 5 % depuis 2005-2006, et les nouvelles instances en matière de protection de l'enfance ont diminué de 23 %.

Événements entendus

En 2009-2010, 313 728 événements ont été entendus dans les cours de la famille, dont 23 % concernaient des affaires de protection de l'enfance. Depuis 2005-2006, le nombre total d'événements entendus a diminué de 1 %, tandis que le nombre d'événements en matière de protection de l'enfance entendus a diminué de 8 %.

Temps nécessaire pour rendre une décision dans les affaires de protection de l'enfance

Depuis 2005-2006, le pourcentage d'instances en matière de protection de l'enfance que l'on n'a pu trancher en moins de quatre mois est passé de 41 % à 47 %. Ce changement peut s'expliquer par la diminution du nombre global de causes, étant donné que les causes moins complexes peuvent avoir quitté le système judiciaire en raison des modifications apportées à la *Loi sur les services à l'enfance et à la famille* en 2006.

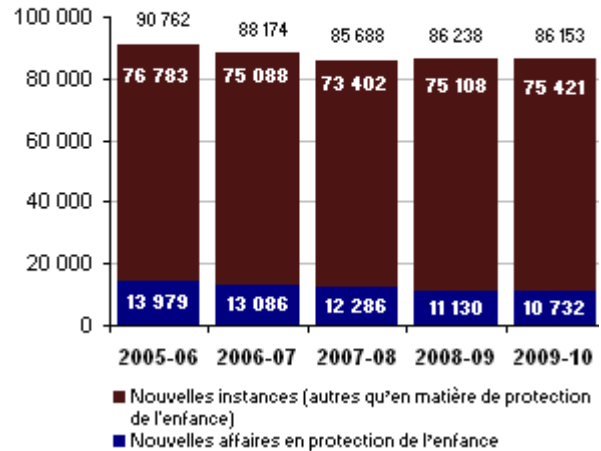
Médiation

Le taux de règlement total ou partiel des causes renvoyées à la médiation a augmenté légèrement, passant de 79 % en 2005-2006 à 81 % en 2009-2010.

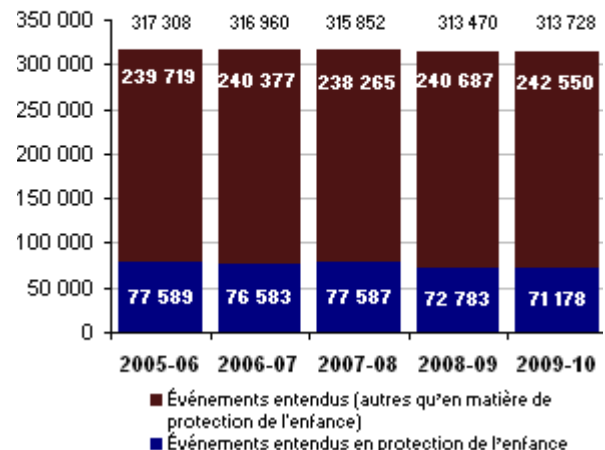
Heures d'activité des salles d'audience²

Depuis 2005-2006, le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a augmenté de 7 %.

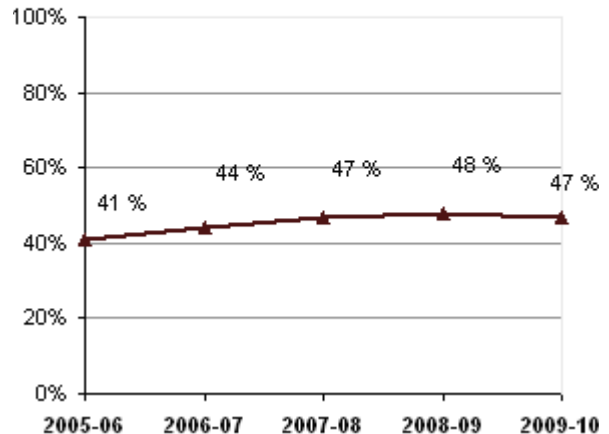
Nouvelles affaires en droit de la famille à la Cour supérieure de justice, à la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et à la Cour de justice de l'Ontario



Événements entendus en droit de la famille à la Cour supérieure de justice, à la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et à la Cour de justice de l'Ontario



Pourcentage d'affaires en matière de protection de l'enfance où la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario ont mis plus de quatre mois pour rendre une décision



1 Barrie, Bracebridge, Brockville, Cobourg, Cornwall, Durham, Hamilton, Kingston, L'Orignal, Lindsay, London, Napanee, Newmarket, Ottawa, Perth, Peterborough et St. Catharines

2 Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

Les tribunaux de droit de la famille Cour supérieure de justice

Nouvelles instances

Depuis 2005-2006, le nombre de nouvelles instances introduites à la Cour supérieure de justice a diminué de 3 %.

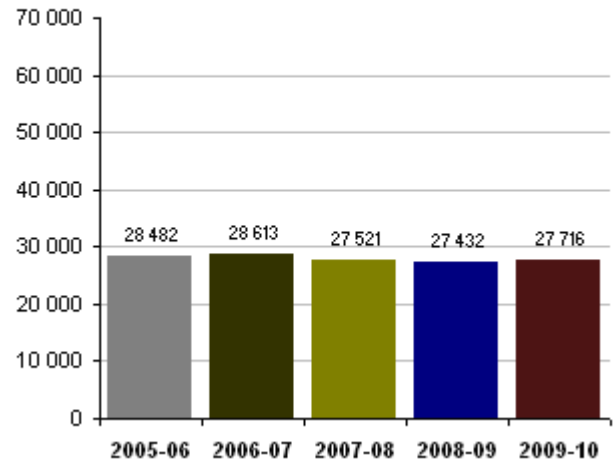
Événements entendus

Au cours des cinq dernières années, le nombre d'événements entendus a diminué de 5 %.

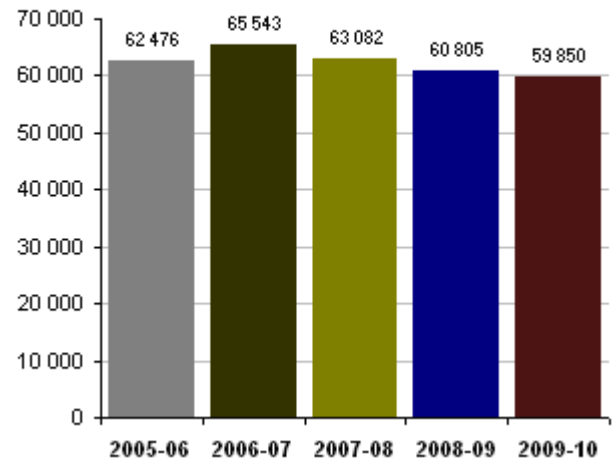
Heures d'activité des salles d'audience¹

Depuis 2005-2006, le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a augmenté de 17 %.

**Nouvelles instances de droit de la famille
à la Cour supérieure de justice**



**Nouvelles affaires en droit de la famille entendus
à la Cour supérieure de justice**



¹ Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

Les tribunaux de droit de la famille

La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice

Nouvelles instances

Depuis 2005-2006, le nombre total de nouvelles instances introduites à la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice a diminué de 3 %, et le nombre de nouvelles instances en protection de l'enfance introduites a diminué de 21 %.

Événements entendus

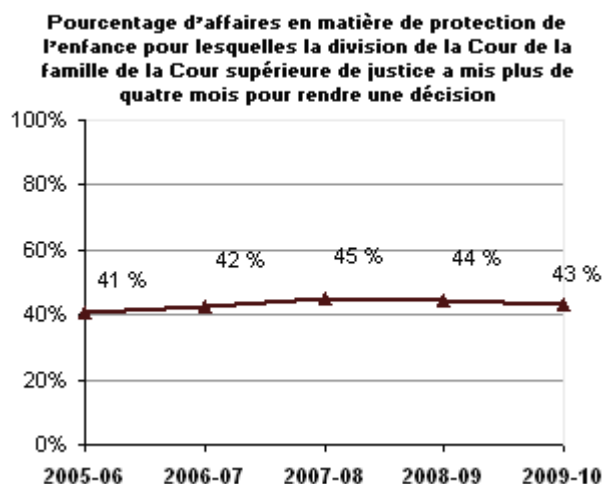
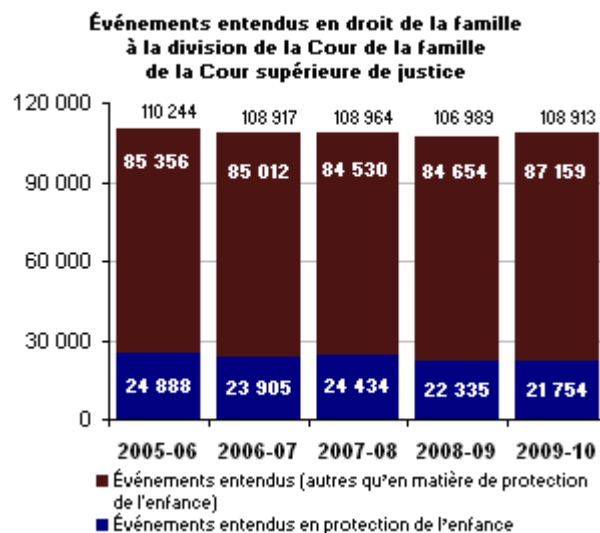
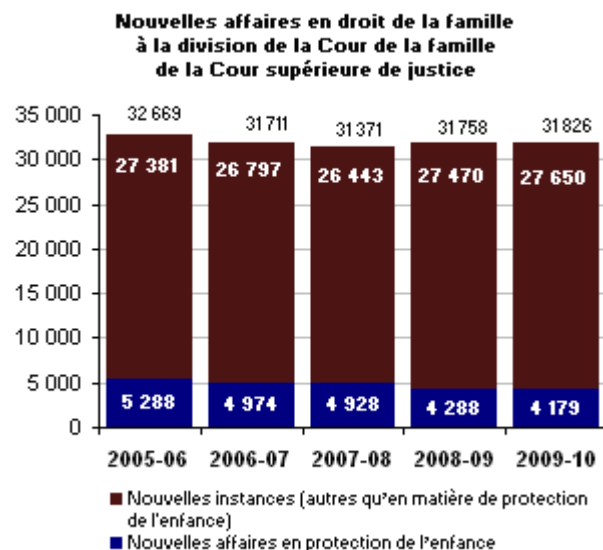
Au cours des cinq dernières années, le nombre total d'événements entendus a diminué de 1 %, tandis que le nombre d'événements en matière de protection de l'enfance entendus a diminué de 13 %.

Temps nécessaire pour rendre une décision dans les affaires de protection de l'enfance

Le pourcentage d'instances en matière de protection de l'enfance que l'on n'a pu trancher en moins de quatre mois est passé de 41 % en 2005-2006 à 43 % en 2009-2010.

Heures d'activité des salles d'audience¹

Depuis 2005-2006, le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a augmenté de 1 %.



¹ Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

Les tribunaux de droit de la famille Cour de justice de l'Ontario

Nouvelles instances

Au cours des cinq dernières années, le nombre total de nouvelles instances introduites à la Cour de justice de l'Ontario a diminué de 10 %, et le nombre de nouvelles instances en protection de l'enfance introduites a diminué de 25 %.

Événements entendus

Depuis 2005-2006, le nombre total d'événements entendus dans les affaires de droit de la famille est demeuré relativement stable, tandis que le nombre d'événements en matière de protection de l'enfance entendus a diminué de 6 %.

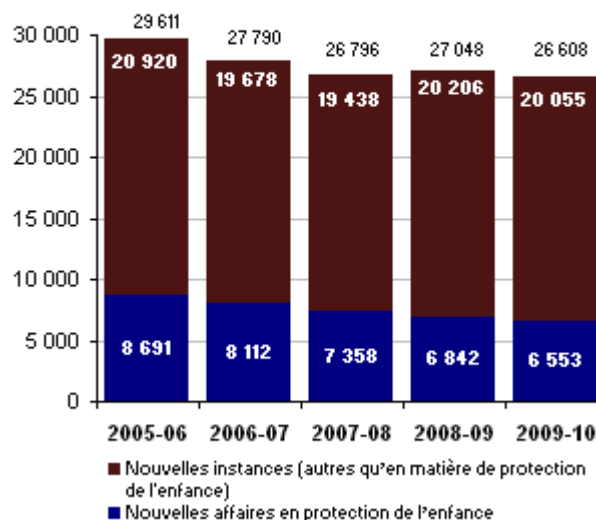
Temps nécessaire pour rendre une décision dans les affaires de protection de l'enfance

Le pourcentage d'instances en matière de protection de l'enfance que l'on n'a pu trancher en moins de quatre mois est passé de 41 % en 2005-2006 à 49 % en 2009-2010.

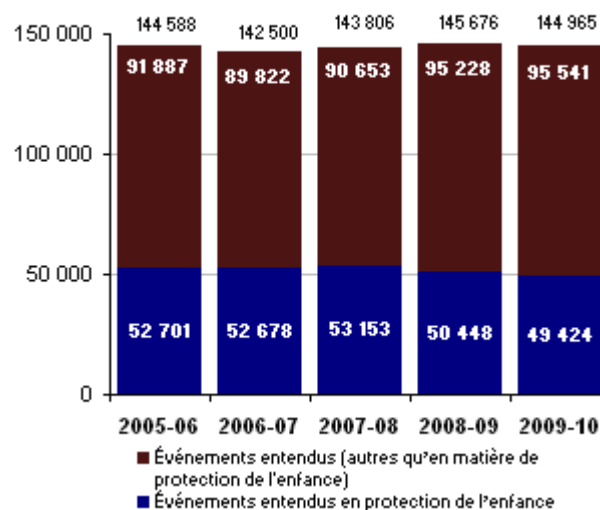
Heures d'activité des salles d'audience¹

Depuis 2005-2006, le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a augmenté de 10 %.

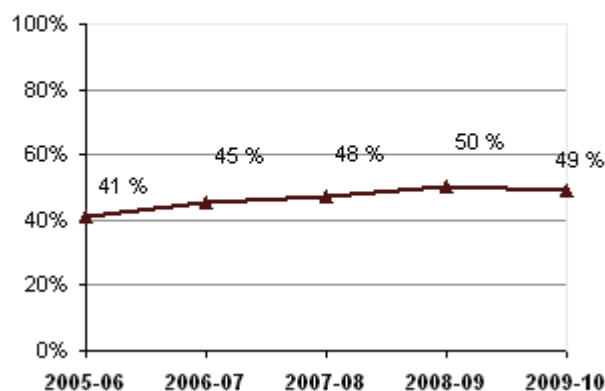
**Nouvelles affaires en droit de la famille
à la Cour de justice de l'Ontario**



**Événements entendus en droit de la famille
à la Cour de justice de l'Ontario**



**Pourcentage d'instances de protection de l'enfance
qui n'ont pu être tranchées en moins de quatre mois
à la Cour de justice de l'Ontario**



1 Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

Cour des petites créances

Tendances sur une période de cinq ans

Nouvelles instances

En 2009-2010, 40 % de toutes les nouvelles causes introduites concernaient des demandes à la Cour des petites créances.

En 2009-2010, 64 254 nouvelles causes ont été déposées à la Cour des petites créances, une diminution de 15 % par rapport à 2005-2006.

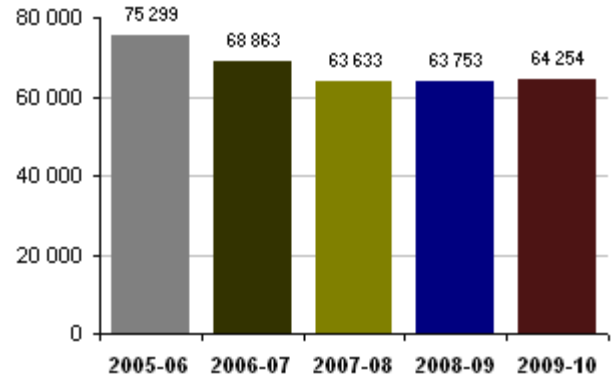
Événements entendus

Au cours des cinq dernières années, le nombre d'événements entendus a diminué de 10 %.

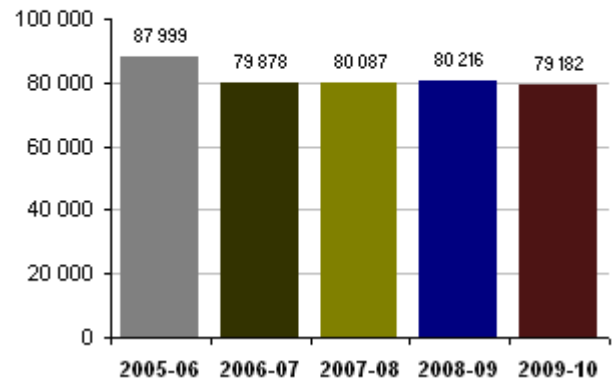
Heures d'activité des salles d'audience¹

Depuis 2005-2006, le nombre d'heures d'activité des salles d'audience a augmenté de 2 %.

**Nouvelles affaires
à la Cour des petites créances**



**Événements entendus
à la Cour des petites créances**



1 Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal. Les activités en dehors des salles d'audience ne sont pas mesurées.

La Cour d'appel

Tendances sur une période de cinq ans

Nouveaux appels interjetés par domaine de pratique

En 2009-2010, les appels en matière criminelle englobaient 54 % de tous les nouveaux appels déposés à la Cour d'appel de l'Ontario. Les appels en droit de la famille représentaient 7 %, et en droit civil, 39 %.

Appels en matière criminelle

En 2009-2010, le volume d'appels en matière criminelle déposés et résolus a augmenté de 15 % et de 9,5 % respectivement par rapport à l'exercice financier précédent. En gros, toutefois, ce nombre a diminué d'environ 7 % depuis 2005-2006.

Le nombre d'appels en matière criminelle a légèrement augmenté au cours des cinq derniers exercices financiers.

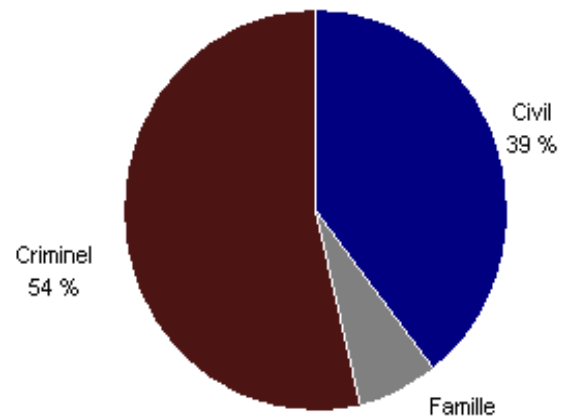
Appels en matière de droit civil et de droit de la famille

Comme dans le cas des appels en matière criminelle, malgré une augmentation en 2009-2010 par rapport à l'année précédente, le nombre d'appels en matière de droit civil et de droit de la famille déposés a diminué de 15 % depuis l'exercice 2005-2006.

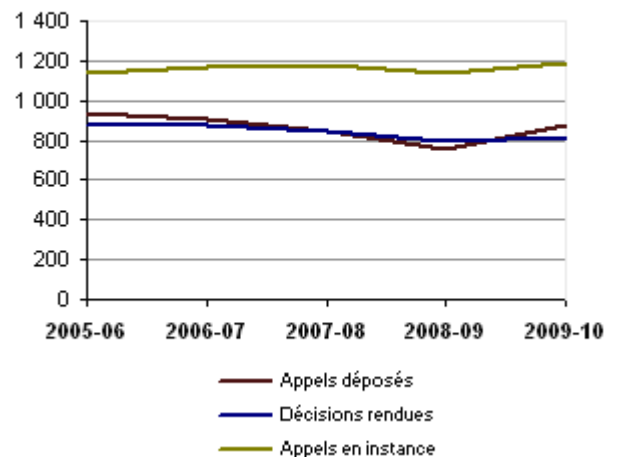
De façon similaire, le nombre d'appels en matière de droit civil et de droit de la famille réglés a légèrement diminué au cours des cinq derniers exercices, mais, tout comme les appels en matière criminelle, a augmenté en 2009-2010.

En raison de l'augmentation des appels en matière de droit civil et de droit de la famille qui ont été réglés en 2009-2010, le nombre d'appels en instance a diminué.

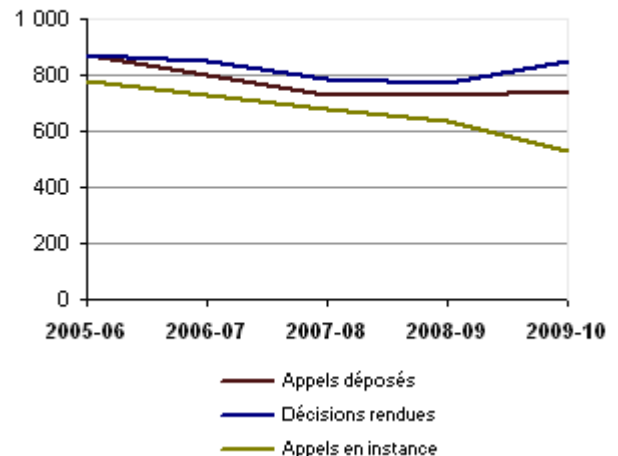
Appels interjetés par domaine de pratique à la Cour d'appel de l'Ontario en 2009-2010



Appels en matière criminelle déposés et pour lesquels une décision a été rendue à la Cour d'appel de l'Ontario



Appels déposés et décisions rendues en matière de droit civil et de droit de la famille à la Cour d'appel de l'Ontario



Chapitre 4

Survol des activités en 2009-2010



Les cours criminelles

Justice juste-à-temps

Mise sur pied en 2008, Justice juste-à-temps (JJAT) est la stratégie de la province pour réduire les retards dans les tribunaux pénaux de l'Ontario. L'Ontario instaurera une justice pénale plus rapide et plus ciblée grâce à une réduction de 30 pour 100 du nombre moyen de jours d'audience et de comparutions nécessaires pour mener à bien une affaire pénale dans la province. La province prévoit atteindre son objectif en juin 2012.

Comme cela a été mentionné ailleurs dans ce rapport, la Division des services aux tribunaux a fourni un soutien vital à cette initiative, et les employés de la Division des services aux tribunaux sont fiers d'apporter une contribution clé à l'efficacité de l'initiative JJAT à l'échelon local grâce à une collaboration avec les partenaires de la justice, au soutien offert de façon continue aux fonctionnaires judiciaires qui assurent le leadership de la stratégie et aux données statistiques fournies.

En juin 2009, Brampton et Old City Hall, les palais de justice les plus achalandés de la province, ont été ajoutés aux trois emplacements déjà sélectionnés (Newmarket, North York et London) pour le déploiement de la stratégie JJAT. En novembre et décembre 2009, six autres emplacements ont été désignés, soit à Windsor,

College Park, Scarborough, Kitchener, Sudbury et Etobicoke.

Les équipes locales qui œuvrent à la Cour de justice de l'Ontario à Newmarket, North York et London ont dégagé sept initiatives en mai 2009. Des équipes locales et régionales s'affairent présentement à adapter ces initiatives partout dans la province et à trouver de nouvelles solutions. Ces sept initiatives initiales sont :

1. Aide juridique sur place et processus simplifié de demande d'aide juridique en ligne :
 - des bureaux d'aide juridique ont été installés dans 26 palais de justice de la province.
 - Aide juridique Ontario a mis au point un processus simplifié de demande d'aide juridique en ligne qui réduit le délai de traitement des demandes pour les clients qui sont admissibles à l'aide juridique.
2. Divulgaration en deux étapes :
 - processus de divulgation plus rapide et plus rationnel pour garantir que tous les participants au système de justice obtiennent plus tôt l'information dont ils ont besoin;
 - une trousse d'information initiale est fournie plus tôt pour faciliter la prise de décisions plus tôt;
 - d'autres renseignements plus détaillés sont fournis lorsqu'une décision d'intenter un procès est prise.
3. Premières comparutions efficaces :
 - Les participants au système judiciaire se mettront d'accord sur certaines activités à accomplir avant la première comparution ou pendant la première comparution.
4. Norme des trois comparutions :
 - Le procureur et l'avocat de la défense s'entendront pour procéder, d'une façon générale, à trois comparutions. Après ces trois comparutions, la plupart des causes devraient soit être inscrites au rôle des audiences, soit être réglées.

Dans le cadre de cette initiative, des attentes précises quant à ce qui doit être accompli durant chacune de ces trois comparutions seront établies en prévoyant une certaine marge de manœuvre pour les causes complexes.

5. Promesse de disponibilité :
 - Le procureur et l'avocat de la défense s'engagent à être disponibles pour négocier le règlement d'une affaire au début de la procédure.
6. Plus grande disponibilité des tribunaux de plaidoyers :
 - Dans certains palais de justice, des tribunaux de plaider sont prévus à certaines heures de la journée ou certains jours de la semaine. L'engagement d'assurer que des tribunaux de plaider soient disponibles est un moyen d'éviter les ajournements et les retards. Cette approche permettra d'éliminer les retards qui sont occasionnés lorsque l'accusé ne peut pas faire son plaidoyer au moment où il est prêt à le faire.
7. Responsabilisation directe :
 - Dans le cadre de cette initiative, des programmes sont financés à l'échelle de la province dans le but de tenir les contrevenants responsables vis-à-vis de leur communauté plus tôt au cours du processus judiciaire, et ce, afin de réduire les délais dans les tribunaux judiciaires tout en assurant la protection du public.

De plus amples renseignements sur la stratégie JJAT et sur les accusations pénales en Ontario ainsi que sur le temps moyen et le nombre de comparutions nécessaires pour mener à terme ces accusations, qui remontent à l'an 2000 par emplacement, sont disponibles sur le site Web du ministère à l'adresse www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/jot/Default.asp.

Accès aux dossiers judiciaires

La Division des services aux tribunaux a apporté plusieurs modifications importantes à ses politiques sur l'accès aux dossiers judiciaires au cours de l'exercice. Elle suivait les recommandations formulées dans le rapport 2006 du Comité de la justice et des médias, et

le Comité de liaison justice-médias du ministère, créé à la recommandation du Comité de la justice et des médias.

Depuis le 1^{er} avril 2009, tous les dossiers et documents judiciaires assortis d'une interdiction de publication en vertu du *Code criminel* sont accessibles au public, s'ils ne font l'objet d'aucune autre interdiction d'accès, telle une ordonnance de huis clos ou de mise sous scellés. Si l'accès aux documents est permis, on rappelle aux membres du public que la publication, la radiodiffusion ou la transmission par quelque moyen que ce soit d'une partie ou de la totalité des documents figurant dans le dossier est une infraction au *Code criminel*.

D'autres modifications ont été apportées au cours de l'exercice pour faciliter l'accès du public aux renseignements judiciaires. Le personnel des tribunaux peut désormais divulguer les dates des prochaines affaires qui seront instruites en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA) aux membres du public, et notamment aux médias, lorsque le demandeur fournit suffisamment d'informations pour identifier correctement l'adolescent. Comme le prescrit la LSJPA, ce type de dossier n'est pas accessible au public, bien que les audiences soient en général ouvertes à tous. Les membres du public qui souhaitent assister à une affaire mettant en cause un adolescent ou un adulte peuvent maintenant consulter les listes affichées à la porte des salles d'audience.

Un examen et une analyse approfondis ont été menés en préparation des modifications aux politiques et procédures de la Division sur l'accès du public aux dossiers, documents et pièces à conviction des tribunaux, on peut les consulter sur le site Web du ministère à : www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/courts/policies_and_procedures/public_access/Default.asp.

La Division se félicite de ces occasions de partager l'information sur les dossiers judiciaires avec les médias et les membres du public.



Xabise par Walter Redinger à l'extérieur du palais de justice de London

Justice pour les Autochtones

Améliorer l'accès à la justice pour les peuples des Premières nations et accroître leur participation dans la prestation des services judiciaires ont été des objectifs clés pour le ministère en 2009.

En conformité avec ces objectifs, la Division des services aux tribunaux a demandé aux organisations des Premières nations d'établir un partenariat avec le ministère pour tenir des forums éducatifs ciblés précisément sur le processus de participation à un jury dans les communautés des Premières nations.

Les objectifs de ces forums consistaient à :

- accroître les relations positives, la coopération et la confiance entre les peuples

autochtones et le ministère du Procureur général;

- accroître le nombre de candidats des Premières nations sur les listes de sélection des jurés potentiels;
- accroître la représentation globale des Premières nations dans le système judiciaire.

En décembre 2009, la Division des services aux tribunaux a eu le plaisir de conclure des ententes avec la nation Anishinabek et le Grand conseil du traité n°3 pour la tenue de forums éducatifs avec chacune de ces organisations territoriales politiques. Les forums se poursuivront tout au long de l'année 2010.



Palais de justice de Chatham

Les tribunaux de droit civil

Règles en matière civile

Le Comité des règles en matière civile est un comité réglementaire composé de représentants de la magistrature, du Barreau et du ministère du Procureur général. Le président du Comité est le juge en chef adjoint O'Connor de la Cour d'appel. Le Comité a le pouvoir d'établir les règles de procédure régissant toutes les instances civiles.

En juin 2006, le gouvernement de l'Ontario a demandé à l'ancien juge en chef adjoint Coulter Osborne d'examiner le système de justice civile et de lui recommander des améliorations. Dans le cadre du Projet de réforme du système de justice, des consultations ont été menées dans l'ensemble de la province, en outre, les études et réformes apportées au système de justice dans d'autres compétences ont été passées en revue, et les données disponibles analysées.

Après la publication du rapport sur le Projet de réforme du système de justice civile, en novembre 2007, le procureur général a demandé aux Ontariens leur avis sur les recommandations en organisant une tournée dans toutes les régions de la province.

En décembre 2008 et 2009, le gouvernement a annoncé un certain nombre de réformes du système de justice, qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2010. Des règlements modifiant des douzaines de règles de procédure ont été déposés le 10 décembre 2008 et le 16 octobre 2009, respectivement.

Les principales réformes consistent notamment :

- à hausser le plafond monétaire de la Cour des petites créances, qui passe de 10 000 \$ à 25 000 \$;
- à augmenter le plafond monétaire associé à la procédure simplifiée, qui passe de 50 000 \$ à 100 000 \$;
- à réduire les coûts engagés avant le procès et les retards en exigeant l'établissement d'un calendrier pour le partage des informations entre les parties et en limitant les interrogatoires préliminaires à un jour, à moins que les parties ou le tribunal ne décident qu'il faut y consacrer davantage de temps;
- à diminuer les coûts de règlement des litiges et à éviter les longs procès en facilitant le règlement rapide des litiges;
- à introduire dans les *Règles de procédure civile* un principe général de proportionnalité afin que le temps et les frais associés à une instance soient justifiés.

Les modifications apportées aux règles en matière civile figurent dans la publication « Causes civiles : Demandeur ou défendeur devant la Cour supérieure de justice », que l'on peut trouver en ligne à : www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/courts/Default.asp.

Gestion des causes civiles

Gérer les causes en application de la Règle 77 des *Règles de procédure civile* est pratique courante à Ottawa et à Toronto depuis 1997, et à Windsor depuis 2003. Les tribunaux supervisent le déroulement des instances afin d'encourager un règlement rapide. À Toronto, les causes étaient instruites selon un système de gestion modifiée en application de la Règle 78, qui était en vigueur depuis décembre 2004, mais a été révoquée en janvier 2010.

Le Comité des règles en matière civile a examiné les recommandations de M. Osborne sur la réforme de la gestion des causes civiles et la nouvelle Règle 77 (modifiée) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2010 à Ottawa, Toronto et Windsor.

On trouvera les fiches de renseignements suivantes, mises à jour, « Gestion des causes civiles en application de la Règle 77 des *Règles de procédure civile* » et « Modifications apportées aux *Règles de procédure civile* » sur le site : www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/courts/civil/changes_to_rules_of_civil_procedure.asp.

Médiation obligatoire

Le Programme de médiation obligatoire de l'Ontario a été créé en vertu de la Règle 24.1 des *Règles de procédure civile* et appliqué à Toronto, Ottawa et Windsor. Le programme aide les parties à régler leur litige très tôt dans la procédure judiciaire afin de leur épargner le temps et les frais d'un procès. Les affaires qui ne sont pas réglées entièrement par la médiation suivent le processus judiciaire.

Les services de médiation sont offerts par des médiateurs du secteur privé. Chaque palais de justice où la Règle 24.1 s'applique a une liste de médiateurs qualifiés dressée par le ministère.

On trouvera les fiches de renseignements suivantes, mises à jour, « Médiation obligatoire en vertu des Règles 24.1 et 75.1 des *Règles de procédure civile* » et « Modifications apportées aux *Règles de procédure civile* » sur le site : www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/courts/manmed/Default.asp.

Procédure simplifiée

La procédure simplifiée établie par la Règle 76 des *Règles de procédure civile* est un processus plus rationnel et économique. Depuis le 1^{er} janvier 2010, la procédure simplifiée est applicable aux instances où le montant réclamé est supérieur à 25 000 \$ et peut aller jusqu'à 100 000 \$, comme le recommandait l'ancien juge en chef adjoint Osborne. Auparavant le plafond monétaire était de 50 000 \$.

On trouvera les fiches de renseignements suivantes, mises à jour, « Procédure simplifiée en vertu de la Règle 76 des *Règles de procédure civile* » et « Modifications apportées aux *Règles de procédure civile* » sur le site : www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/courts/manmed/Default.asp.

Cour des petites créances

Depuis le 1^{er} janvier 2010, les particuliers et entreprises peuvent présenter leurs affaires civiles, dont le montant ne dépasse pas 25 000 \$, à la Cour des petites créances où les procédures sont plus simples et plus rapides, et les frais moindres. Auparavant le plafond était de 10 000 \$.

En plus d'avoir relevé le plafond monétaire, un certain nombre de modifications ont été apportées aux *Règles de la Cour des petites créances* et à ses formules afin de simplifier et de rationaliser le traitement de ce type d'instances. Depuis janvier 2010, 11 règles de procédure ont été modifiées et 42 formules améliorées. Ces formules sont disponibles dans les greffes et peuvent être remplies en ligne sur le site suivant : www.ontariocourtforms.on.ca/french.

Guides conviviaux sur les procédures, et de nouveaux diagrammes et brochures, sont également disponibles dans les greffes ou en ligne à : www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/courts/scc/Default.asp. En outre, des systèmes d'information téléphonique automatisés sont en place dans 12 emplacements très occupés¹ de la Cour des petites créances de la province. Ce système permet au public de choisir parmi différentes options pour obtenir des renseignements généraux (tels qu'adresse, numéro de télécopieur et heures d'ouverture), et des consignes de base pour déposer ou contester une réclamation devant la Cour des petites créances.

1 Barrie, Brampton, Hamilton, Kitchener, London, Newmarket, Ottawa, Richmond Hill, Sudbury, Toronto, Whitby et Windsor



Palais de justice de Orillia

Les cours de la famille

Modification aux Règles en matière de droit de la famille

Le Comité des règles en matière de droit de la famille, un comité réglementaire formé de représentants de la magistrature, du Barreau et du ministère du Procureur général, a le pouvoir d'établir des règles de procédure pour les cours de la famille de l'Ontario. Il est présidé par la juge Gloria Epstein de la Cour d'appel de l'Ontario.

En 2009, le Comité a adopté des modifications aux Règles en matière de droit de la famille afin d'actualiser les formules et de les rendre conformes à la législation ontarienne, et de mettre en œuvre les modifications visant les ordonnances de ne pas faire, la garde et le droit de visite résultant de la proclamation, par le gouvernement, de certains articles de la *Loi de 2009 modifiant des lois en ce qui concerne le droit de la famille*.

Le Comité a aussi adopté des modifications aux règles et formules ayant trait aux rapports, à la signification des documents, à la divulgation de renseignements de nature financière et aux états financiers.

La Division des services aux tribunaux a préparé du matériel de formation à l'intention du personnel des tribunaux de la province, pour expliquer les modifications apportées à la loi, aux règles et formules. La Division a également publié trois nouvelles fiches de renseignements et guides destinés au public et mis à jour le matériel d'information publique existant.

Amélioration des services de justice à la famille

Le 17 décembre 2009, le procureur général a annoncé que les améliorations apportées aux services de justice à la famille rendraient les cours de la famille plus conviviales, mieux adaptées et plus abordables. Ces améliorations reposent sur les quatre piliers suivants :

- Offrir davantage d'informations aux familles dès le départ.
- Établir un processus de triage ou d'admission qui oriente les clients vers les services appropriés et adaptés à leurs besoins.
- Améliorer l'accès aux conseils juridiques et proposer des solutions de rechange aux litiges.
- Rationaliser et simplifier la marche à suivre pour les affaires qui doivent être portées en cour.

Les cours de la famille de Brampton et de Milton ont été les premières à mettre en œuvre ces améliorations. La Division a participé activement à l'organisation des équipes formées de magistrats locaux, de personnel d'administration des tribunaux, de représentants d'Aide juridique Ontario, d'avocats et de membres de la communauté. Ces équipes travaillent en relation étroite avec la Division pour s'assurer que les améliorations répondent aux ressources et besoins.



Services de médiation familiale et d'information

Des services de médiation familiale et d'information sont offerts à chaque division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice¹, et comprennent : médiation dans et hors des palais de justice, prestation de renseignements, coordination des aiguillages vers les centres d'information sur le droit de la famille, et séances d'information pour les parents.

En 2009, la Division a amélioré l'information offerte au public sur les services de justice à la famille en publiant une liste d'ouvrages et de sites Web destinés aux adultes et aux enfants qui sont parties à une séparation ou un divorce, et en produisant de nouveaux guides de procédure pour expliquer aux parties en quoi consistent les ordonnances de ne pas faire, le nouvel affidavit des parents, les demandes de garde d'enfant pour les personnes qui ne sont pas les parents et les motions en modification d'une ordonnance.

1 Barrie, Bracebridge, Brockville, Cobourg, Cornwall, Durham, Hamilton, Kingston, L'Orignal, Lindsay, London, Napanee, Newmarket, Ottawa, Perth, Peterborough et St. Catharines

Comité directeur de la Cour de la famille

Le Comité directeur de la Cour de la famille est un groupe interministériel et interorganismes présidé par la sous-procureure générale adjointe de la Division. L'objectif du Comité est de trouver des façons d'améliorer la prestation des services de la Cour de la famille et le traitement des causes instruites en vertu du droit de la famille et de la protection de l'enfance.

Le Comité a deux sous-comités consultatifs : l'un est chargé de trouver des façons d'attirer les avocats fraîchement diplômés vers la protection de l'enfance, surtout dans le Nord de la province, l'autre d'abrégier les procès qui portent sur la protection de l'enfance, et de recommander des pratiques exemplaires afin d'accélérer le processus pour les enfants pris en charge par la Société d'aide à l'enfance.

Ces sous-comités consultatifs ont continué de se réunir et de recueillir des renseignements tout au long de 2009 et ont fourni de brèves mises à jour au Sommet de la justice de l'automne 2009. Ils devraient remettre leur rapport au Comité principal au printemps 2010.



En haut à gauche et ci-dessus : Centre d'information sur le droit de la famille au palais de justice d'Ottawa

Chapitre 5

Initiatives de la Division en 2009-10

ACCÈS À LA JUSTICE

Interprètes judiciaires

En 2009-2010, la Division des services aux tribunaux a signé un contrat pluriannuel pour la mise au point, l'administration et l'évaluation de nouveaux tests destinés aux interprètes dans les 25 langues les plus utilisées, et d'un test d'interprétation judiciaire en anglais pour toutes les autres langues. Par ailleurs, le fournisseur élaborera un modèle d'accréditation des interprètes pour faciliter l'établissement de l'horaire d'interprétation. L'évaluation de tous les interprètes accrédités actuels du ministère a débuté en 2009 et se poursuivra en 2010.

Afin d'améliorer constamment le programme d'interprétation judiciaire, la Division continue

d'explorer des possibilités d'élargir l'usage des technologies vidéo et audio pour fournir des services d'interprétation à distance.

La Division des services aux tribunaux continue de favoriser le partage des renseignements et des pratiques exemplaires en matière d'interprétation judiciaire, notamment grâce à des interactions et une collaboration régulières avec des ministères et des intervenants du système judiciaire de l'Ontario et d'ailleurs au Canada et en Amérique du Nord.



Ci-haut, corridor de Osgoode Hall, Toronto



Hall du palais de justice de Welland

Accessibilité pour les personnes handicapées

La Division des services aux tribunaux prend à cœur l'amélioration de l'accessibilité du système judiciaire pour les personnes handicapées. Au cours de l'exercice 2009-2010, la Division a contribué de façon importante à un certain nombre d'initiatives à cet égard.

La Division offre un soutien au Comité d'accessibilité aux tribunaux de l'Ontario, lequel est permanent et coprésidé par la sous-procureure générale adjointe de la Division des services aux tribunaux et la juge Susan Lang de la Cour d'appel de l'Ontario. Mis sur pied en 2007, le comité continue de fournir des conseils et une orientation sur la façon de mettre en œuvre les recommandations du rapport Weiler sur les obstacles pour les personnes handicapées dans les tribunaux. C'est l'une des façons par lesquelles la Division consulte les membres de la magistrature et d'autres participants au secteur de la justice et collabore avec eux.

Le groupe de travail sur l'accessibilité de la Division a coordonné la conformité au règlement sur les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle établies conformément à la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario*. Des politiques et procédures relatives à la façon de servir les personnes handicapées ont été établies, et environ 3 700 membres du personnel ont été formés sur les besoins des personnes handicapées et la façon d'offrir des services à la clientèle accessibles.

Des coordonnateurs de l'information sur l'accessibilité sont présents dans tous les tribunaux (tribunaux à temps plein, satellites

et accessibles par avion). Ils fournissent des renseignements et répondent aux besoins d'adaptation et d'accessibilité des personnes handicapées. Les coordonnateurs constituent un élément essentiel de la conformité de la Division aux normes de service à la clientèle et de son engagement à l'égard de la prestation de services de qualité à tous, notamment aux personnes handicapées. Les coordonnées complètes du coordonnateur de l'information sur l'accessibilité de chaque tribunal, ainsi que les caractéristiques de chaque palais de justice quant à son accessibilité sont énumérées sur le site Web du ministère au www.attorneygeneral.jus.gov.on.ca/french/courts/Court_Addresses/Default.asp.

La Division continue de coparrainer une unité de l'accessibilité, qui procure un soutien stratégique et opérationnel pour un large éventail d'améliorations en matière d'accessibilité à l'échelle du ministère. Elle copréside également le Comité directeur de l'accessibilité du ministère qui a dirigé l'élaboration de plusieurs politiques et procédures, comme requis par les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle, notamment la politique de formation sur l'accessibilité pour les personnes handicapées, processus de rétroaction sur l'accessibilité des services à la clientèle, et la notification des interruptions des services et des installations sur lesquelles les clients handicapés comptent en temps normal. Le Comité directeur a également coordonné la mise au point d'un mécanisme de surveillance et d'établissement de rapport sur la conformité aux normes.



Ci-haut : Armoiries de la Cour d'appel de l'Ontario

COMITÉ ONTARIEN DE LA JUSTICE ET DES MÉDIAS

Le Comité de la justice et des médias a été formé en 2005 afin d'améliorer les relations entre les médias et le système judiciaire. Le rapport de 2006 du Comité contenait 17 recommandations, dans les catégories « ouverture », « éducation », « ère de l'électronique » et « activités permanentes ».

Le ministère du Procureur général a, à ce jour, mis en œuvre un grand nombre des recommandations contenues dans le rapport. En 2009, les autres initiatives mises en œuvre sont les suivantes :

- mise à jour des politiques sur l'accès aux dossiers des tribunaux pour permettre l'accès du public et des médias, assujetti à des ordonnances de non-publication en vertu du *Code criminel*, notamment celles rendues en vertu des articles 486.4 et 486.5, et l'accès à l'information concernant les dates futures de comparution en cour pour les affaires en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*;
- appui au Réseau ontarien d'éducation juridique pour la préparation de nouveaux modules d'apprentissage sur les relations entre la justice et les médias à utiliser dans les écoles secondaires de la province;
- offre de séances de formation aux superviseurs et gestionnaires des tribunaux concernant les ordonnances de non-publication et l'accès aux dossiers.

LOI DE 2009 SUR LA SAINTE GESTION PUBLIQUE

La *Loi de 2009 sur la saine gestion publique* a reçu la sanction royale le 15 décembre 2009. La Loi apporte plusieurs changements à la législation relative aux tribunaux afin d'améliorer la clarté, d'accroître la transparence et d'améliorer la responsabilisation.

La Loi comprend des :

- changements à la *Loi sur les tribunaux judiciaires* pour clarifier les procédures pour outrage au tribunal à la Cour des petites créances, établir des règles de retraite pour les juges suppléants de la Cour des petites créances en conformité avec celles s'appliquant à d'autres fonctionnaires judiciaires, et retirer l'interdiction de service des documents et d'exécution des ordonnances le dimanche;
- modifications à la *Loi sur les juges de paix* pour codifier les décisions de la Cour supérieure de justice relativement aux règles sur la retraite;
- modifications à la *Loi sur les jurys* pour protéger les droits à la vie privée des jurés potentiels, conformément au rapport du Commissaire à l'information et à la protection de la vie privée, et pour faire en sorte que le processus de filtrage demeure indépendant des parties à l'instance judiciaire;
- modifications complètes à la *Loi sur les infractions provinciales* pour simplifier les procédures judiciaires, améliorer la perception des amendes, améliorer les services au public et faire un meilleur usage des ressources judiciaires. Un grand nombre de ces points ont été élaborés en consultation avec le groupe de travail sur la rationalisation des infractions provinciales.

La Division des services aux tribunaux continue de travailler à la mise en œuvre d'un grand nombre d'améliorations contenues dans la *Loi de 2009 sur la saine gestion publique*.

MODERNISATION DE LA PRESTATION DES SERVICES

Examen des services de sténographie judiciaire

Le ministère continue de moderniser l'équipement d'enregistrement judiciaire grâce à une plus grande utilisation des dispositifs d'enregistrement numérique dans les salles d'audience.

En 2009-2010, la Division a annoncé une proposition de cadre de travail pour améliorer la prestation des services de sténographie judiciaire et de transcription en Ontario. D'après ce nouveau cadre de travail, les sténographes judiciaires continueront d'enregistrer ce qui se passe au tribunal en utilisant une méthode d'enregistrement audio normalisée avec des dispositifs d'enregistrement numérique. La partie qui ordonne la transcription choisira un transcripteur à partir d'une liste de transcripteurs professionnels qualifiés, laquelle pourrait comprendre, entre autres, le sténographe de la salle d'audience. Le ministère fixera des normes pour une certification et une formation en cour, tout en misant sur les forces du système actuel et notre personnel dévoué. La transition et la mise en œuvre devraient survenir au cours des deux prochaines années.

Projets et réalisation en matière de technologie de l'information

Au cours de l'exercice 2009-2010, la Direction des solutions technologiques pour les tribunaux a fourni expertise et conseils pour l'élaboration et la mise en œuvre des projets de technologie de l'information (TI) suivants.

Modernisation des systèmes de suivi des causes Système de gestion des données judiciaires

À la fin de 2009, la Division des services aux tribunaux a reçu l'approbation d'aller de l'avant avec l'établissement et la mise en œuvre d'un système de gestion des données judiciaires, qui modernisera le soutien technologique de l'administration des tribunaux et améliorera les services aux tribunaux électroniques pour le public.

Le système de gestion des données judiciaires regroupera les renseignements contenus dans



Salle d'audience du palais de justice de Brantford

les systèmes de base de suivi des causes – ICON, FRANK et Estates – et permettra une meilleure gestion électronique des documents, l'établissement de dates de procès, en plus de capacités de gestion de la charge de travail financière et automatisée. L'application permettra d'introduire des services judiciaires en ligne, pour le bénéfice du public et d'autres groupes desservis par la Cour supérieure de justice, la Cour de justice de l'Ontario et les cours municipales. Une première version du système de gestion des données judiciaires est attendue en 2012.

ICON 2.2

La Division continue d'améliorer le Réseau intégré d'information sur les infractions (ICON) pour faciliter la gestion continue des affaires criminelles et des affaires relatives à des infractions provinciales à la Cour de justice de l'Ontario et dans les cours municipales. En 2009-2010, la Division a achevé la mise au point de ICON 2.2 et a entrepris le test d'acceptation des usagers avec les partenaires municipaux. ICON 2.2 rationalise les processus de travail et accroît la convivialité grâce à une technologie axée sur le Web. Une mise en œuvre par phase est en cours. ICON 2.2 constitue une étape intermédiaire à la mise en œuvre du système de gestion des données judiciaires.

Soutien pour l'administration des tribunaux

Le système FRANK, une application de suivi à l'échelle de la province pour les affaires de droit civil, de droit de la famille, des petites créances, de la Cour divisionnaire et pour les affaires criminelles à la Cour supérieure de justice, est indispensable à la prestation de services judiciaires au public ontarien.

En 2009-2010, le système FRANK a été reconfiguré de façon considérable, à la suite des changements apportés au droit de la famille par le projet de loi 133, des modifications à la Cour des petites créances et des réformes du Projet de réforme du système de justice civile afin de fournir :

- une capacité d'effectuer des recherches dans tous les tribunaux de la province;
- une capacité de générer des rapports détaillés sur les causes criminelles et familiales s'y rapportant;
- une efficacité améliorée dans l'administration des cours des petites créances grâce à des mises à niveau des formules réglementaires et l'introduction de nouveaux rapports;
- un soutien pour les changements aux *Règles de procédure civile*, notamment plusieurs nouvelles normes temporelles automatisées pour les causes civiles, des rapports et codes nouveaux, et des changements aux formules réglementaires, le tout améliorant la capacité de récupérer l'information à partir de FRANK.

Technologie moderne dans les salles d'audience

La Division des services aux tribunaux continue d'élargir l'utilisation de la technologie moderne dans les salles d'audience, notamment la vidéoconférence, les aides aux témoignages des témoins vulnérables et la présentation numérique des preuves.

Le secteur justice en Ontario possède actuellement l'un des plus grands réseaux de vidéoconférence à haute vitesse au monde. L'utilisation de cette technologie donne aux personnes qui vivent dans des collectivités éloignées un meilleur accès aux services judiciaires et réduit au minimum les déplacements du personnel, atténuant ainsi les répercussions sur l'environnement qui en découlent, tout en augmentant l'efficacité des tribunaux.

Outils de gestion du savoir

L'initiative pluriannuelle de la Division des services aux tribunaux visant à améliorer les applications de gestion essentielles est en cours. Ces applications permettent de faire le suivi de toutes les activités des tribunaux de l'Ontario, notamment les audiences, les motions, l'exécution des ordonnances et la gestion des successions détenues en fiducie. L'introduction et l'amélioration de ces applications aideront les membres du personnel dans l'exécution de leurs tâches quotidiennes.

La formation électronique à distance sur demande et la capacité de tenir des réunions grâce aux nouvelles technologies de l'information continuent de contribuer à l'efficacité et à l'efficacité des activités de la Division et de l'aider à atteindre ses objectifs opérationnels. Des travaux sont en cours pour le lancement des premières séances de formation à distance Ask WRITS par l'entremise de Live Meeting. Ces séances de formation procureront aux employés des tribunaux un appui soutenu relativement au Système d'information sur les brefs, lequel est utilisé dans 49 bureaux d'application de la loi de la province pour maintenir un index des brefs d'exécution, conformément à la *Loi sur l'exécution forcée*.

Collaborer pour soutenir la magistrature

La Direction des solutions technologiques pour les tribunaux continue de soutenir la magistrature au nom de la Division des services aux tribunaux grâce à un appui direct en matière de technologies de l'information, de même que grâce à un travail continu avec le Bureau de technologie de l'information pour le secteur judiciaire. La Direction des solutions technologiques pour les tribunaux et le Bureau de technologie de l'information pour le secteur judiciaire collaborent pour régler les problèmes de technologie de l'information et aider la Division des services aux tribunaux à améliorer l'accès à la justice grâce à l'exploration et au développement de technologies de l'information. Ce travail est essentiel pour assurer la sécurité et la séparation des renseignements judiciaires.

INITIATIVES DE FORMATION DE LA DIVISION ET PARTENARIATS

Sécurité des tribunaux

À compter de 2012, le gouvernement provincial commencera à prendre en charge une partie des coûts que défraient les municipalités pour la sécurité dans les tribunaux et le transport des prisonniers, jusqu'à concurrence de 125 millions de dollars par année d'ici 2018. Cette initiative comprendra aussi l'élaboration de normes de sécurité dans les tribunaux de l'Ontario en consultation avec la magistrature et les principaux intervenants du secteur de la justice.

En 2009-2010, un comité directeur de partenaires coprésidé par la sous-procureure générale adjointe et la magistrature a commencé de se réunir pour formuler des conseils concernant la mise en œuvre de cette initiative et l'établissement de normes de sécurité dans les tribunaux.

Initiatives de formation de la Division et partenariats

Initiatives de formation pour le personnel des tribunaux

La formation et le perfectionnement continuent d'être des priorités pour la Division des services aux tribunaux. La Division s'est engagée à faire en sorte que des ressources de formation efficaces soient disponibles pour soutenir la formation et le perfectionnement de tous les employés.

Pour permettre à la Division de réaliser ses priorités, un comité de l'apprentissage et du perfectionnement a été mis sur pied en 2008 et est composé de représentants ministériels et régionaux de toute la Division. Le comité procure à ses membres l'occasion de discuter de questions reliées à l'apprentissage et à la formation et de conseiller la haute direction sur les orientations futures de la Division dans ce domaine.

En 2009-2010, la Division des services aux tribunaux a approuvé son plan de formation pour guider la coordination centrale des initiatives de formation et de la fourniture de matériel de formation cohérent, uniforme et de première qualité pour soutenir le perfectionnement des

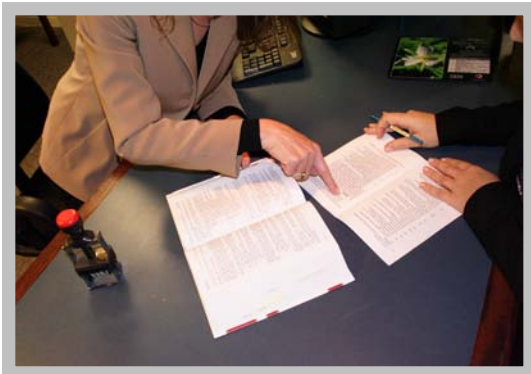
employés. Le plan met l'accent sur la formation opérationnelle par fonction et comprend une formation mise au point et offerte par le ministère.

En 2009-2010, la Division a également mis au point du matériel d'orientation pour soutenir un processus d'orientation cohérent dans l'ensemble de la province. La pierre angulaire du processus est le Manuel d'orientation de la Division des services aux tribunaux, qui fournit une vue complète de la Division, du ministère du Procureur général et de la fonction publique de l'Ontario. Le processus d'orientation profite à tous les membres du personnel de la Division. Les chefs de service auront à leur disposition des outils cohérents pour accueillir et former les nouveaux employés. Les employés bénéficieront d'un processus d'orientation formelle ainsi que d'un document d'appui à jour.

Certificat spécialisé en services de soutien juridique

En 2007-2008, les gestionnaires et les superviseurs de la Division des services aux tribunaux, ainsi que les membres de la magistrature, ont fourni un encadrement et un appui au Collège Durham dans le cadre de l'élaboration du premier programme spécialisé en services de soutien juridique à être proposé en Ontario. Ce programme d'une durée de huit mois met entièrement l'accent sur les rôles et les responsabilités des employés de soutien des tribunaux. Il comprend la formation relative aux documents utilisés dans le système judiciaire, la production des transcriptions et la gestion des jurys, sans oublier l'éthique, les procédures en vigueur dans les salles d'audience ainsi que la terminologie juridique. En avril 2009, une troisième classe a terminé le programme et plusieurs diplômés ont obtenu des postes de soutien des tribunaux au sein de la Division.

Par suite du succès du programme au Collège Durham, celui-ci a été élargi au Collège Centennial en septembre 2009. La Division fournit un appui soutenu aux deux programmes.



Ci-haut : Comptoir de service de la Division des services aux tribunaux

SERVICES À LA CLIENTÈLE

Normes de service

Depuis le 1^{er} janvier 2010, tous les ministères sont tenus :

- d'établir et de communiquer les normes de services internes et externes aux clients et aux intervenants internes;
- de surveiller et de mesurer la qualité des services offerts;
- de communiquer la qualité des services offerts au public;
- de dégager et d'apporter des améliorations aux services.

En réponse à cette exigence, la Division des services aux tribunaux a établi les normes de service suivantes :

1. Servir les clients qui déposent un seul document au greffe dans un délai de 30 minutes.
2. Faire en sorte que les clients qui utilisent les services du Centre d'information sur le droit de la famille soient satisfaits des services qu'ils reçoivent.
3. Faire en sorte que les clients qui utilisent les services de médiation familiale soient satisfaits des services qu'ils reçoivent.
4. Faire en sorte que les clients de nos services de droit de la famille qui assistent à une séance d'information soient satisfaits de l'information qu'ils reçoivent.
5. Faire en sorte que les clients handicapés qui accèdent aux services des tribunaux et qui demandent de l'aide en rapport avec leur handicap soient satisfaits de l'aide qu'ils reçoivent.

Sondage sur la satisfaction des clients

La Division surveille et mesure la qualité des services offerts par l'entremise de son sondage annuel auprès de la clientèle.

La Division effectue habituellement le sondage chaque année au début du printemps. Cependant, afin de permettre à la Division de mesurer l'atteinte des normes de service sur plusieurs mois, le sondage sera effectué en septembre 2010.

Les résultats seront présentés dans le rapport annuel 2010-2011 de la Division.



COLLABORER AVEC NOS PARTENAIRES DU SYSTÈME JUDICIAIRE

Administration municipale des infractions provinciales

La *Loi sur les infractions provinciales (LIP)* est le code de procédure qui régit l'application de la loi, les poursuites judiciaires et le jugement des infractions établies par règlement municipal, par loi provinciale, comme le *Code de la route*, la *Loi sur la santé et la sécurité au travail* et la *Loi sur la protection de l'environnement*, et certaines lois fédérales, comme la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur la marine marchande du Canada*, la *Loi sur la Convention concernant les oiseaux migrateurs* et la *Loi sur les Indiens*.

Les fonctionnaires judiciaires nommés par le gouvernement provincial et assignés par la Cour de justice de l'Ontario statuent sur les affaires relevant de la *LIP*. Les services aux tribunaux pour les affaires relevant de la *LIP* sont principalement offerts par les municipalités.

Un des éléments du rôle de surveillance des services fournis par les municipalités de la Division consiste à effectuer des vérifications périodiques de certains tribunaux chargés des infractions à la *LIP*. En 2009-2010, la Division a ainsi vérifié six tribunaux municipaux de la province. La Division des services aux tribunaux a également mené plusieurs projets qui visaient à aider les partenaires municipaux dans la prestation des services à l'échelon local et à renforcer le partenariat provincial/municipal dans le cadre de la *LIP*.

Parmi ces projets, mentionnons :

- effectuer une analyse concertée de rationalisation des instances dans le cadre de la *LIP* qui ont mené à des modifications considérables à la Loi, soit en simplifiant les procédures, en améliorant la perception des amendes, en améliorant les services au public et en augmentant l'utilisation efficace des ressources;
- terminer la mise en œuvre des réformes donnant lieu à une étude concertée des procédures administratives dans le cadre des appels relatifs à la *LIP*;
- organiser des rencontres mensuelles pour les principaux représentants de la Division et les représentants des partenaires municipaux afin de faciliter la communication, la collaboration et la consultation;
- collaborer avec les partenaires municipaux et les intervenants francophones afin d'accroître la prestation de services en français dans les tribunaux administrés par des municipalités;
- aider la Municipal Court Managers' Association et la Prosecutors' Association of Ontario à offrir de la formation à ses membres par l'entremise de conférences et d'activités d'apprentissage régulières.

GESTION DES INSTALLATIONS JUDICIAIRES

Au sein du ministère, la Division de la gestion des services ministériels assume la responsabilité de la planification des immobilisations et de la gestion des projets par l'entremise de sa Direction de la gestion des installations. La Division des services aux tribunaux travaille en partenariat avec la Direction pour dégager les priorités en matière de planification des immobilisations et gérer les problèmes liés aux installations des palais de justice à l'échelle de la province. La Direction de la gestion des installations guide le ministère dans ses travaux avec la Société immobilière de l'Ontario et le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure pour l'amélioration des palais de justice.

En mai 2005, le ministère a entamé la mise en œuvre d'un plan quinquennal sur les infrastructures qui met l'accent sur le regroupement et la modernisation des installations, tout en poursuivant les efforts permanents d'entretien des immobilisations du ministère. Au cours des cinq dernières années, le gouvernement de l'Ontario s'est engagé à investir près d'un milliard de dollars dans la construction de nouveaux palais de justice et dans l'amélioration des installations judiciaires existantes. En 2009-2010, ces travaux se sont poursuivis, et plusieurs projets de construction de nouveaux tribunaux polyvalents sont en cours.

Diversification des modes de financement et de l'approvisionnement

En collaboration avec le ministère de l'Énergie et de l'Infrastructure et Infrastructure Ontario, le ministère réalise plusieurs nouveaux projets de palais de justice en utilisant le modèle de la diversification des modes de financement et de l'approvisionnement. Par l'entremise d'Infrastructure Ontario, ce processus fait appel au savoir-faire et au financement du secteur privé pour ériger une infrastructure vitale, comme celle des palais de justice, et ce, en temps opportun et en respectant les budgets alloués, tout en veillant à ce qu'elle demeure la propriété du public et sous un contrôle public approprié.

Palais de justice polyvalent de Durham

Situé au centre-ville d'Oshawa, ce nouveau palais de justice réunit des services judiciaires

auparavant fournis dans huit tribunaux de la municipalité régionale de Durham. Le nouveau palais de justice est le plus accessible et le plus avancé sur le plan technologique en Ontario. Pour en savoir plus, veuillez consulter la page 5 de ce rapport.

Mise en œuvre

Après avoir reçu l'approbation d'entamer la phase du choix de l'emplacement et de l'acquisition, Infrastructure Ontario et la Direction de la gestion des installations ont dirigé le processus de développement et de conception détaillée pour des palais de justice polyvalents dans la région de Waterloo, à Thunder Bay, dans la région de Quinte et à Toronto Ouest. Il s'agit de la dernière phase avant le début des travaux de construction.

Études de planification

Des études portant sur la planification permettront au ministère d'élaborer des plans de mise en œuvre détaillés pour la construction de futurs palais de justice. Ces études définissent le nombre approprié de salles d'audience et les besoins en matière de locaux pour les activités prévues dans les nouveaux tribunaux. Au cours de chaque étude, on tient des consultations approfondies avec les utilisateurs de ces espaces.

En 2009-2010, une étude de planification a été entamée à Kingston (comté de Frontenac). Les études qui ont débuté en 2008-2009 pour les régions de Brampton, Simcoe et York se poursuivent, tout comme les études pour les tribunaux de Toronto, notamment les projets d'installations pour une Cour supérieure de justice (droit pénal) et un palais de justice en droit de la famille (Cour supérieure et Cour de justice de l'Ontario) qui seront situés rue Chestnut et un second palais de justice de la Cour de justice de l'Ontario pour Toronto Est. Les projets d'installations débiteront cette année pour les tribunaux de droit civil et la Cour des petites créances au 361 avenue University, et pour un palais de justice de la Cour de justice de l'Ontario au centre-ville.

Rénovations et agrandissements

Le ministère poursuit ses investissements dans des projets de rénovation, d'agrandissement et de regroupement de tribunaux pour résoudre le problème de rendement des établissements. Les projets pluriannuels qui seront achevés en 2010 comprennent le palais de justice de London et une nouvelle installation à Sioux Lookout. Par ailleurs, d'importantes rénovations, de plus d'un million de dollars par emplacement, ont été entreprises à Barrie, Milton, Parry Sound, Sarnia, Sudbury et Toronto.

Installation de défibrillateurs externes automatiques dans certains tribunaux

En 2007, conformément à l'engagement du gouvernement de faire installer des défibrillateurs dans des édifices gouvernementaux, la Division des services aux tribunaux a lancé un projet pilote visant à mettre en place un programme de défibrillateurs externes automatisés dans quatre palais de justice :

- Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario, au 47 avenue Sheppard Est, à Toronto;
- Cour de justice de l'Ontario, au 200 rue Frederick, à Kitchener;
- Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario, au 155 rue Elm, à Sudbury;
- Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, au 33 rue King Ouest, à Oshawa.

Suivant la mise en œuvre réussie de ce programme, l'initiative a été mise de l'avant dans d'autres établissements en 2008. En avril 2010, la Division avait terminé les installations dans 46 de 94 emplacements requis. L'initiative devrait être complétée le 31 mars 2011.

Planification de la gestion des situations d'urgence

En 2008-2009, en collaboration avec l'Unité de continuité des activités et de gestion des situations d'urgence du ministère, la Division du droit criminel et le Secrétariat ontarien des services aux victimes, la Division a dirigé des travaux afin d'intégrer et d'améliorer la planification de la gestion des situations d'urgence relatives aux activités des tribunaux.

Fort de ces réalisations, en 2009-2010, le ministère a terminé avec succès la première année de son plan de deux ans pour réaliser et documenter un inventaire de base détaillé et une évaluation des services à prestation critique et des systèmes dépendants, une infrastructure, des actifs et des ressources.

En juillet 2009, face aux nouvelles urgences sanitaires telles que le H1N1, le ministère a élaboré un plan d'intervention en cas de pandémie et des annexes locales qui accompagnent chaque plan intégré de continuité des activités. Les annexes appuient et mettent en lumière certaines initiatives pour aider à satisfaire les besoins des opérations des tribunaux advenant une épidémie.

Les éléments de base qui constituent le plan de pandémie sont les protocoles de communication, les mesures de prévention et de contrôle des infections et les stratégies de sensibilisation portant sur la distance sociale, l'hygiène des mains et l'équipement de protection personnelle. L'annexe contient des lignes directrices faciles à utiliser, des listes de vérification et des grilles sur les principaux éléments conçus pour aider les intervenants locaux dans leur processus décisionnel.

En plus du plan d'intervention en cas de pandémie, le ministère a également participé à un exercice de formation anti-virus et un plan intégré de continuité des activités, les deux étant axés sur les urgences sanitaires. Pour tous ses efforts en 2009-2010, Gestion des situations d'urgence Ontario a remis au ministère un prix d'excellence pour la planification en cas de pandémie.



Vue du palais de justice de Toronto (Old City Hall) depuis la Cour d'appel de l'Ontario

PLANIFIER L'AVENIR

La Division des services aux tribunaux utilise un plan quinquennal comme guide afin d'améliorer l'efficacité, l'efficience et l'accessibilité des services judiciaires. Le plan est étudié et mis à jour annuellement et fournit à la Division une orientation quant à ses objectifs stratégiques, ses normes de service, ses priorités pluriannuelles ainsi que ses besoins en ressources. Le Plan incorpore les objectifs de la Division qui sont prescrits par la loi, comme décrit dans la *Loi sur les tribunaux judiciaires*, et les relie aux objectifs opérationnels et initiatives du plan. L'annexe A présente le plan quinquennal de la Division des services aux tribunaux pour les exercices 2009-2010 à 2013-2014.

En plus des engagements à l'égard des projets, le personnel et les chefs de service fournissent constamment des services de première qualité au public. Pour soutenir ce service, la planification doit, entre autres, faire en sorte que des employés qualifiés répondent aux besoins de la magistrature et dispensent des services professionnels et courtois aux usagers des tribunaux; que les ressources soient gérées conformément aux normes et aux politiques du gouvernement et dans la limite du budget de la Division; et que les problèmes soient circonscrits et gérés efficacement.

Comité Vers le futur

« Vers le futur » est un sous-comité du Comité de direction de la Division et est composé de directeurs des régions et de directions générales, ainsi que de représentants de la Cour supérieure de justice et de la Cour de justice de l'Ontario.

Il constitue une source de recherche, d'idées et d'innovation qui aidera l'Ontario à jouer un rôle de chef de file à l'avenir dans la prestation de services judiciaires modernes.

En 2009-2010, « Vers le futur » a reconnu l'importance accrue, dans un climat économique difficile, de la planification stratégique comme outil pour mener à bien la mission de la Division qui consiste à offrir des services de justice équitables, opportuns, accessibles et efficaces.

Les priorités pour 2009-2010 comprenaient le lancement d'une initiative de réorganisation des activités pour rationaliser les processus opérationnels sans diminuer les services offerts au public; un soutien à l'élaboration du système de gestion des données judiciaires; maximisation de l'efficacité du soutien opérationnel pour le personnel des tribunaux dans tous les domaines de pratique; l'établissement d'une vision à long terme pour les services juridiques en Ontario.

Chapitre 6

Rapport sur les ressources

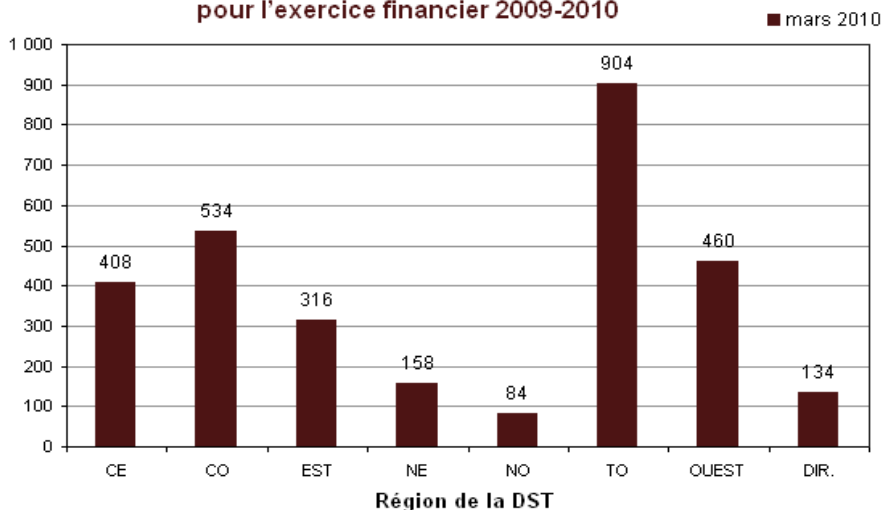
Ressources humaines par région*

Source des données : outil de suivi des ETP – Unité des activités stratégiques des ressources humaines

Région	Mars 2010
Centre-Est	408
Centre-Ouest	534
Est	316
Nord-Est	158
Nord-Ouest	84
Toronto	904
Ouest	460
Bureau de la direction	134
Total	2 998

* Remarque : les ressources humaines ne comprennent pas le personnel de soutien de la magistrature ni le personnel judiciaire de soutien.

Ressources humaines (ETP) pour l'exercice financier 2009-2010



Remarque :

1. Le nombre d'ETP (équivalent temps plein) représente le nombre d'employés actifs, au dernier jour du mois de mars de chaque année.
2. Le nombre d'ETP comprend tous les employés à temps partiel convertis en temps plein. Par exemple, un employé permanent à temps partiel.

Recettes par région 2009-2010

	Centre-Est	Centre-Ouest	Est	Nord-Est	Nord-Ouest	Toronto	Ouest	Total
Droits et honoraires	11 569 014	19 984 520	6 504 624	2 517 707	1 000 651	26 906 078	11 502 334	79 984 928
Ventes	74 124	128 042	41 676	16 131	6 411	172 389	73 696	512 469
Amendes	8 128 245	7 288 786	4 767 113	2 181 127	1 118 648	4 341 624	8 005 105	35 830 648
Remboursements*	2 896 625	2 920 176	1 853 918	902 856	371 588	5 394 991	2 419 925	16 760 079
Divers	167 378	289 133	94 108	36 426	14 477	389 272	166 414	1 157 208
Gouvernement du Canada	840 767	1 452 355	472 717	182 972	72 721	1 955 373	835 921	5 812 826
Total	23 676 153	32 063 012	13 734 156	5 837 219	2 584 496	39 159 727	23 003 395	140 058 158

* Remboursements provenant des municipalités pour des services liés à la LIP.

État des dépenses

Pour les exercices se terminant le 31 mars 2010, 2009, 2008, 2007 et 2006

	2009-2010	2008-2009	2007-2008	2006-2007	2005-2006
FONCTIONNEMENT					
Administration de la justice					
Ces coûts concernent l'inscription des dossiers au rôle, le maintien des dossiers du tribunal, la perception des amendes et des droits et honoraires, la mise à exécution des ordonnances civiles, la fourniture de renseignements sur la justice au public, la fourniture d'un soutien en salles d'audience et la facilitation de la prestation d'autres services liés à la justice.					
Traitements et salaires	155 423 547	158 402 114	152 043 893	136 803 987	131 875 507
Avantages sociaux	26 615 373	26 208 454	23 459 764	21 411 536	20 081 152
Transport et communications	7 894 891	7 992 780	9 188 350	7 261 053	11 524 579
Services	50 952 200	47 171 444	47 461 785	41 807 215	36 671 107
Fourniture et matériel	8 464 357	9 894 049	11 407 878	19 596 400	17 049 721
Recouvrements ¹	-313 875				
	249 036 493	249 668 841	243 561 670	226 880 191	217 202 065
Services judiciaires					
Ces coûts comprennent la rémunération des juges et des juges de paix de la Cour de l'Ontario et des fonctionnaires quasi judiciaires de la Cour supérieure et la fourniture d'un soutien administratif judiciaire à la Cour de justice de l'Ontario et à la Cour supérieure de justice ainsi qu'à la Cour d'appel.					
Traitements et salaires	123 388 419	116 066 660	131 690 359	99 617 156	95 577 037
Avantages sociaux des employés et de la magistrature	9 502 594	8 990 087	9 283 087	7 498 236	9 427 640
Transport et communications	3 487 156	3 766 835	3 877 158	3 642 791	4 505 964
Services	10 468 583	10 300 133	9 883 229	7 487 831	5 603 626
Fourniture et matériel	748 288	851 698	1 190 071	1 384 971	677 112
Paiements de transfert (à l'Institut national de la magistrature et à la Conférence des juges de l'Ontario)	231 951	231 951	231 951	231 951	201 951
	147 826 991	140 207 364	156 155 855	119 862 936	115 993 330
Créances douteuses ²	6 525 162	7 838 480	4 783 575	6 398 070	3 046 370
TOTAL - FONCTIONNEMENT	403 388 646	397 714 686	404 501 100	353 141 197	336 241 765
BUDGET DU FONCTIONNEMENT	402 190 600	397 096 685	405 621 900	356 650 100	342 471 700
IMMOBILISATIONS					
Construction de tribunaux					
Acquisition/Construction de biens immobiliers	70 406 368	159 677 578	77 121 272	14 396 368	10 332 628
TOTAL - Immobilisations	70 406 368	159 677 578	77 121 272	14 396 368	10 332 628
BUDGET DES IMMOBILISATIONS	81 334 000	163 528 400	79 860 500	16 064 000	10 356 600

1. Les recouvrements comprennent les dépenses liées au système de gestion des données judiciaires récupérées auprès du Bureau de modernisation des applications.
2. Les créances douteuses comprennent les amendes imposées en vertu du *Code criminel* et les cautionnements confisqués qui sont considérés non recouvrables.

Annexe A

Plan quinquennal
de la Division des services aux tribunaux
de 2009-2010 à 2013-2014

Mission, objectifs prescrits par la loi et objectifs opérationnels

Mission :

Offrir des services aux tribunaux modernes et professionnels qui favorisent la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces.

Objectifs prescrits par la loi :

- **Maintenir l'indépendance de la magistrature en tant qu'organe de gouvernement distinct.**
- **Reconnaître les rôles et responsabilités respectives du procureur général et de la magistrature dans l'administration de la justice.**
- **Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice.**
- **Améliorer la prestation des services au public.**
- **Promouvoir l'utilisation efficace des ressources publiques.**

Objectifs opérationnels :

Traitement rapide et efficient des causes

- La technologie utilisée dans les salles d'audience favorise un traitement efficient des causes.
- Le suivi électronique des causes permet d'assurer un suivi continu du volume des instances, du cheminement des causes et des décisions rendues à leur égard.
- Le dépôt des documents et l'entrée des données des tribunaux sont cohérents, exacts et à jour, dans tous les greffes.
- Les règles et procédures des tribunaux favorisent le règlement rapide des causes et réduisent les comparutions et les coûts inutiles.
- La Division collabore avec la magistrature, le barreau et les partenaires du secteur judiciaire à l'élimination des retards dans le traitement des causes.

Services accessibles

- Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés.
- Le public, et particulièrement les parties non représentées devant le tribunal de la famille et la Cour des petites créances, peut accéder facilement aux services d'information.
- La technologie facilite l'accès aux renseignements, aux dossiers et aux rôles des tribunaux et permet la comparution à distance des parties, des témoins et des interprètes.
- L'accès aux documents, aux dossiers et aux bases de données des tribunaux est géré par un cadre juridique et stratégique.
- Accroître la transparence de l'administration de la justice.

Services uniformes et de qualité

- Un personnel judiciaire professionnel et compétent fournit des services uniformes, responsables, avisés et courtois aux comptoirs et aux greffes des tribunaux, un soutien de grande qualité à la magistrature, tant sur le plan administratif qu'en salle d'audience, et des services d'exécution efficaces.
- Des services judiciaires spécialisés sont offerts, dans les cas opportuns.
- La Division collabore avec les municipalités, la magistrature et le barreau, les partenaires du secteur de la justice, les autres ministères et organismes, les autres divisions du ministère du Procureur général ainsi qu'avec les syndicats et associations de la fonction publique.
- Une stratégie fédérale-provinciale-territoriale est en place.
- La Division a des liens avec des organismes externes pour cerner les nouveaux enjeux et définir les pratiques exemplaires, et pour améliorer l'analyse des données des tribunaux.
- Des pratiques efficaces de gestion des dossiers et des fichiers sont en cours dans tous les greffes.
- Le processus de sélection des jurés et les accommodements encouragent la participation aux jurys.
- La Division participe aux révisions générales des lois et des politiques dans le but d'améliorer le processus judiciaire.
- Les services d'exécution des jugements sont efficaces et rapides.
- Les services de transcription des délibérations des tribunaux et des services d'interprétation de haute qualité sont disponibles au besoin.

Processus décisionnel responsable et efficace

- Le plan quinquennal de la Division fournit une orientation stratégique pluriannuelle en fonction de ses priorités.
- La satisfaction de la clientèle à l'égard des services fait l'objet d'une surveillance continue au moyen de procédures relatives aux plaintes du public et de sondages.
- Des normes et des pratiques de contrôle de qualité sont en place.
- Les pratiques et programmes locaux, les programmes et les essais pilotes sont évalués à des fins d'application à l'échelle de la province.
- Des services provinciaux de gestion permettent d'assurer que les cours municipales offrent des services en vertu de la *Loi sur les infractions provinciales* qui favorisent la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces.
- Des rapports d'information de gestion sont régulièrement mis à la disposition de la Division, du MPG, de la magistrature et du public pour faciliter l'examen continu des programmes et l'analyse des tendances du traitement des causes, de la satisfaction de la clientèle à l'égard des services, de même que de la responsabilité à l'égard du public quant au fonctionnement des tribunaux.
- L'accessibilité pour les personnes handicapées est présente dans tous les plans d'activités, plans opérationnels, demandes et propositions de financement.

Gestion efficace des ressources

- Des modèles de ressources fournissent une base objective pour l'évaluation des besoins des salles d'audience et des greffes en matière de personnel, des effectifs judiciaires et de juges de paix nécessaires à la Cour de justice de l'Ontario, les effectifs régionaux et les coûts privés et publics des procédures judiciaires.
- Des politiques sont en vigueur pour assurer la perception des amendes impayées et des cautionnements confisqués.
- La Division collabore avec la Direction de la gestion des installations pour assurer une gestion efficace des installations judiciaires et élaborer un plan stratégique pluriannuel des infrastructures pour la construction de futurs palais de justice.
- La Division gère un système efficace de gestion des documents et ressources.
- La Division gère efficacement les fonds en fiducie.
- Des mesures de service interrégional sont en place.

Initiatives du plan quinquennal réalisées en 2008-2009 et retirées du plan

Objectif prescrit par la loi :

Reconnaître les rôles et responsabilités respectives du procureur général et de la magistrature dans l'administration de la justice

Objectif opérationnel :

Gestion efficace des ressources

Réalisation :

- En collaboration avec la Cour de justice de l'Ontario et le National Center for State Courts, un modèle d'effectif de juges de paix a été élaboré.

Objectif prescrit par la loi :

Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice

Objectif opérationnel :

Services accessibles

Réalisations :

- La Division a participé à l'élaboration de pratiques exemplaires en matière d'affichage accessible afin de répondre aux besoins des personnes handicapées de l'Ontario, en facilitant le repérage des salles d'audience et des services par le public.
- La Division a appuyé la mise en place de bureaux d'Aide juridique Ontario dans les palais de justice très achalandés.
- La Division a observé les effets de la dispense des frais en ce qui touche l'amélioration de l'accès aux services pour les parties financièrement désavantagées.
- Dans la région Nord-Ouest, la Division a établi une liaison avec les Autochtones et a mis en œuvre un projet pilote de recrutement autochtone régional.
- Des documents d'information simples et concis en langage courant à l'intention des parties aux affaires de droit civil, de droit de la famille et de la Cour des petites créances ont été préparés.
- Des ressources sur Internet à l'intention des parties à la Cour des petites créances ont été élaborées.
- La partie du site Web du ministère concernant le droit de la famille a été mise à jour en collaboration avec d'autres divisions et ministères.
- Des réponses aux questions les plus souvent posées concernant les *causes de droit de la famille* ont été préparées pour le site Web et la ligne téléphonique.
- La possibilité d'élargir les lignes téléphoniques de renseignements automatisés à d'autres cours des petites créances a été envisagée; toutefois, la décision de ne pas élargir le service à ce moment-ci a été prise.
- La possibilité d'élargir les programmes d'avocat de service bénévole et d'aide aux étudiants à d'autres cours des petites créances a été envisagée; toutefois, une décision de ne pas les élargir à ce moment-ci a été prise.
- L'avocat conseille les parties non représentées, et les étudiants en droit aident les parties à remplir les formulaires.
- Une base de données d'ordonnances de ne pas faire a été mise en œuvre et la communication des ordonnances de ne pas faire émanant du tribunal de la famille entre ce tribunal et la cour de pratique a été améliorée.
- La formule type et le répertoire des ordonnances de ne pas faire ont été mis à l'essai dans deux palais de justice.
- L'adoption des modifications apportées à la *Loi sur les infractions provinciales* en 2002 et en 2006, prolongeant l'utilisation des télémandats pour les affaires relevant de la *Loi* pour appuyer divers ministères et organismes d'exécution de la loi a été obtenue. Les partenaires municipaux ont tous été avisés de ce changement et ont été informés des procédures détaillées pour le traitement des télémandats.
- Le projet pilote de vidéo-IP a été mis en œuvre partout dans la province.

Objectif prescrit par la loi :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel :

Traitement rapide et efficient des causes

Réalisations :

- De la formation sur l'entrée de données et le règlement des affaires portant sur la protection de l'enfance a été préparée et dispensée.
- Les modifications proposées aux Règles en matière de droit de la famille contenues dans l'évaluation de la Cour de la famille ont été examinées.
- Un manuel sur les faillites a été préparé afin d'améliorer les procédures judiciaires en matière de faillite.
- Les résultats du projet pilote sur la gestion des causes relatif à la règle 78 ont été évalués.
- Une évaluation de la salle d'audience électronique type a été effectuée afin d'explorer l'utilisation de la technologie en salle d'audience et les constatations ont été notées dans Technology for Ontario Courtrooms: A Discussion Paper.
- Des options de connectivité Internet pour la défense et le personnel des tribunaux ont été élaborées et analysées. Les travaux d'installation de lignes LAN ont débuté dans les centres d'information sur le droit de la famille dans les régions Centre-Est, Est et Centre-Ouest.
- Un projet pilote a débuté pour permettre la réservation de dates d'audience en ligne pour les Toronto Estates et Commercial Courts de la région de Toronto.
- Une nouvelle salle d'audience multifonctionnelle utilisant la technologie de la vidéoconférence a été construite à Newmarket pour faciliter les premières comparutions et la cour de pratique dans la région du Centre-Est.
- L'application de gestion des causes SUSTAIN a été convertie à l'application FRANK dans les tribunaux de Windsor, d'Ottawa et de Toronto, ce qui a complété la mise en œuvre à l'échelle de la province de deux applications normalisées (ICON et FRANK) pour faire le suivi de toutes les causes en droit civil, en droit de la famille, à la Cour des petites créances, à la Cour divisionnaire et dans les cours criminelles de la Cour supérieure de justice.
- L'étude de faisabilité de la planification stratégique pour le système unique de gestion des causes (fusionnement de FRANK, ICON et Estates) est terminée.

Objectif opérationnel :

Services uniformes et de qualité

Réalisations :

- Les besoins en formation des agents d'exécution ont été évalués.
- Élargir continuellement la formation sur l'application du matériel didactique informatisé.
- Un groupe de travail a été mis sur pied pour évaluer et élaborer des guides de formation afin d'aider les gestionnaires des tribunaux à veiller à l'intégrité des données des affaires portant sur la protection de l'enfance dans FRANK.
- Une formation et un soutien continus ont été offerts au personnel des tribunaux concernant toutes les améliorations apportées à l'application par l'entremise de séances sur « Ask », de communiqués et du bureau de soutien aux applications.
- Une formation sur la conversion du système SUSTAIN au système FRANK a été offerte à 230 employés de la Cour supérieure de justice de Toronto (civil, famille, criminel), laquelle comprenait une formation traditionnelle en personne et des outils de formation à distance.
- Un soutien a été offert pour faciliter le test d'acceptation de l'utilisateur de la LIP pour l'application ICON 2.2.
- Un soutien a été offert pour améliorer les données dans les affaires de protection de l'enfance dans FRANK afin de réduire le nombre de jours requis en moyenne pour le règlement.
- Une formation en droit de la famille sur les changements à la règle 15 et sur le sondage du secteur d'activité associé au droit de la famille a été offerte par voie électronique grâce à Captivate.
- Un groupe de travail a été mis sur pied pour évaluer et élaborer des guides de formation afin d'aider les gestionnaires des tribunaux à veiller à l'intégrité des données des affaires portant sur la protection de l'enfance dans FRANK.
- Le manuel de droit successoral a été mis à jour.

Objectif prescrit par la loi :

Promouvoir l'utilisation efficace des ressources publiques

Objectif opérationnel :

Processus décisionnel responsable et efficace

Réalisations :

- Participer à la mise en œuvre des pratiques exemplaires dans les affaires de protection de l'enfance par l'intermédiaire du Comité directeur sur les tribunaux de la famille.
- En collaboration avec les partenaires municipaux, un processus révisé pour le traitement des appels relatifs à la *LIP* a été mis au point, notamment la préparation d'une formation pour tous les employés municipaux et provinciaux concernés et l'établissement d'un réseau de mentors municipaux et provinciaux pour fournir un appui continu.

Initiatives prioritaires de la Division

Objectif prescrit par la loi n° 1 :

Maintenir l'indépendance de la magistrature en tant qu'organe de gouvernement distinct

Objectif opérationnel : Services accessibles

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
La Division collabore avec les municipalités, la magistrature et le barreau, les partenaires du secteur de la justice, les autres ministères et organismes, les autres divisions du ministère du Procureur général ainsi qu'avec les syndicats et associations de la fonction publique. Continuer de soutenir des forums de collaboration avec la magistrature, y compris le sommet de la justice, le comité directeur de la Cour de la famille, les comités locaux de la magistrature et du barreau, des tables rondes des politiques opérationnelles et d'autres réunions régulières.	Poursuite de discussions avec les bureaux des juges en chef sur le protocole d'entente (en cours). Réalisations en 2009-2010 : Collaboration avec le comité directeur en technologie d'information des bureaux des juges en chef en vue d'élaborer le plan de mise à jour des ordinateurs de bureau et des ordinateurs bloc notes du personnel des services judiciaires et du personnel de soutien des services judiciaires.					
L'accès aux documents, aux dossiers et aux bases de données des tribunaux est régi selon un cadre juridique et stratégique.	En consultation avec la magistrature, instituer un cadre juridique et stratégique pour assurer un équilibre entre le droit d'accès du public aux renseignements et aux services judiciaires et le droit à la confidentialité et à la protection de la vie privée. Réalisations en 2009-2010 : Poursuite des consultations auprès des bureaux des juges en chef au sujet de toutes les demandes d'accès à des renseignements judiciaires.					

Objectif prescrit par la loi n° 2 :

Reconnaître les rôles et responsabilités respectives du procureur général et de la magistrature dans l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Services accessibles

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés.	Participer au Comité d'accessibilité aux tribunaux de l'Ontario et lui offrir un soutien (en cours). Réalisations en 2009-2010 : Soutien fourni au Comité d'accessibilité aux tribunaux de l'Ontario et participation aux activités de ce comité.					
L'accès aux documents, aux dossiers et aux bases de données des tribunaux est régi selon un cadre juridique et stratégique.	En consultation avec la magistrature, instituer un cadre juridique et stratégique pour assurer un équilibre entre le droit d'accès du public aux renseignements et aux services judiciaires et le droit à la confidentialité et à la protection de la vie privée. Réalisations en 2009-2010 : Poursuite des consultations auprès des bureaux des juges en chef au sujet de toutes les demandes d'accès à des renseignements judiciaires.					
Accroître la transparence de l'administration de la justice.	Évaluation et mise en œuvre des recommandations du rapport du Comité ontarien de la justice et des médias qui sont du ressort du ministère, et consultation avec la magistrature, la police et d'autres partenaires de la justice à l'égard d'autres recommandations.	✓				
La Division collabore avec la magistrature, le barreau et les partenaires du secteur de la justice à l'élimination des retards.	Évaluer le projet de gestionnaire des causes en droit de la famille à Ottawa. Réalisations en 2009-2010 : Projet pilote prolongé jusqu'en 2012.					

Objectif prescrit par la loi n° 2 :

Reconnaître les rôles et responsabilités respectives du procureur général et de la magistrature dans l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Services accessibles (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Le public, et particulièrement les parties non représentées devant le tribunal de la famille et la Cour des petites créances, peut accéder facilement aux services d'information.	Travail en collaboration avec la magistrature afin d'améliorer les services en ligne et l'accès pour le public aux formulaires et aux listes des cours ainsi qu'à d'autres documents. Réalisations en 2009-2010 : Collaboration avec la magistrature dans le cadre du projet d'assemblage de documents (Document Assembly Project). Ajout de ressources afin de diriger les familles vers les services appropriés de la section <i>Causes de droit de la famille</i> du site Web du ministère du Procureur général. Début de discussions sur l'intégration de l'accès électronique aux services et renseignements judiciaires dans le cadre de la planification et de l'élaboration du système de gestion de l'information sur l'administration judiciaire. Politique révisée au sujet de l'accès public aux dossiers des tribunaux visés par une ordonnance limitant la publication, y compris une ordonnance de cette nature en vertu de l'article 486.4 ou 486.5 du <i>Code criminel</i>. Politique révisée au sujet de l'accès public aux dossiers des tribunaux en vue de donner accès à l'information concernant les futures dates d'audience et les lieux de tenue des audiences dans les affaires relevant de la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i>.					

Objectif prescrit par la loi n° 2 :

Reconnaître les rôles et responsabilités respectives du procureur général et de la magistrature dans l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Gestion efficace des ressources

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
La Division collabore avec la Direction de la gestion des installations pour assurer une gestion efficace des installations judiciaires et élaborer un plan stratégique pluriannuel des infrastructures pour la construction de futurs palais de justice. - Élaborer un plan stratégique pluriannuel pour la gestion des immobilisations et des biens importants. - Assurer un suivi et une planification stratégique continue. - Collaborer avec la Direction de la gestion des installations pour élaborer des plans annuels d'infrastructure.	Collaborer avec les partenaires de la justice et la magistrature à la planification de nouveaux palais de justice pouvant offrir des services intégrés pour les causes en droit de la famille. Réalizations en 2009-2010 : Collaboration avec la Direction de la gestion des installations afin de veiller à ce que les plans des installations des tribunaux de Brampton, York, Kingston, Simcoe et Guelph répondent aux exigences en matière de droit de la famille. Mise en application de la liste des installations proposées par la Cour de justice de l'Ontario et la Cour supérieure de justice en matière de droit de la famille. Collaboration avec l'Unité de l'aménagement des installations en vue d'élaborer un modèle de mise en œuvre et de déploiement de la technologie de l'information et de soutien aux modes de financement et d'approvisionnement des installations du projet.					

Objectif prescrit par la loi n° 2 :

Reconnaître les rôles et responsabilités respectives du procureur général et de la magistrature dans l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Gestion efficace des ressources (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
La Division collabore avec la Direction de la gestion des installations pour assurer une gestion efficace des installations judiciaires et élaborer un plan stratégique pluriannuel des infrastructures pour la construction de futurs palais de justice (suite).	Poursuite de discussions avec les bureaux des juges en chef sur le protocole d'entente. Réalisations en 2009-2010 : Collaboration avec le comité directeur en technologie de l'information des bureaux des juges en chef en vue d'élaborer le plan de mise à jour des ordinateurs de bureau et des ordinateurs blocs notes du personnel des services judiciaires et du personnel de soutien des services judiciaires.					
	Établir de meilleurs liens entre les ministères qui offrent des services aux familles, en commençant avec ceux qui s'occupent de protection de l'enfance. Réalisations en 2009-2010 : Participation, avec des représentants d'autres ministères et de la magistrature, aux réunions ordinaires du Comité directeur de la Cour de la famille. Organisation d'un Sommet de la justice auquel ont pris part d'autres ministères et la magistrature, portant sur l'incidence des délais sur l'enfant dans une cause portant sur la protection d'un enfant. Institution de réunions ordinaires avec le Bureau des obligations familiales afin de discuter de questions d'intérêt commun et de les résoudre.					
	Élaborer un processus plus rationnel et promouvoir le recours à ce dernier dans le cas de modifications d'ordonnances alimentaires. Réalisations en 2009-2010 : Mise en œuvre d'une requête en vue de modifier les ateliers à Windsor, Toronto, Brampton et Milton en collaboration avec Aide juridique Ontario et d'autres intervenants locaux.					

Objectif prescrit par la loi n° 3 :**Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice****Objectif opérationnel : Services accessibles**

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
L'accessibilité pour les personnes handicapées est présente dans tous les plans d'activités, plans opérationnels, demandes et propositions de financement.	Élaborer une politique et des outils de planification sur la façon de prévenir, d'éliminer ou d'atténuer les obstacles au moment d'établir et de revoir la législation, les programmes, les politiques et les propositions et demandes de financement. Réalizations en 2009-2010 : Participation avec d'autres ministères à l'élaboration d'une politique et d'outils de planification à inclure dans la stratégie du Procureur général sur l'intégration de l'accessibilité dans la législation, les programmes, les politiques et les propositions de financement.					
	Inclure des énoncés sur l'accessibilité dans toutes les politiques et propositions de programme de la division, qui expliquent comment les obstacles seront évités, éliminés ou atténués.					
Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés.	Élaborer une stratégie pour définir et favoriser une meilleure accessibilité aux tribunaux de l'Ontario. Réalizations en 2009-2010 : Collaboration à l'élaboration du plan stratégique sur l'accessibilité pluriannuel du ministère dans lequel sont énoncées les stratégies et les activités pour éliminer les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées dans les tribunaux. Soutien des règles énoncées dans les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle en élaborant des politiques et des guides pour le personnel sur la façon de dispenser des services accessibles aux personnes handicapées s'adressant aux tribunaux et en assurant la formation du personnel sur les politiques et les guides.					

Objectif prescrit par la loi n° 3 :**Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice****Objectif opérationnel : Services accessibles (suite)**

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés (suite).	Améliorer de façon constante les services offerts par le coordonnateur de l'information sur l'accessibilité aux tribunaux, y compris l'expansion des services aux tribunaux accessibles seulement par avion et aux tribunaux satellites, à titre de ressource pour le personnel judiciaire, les intervenants du secteur judiciaire et le public sur la façon de répondre aux besoins d'accessibilité des personnes handicapées. Réalizations en 2009-2010 : Mise en œuvre de la fonction de coordonnateur de l'information sur l'accessibilité dans tous les tribunaux à temps plein. Évaluation de la fonction de coordonnateur. Ajout de renseignements sur la fonction de coordonnateur sur le site Web du ministère afin d'informer le public sur la façon de présenter des demandes en matière d'accessibilité aux tribunaux.					
	Élaboration et mise en œuvre de politiques, de procédures et de pratiques en matière de services à la clientèle accessibles, de processus de rétroaction et de la formation pour le personnel de la Division afin de favoriser la conformité aux règles énoncées dans les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle.	✓				
	Élaborer et mettre en œuvre des objectifs de service ainsi que des politiques, des procédures et des appuis opérationnels afin de répondre aux demandes récurrentes d'adaptation pour les personnes handicapées dans les tribunaux. Réalizations en 2009-2010 : Élaborer des outils afin d'aider le personnel à répondre aux demandes d'accès à des appareils fonctionnels pour personnes malentendantes et à des services de sous titrage en temps réel.					

Objectif prescrit par la loi n° 3 :**Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice****Objectif opérationnel : Services accessibles (suite)**

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés (suite).	Travailler en collaboration avec d'autres divisions du ministère afin de mettre en place des services spécialisés et des ressources de formation pour le personnel judiciaire afin de faciliter l'accès aux services aux clients qui souffrent de troubles neurologiques, de troubles de santé mentale, de déficience développementale et de lésion cérébrale acquise dans l'éventail complet des audiences et des services judiciaires.					
	Étudier et mettre en œuvre les recommandations du Rapport du Comité pour le plein accès des personnes handicapées aux tribunaux de l'Ontario intitulé Comment rendre les tribunaux de l'Ontario pleinement accessibles aux personnes avec un handicap. Réalisations en 2009-2010 : Contribution à la mise en œuvre des recommandations du Rapport du Comité pour le plein accès des personnes handicapées aux tribunaux de l'Ontario par rapport à toutes les réalisations en 2009 2010 de la présente page.					
	Participation à l'élaboration de pratiques exemplaires en matière d'affichage accessible afin de répondre aux besoins des personnes handicapées de l'Ontario, en facilitant le repérage des salles d'audience et des services par le public. Réalisations en 2009-2010 : Consultation auprès de personnes handicapées et prise en compte des aspects d'accessibilité dans l'élaboration des pratiques exemplaires.					
	La division a appuyé la mise en place de bureaux d'Aide juridique Ontario dans les palais de justice très achalandés. Réalisations en 2009-2010 : Mise en place de bureaux de demande d'Aide juridique Ontario dans 14 emplacements très achalandés en Ontario.					
	La Division a observé les effets de la dispense des frais en ce qui touche l'amélioration de l'accès aux services pour les parties financièrement désavantagées.	✓				

Objectif prescrit par la loi n° 3 :**Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice****Objectif opérationnel : Services accessibles (suite)**

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés (suite).	Mettre en œuvre la recommandation en matière de sécurité dans les tribunaux de l'Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services pour prendre en charge, à compter de 2012, les coûts de la sécurité dans les tribunaux et du transport des prisonniers assumés par les municipalités, jusqu'à concurrence de 125 millions de dollars par année, et élaborer des normes de sécurité dans les tribunaux. Réalisations en 2009-2010 : Élaboration d'un plan de mise en œuvre pluriannuel en collaboration avec le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, le ministère des Affaires municipales et du Logement, le ministère des Finances et l'Association des municipalités de l'Ontario et la ville de Toronto. Mise en place d'une structure de gouvernance en collaboration avec divers ministères provinciaux, le secteur municipal et la magistrature, et début de travaux en vue d'établir quels sont les coûts et d'élaborer des normes de sécurité dans les tribunaux.					
	Collaborer avec la Direction de la gestion des installations à l'élaboration d'un plan d'accessibilité pluriannuel visant à rendre tous les palais de justice appartenant au gouvernement ontarien accessibles aux personnes handicapées. Réalisations en 2009-2010 : Collaboration avec la Direction de la gestion des installations en vue d'élaborer des lignes directrices en matière d'accessibilité pour les nouveaux tribunaux et ceux qui sont rénovés afin de s'assurer que de nouveaux obstacles ne sont pas créés et que l'accessibilité est prise en compte dans la conception.					

Objectif prescrit par la loi n° 3 :**Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice****Objectif opérationnel : Services accessibles (suite)**

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Les obstacles aux services offerts par la Division des services aux tribunaux sont définis et réduits ou éliminés (suite).	Élaborer une stratégie pour améliorer la prestation de services en français dans les établissements désignés. Réalisations en 2009-2010 : La Division a continué de remplir les engagements de son plan quinquennal sur les services en français et a reçu des commentaires positifs des intervenants des services en français au sujet de son rapport d'étape pour la 3^e année (2009 -2010). Kingston a été désignée ville bilingue en mai 2009 en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i> et le personnel a bénéficié d'une formation aux termes du programme d'offre active des services. Conclusion d'une analyse des lacunes dans la désignation bilingue de trois nouvelles régions en vertu de la <i>Loi sur les services en français</i>. Un Comité a la magistrature et du barreau pour les services en français été mis sur pied afin de mettre en œuvre la recommandation formulée dans le rapport annuel du commissaire aux services en français.					
	Élaborer une stratégie pour faciliter l'accès à la justice pour les Autochtones. Réalisations en 2009-2010 : Le ministère a conclu des ententes avec la Nation anishinabek et le Grand conseil du Traité n°3, et a tenu des forums dans des collectivités des Premières nations précitées.					
	Appuyer un projet pilote d'aide juridique bénévole dans la région de Toronto. Réalisations en 2009-2010 : La Division a appuyé un projet conjoint des tribunaux de Toronto et des Services juridiques pro bono de l'Ontario dans les bureaux de ces services situés dans le palais de justice du 393, avenue University.					

Objectif prescrit par la loi n° 3 :**Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice****Objectif opérationnel : Services accessibles (suite)**

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Le public, et particulièrement les parties non représentées devant le tribunal de la famille et la Cour des petites créances, peut accéder facilement aux services d'information. Continuer assurer et à annoncer la disponibilité des documents d'éducation publique.	Mettre à jour tous les guides de procédures des tribunaux de droit de la famille. Réalisations en 2009-2010 : Élaboration de nouveaux guides en matière d'affidavits de parents, de demandes de garde présentées par des personnes qui ne sont ni le père ni la mère, d'appels dans les causes portant sur la protection d'un enfant (conjointement avec la Cour de justice de l'Ontario et la Cour supérieure de justice) et d'ordonnances de ne pas faire.					
	Ajout d'une liste des ressources dans la section <i>Causes de droit de la famille</i> du site Web du ministère du Procureur général en vue de rediriger les parents et les enfants vers des ressources de soutien.	✓				
	Élaboration de renseignements spécialisés pour les litigants vulnérables, par ex. un guide pour demander une ordonnance de ne pas faire.	✓				
	Travailler en collaboration avec la magistrature afin d'améliorer les services en ligne et l'accès public aux formules et aux listes judiciaires, entre autres choses. Réalisations en 2009-2010 : Ajout de renseignements à la section <i>Causes de droit de la famille</i> du site Web du ministère du Procureur général. Début de discussions sur l'intégration de l'accès électronique aux services et renseignements judiciaires dans le cadre de la planification et de l'élaboration du système de gestion de l'information sur l'administration judiciaire. Politique révisée au sujet de l'accès public aux dossiers des tribunaux visés par une ordonnance limitant la publication, y compris une ordonnance de cette nature en vertu de l'article 486.4 ou 486.5 du <i>Code criminel</i> . Politique révisée au sujet de l'accès public aux dossiers des tribunaux en vue de donner accès aux futures dates d'audience et aux lieux de tenue des audiences dans les affaires relevant de la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i> .					
	Création d'un programme d'assemblage des documents sur le Web à l'égard de certains formulaires en matière de droit de la famille et de petites créances.	✓				

Objectif prescrit par la loi n° 3 :

Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice

Objectif opérationnel : Services accessibles (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Accroître la transparence de l'administration de la justice.	Évaluation et mise en œuvre des recommandations du rapport du Comité ontarien de la justice et des médias, qui sont du ressort du ministère, ainsi que consultation et liaison avec la magistrature, la police et d'autres partenaires de la justice à l'égard d'autres recommandations.	✓				
La technologie facilite l'accès aux renseignements, aux dossiers et aux rôles des tribunaux et permet la comparution à distance des parties et des témoins. - Afficher de l'information à jour à propos des services des tribunaux, sur le site Internet du ministère (par exemple renseignements sur les questions de succession, le processus de sélection des jurés, l'emplacement des palais de justice, les guides et les brochures disponibles et le processus de nomination des juges). - S'assurer que la technologie fournie à la magistrature et au personnel est moderne, efficace et sûre, qu'elle assure la protection des renseignements personnels et qu'elle est gérée de façon responsable et respectueuse de la confidentialité.	Liaison des systèmes opérationnels pour permettre l'affichage de renseignements sur la mise au rôle sur les tableaux d'affichage des palais de justice et sur Internet.	✓				
	Donner un accès par voie électronique à tous les services au comptoir des tribunaux, par ex. pour le dépôt des documents judiciaires, le paiement des amendes et des droits et honoraires et l'accès aux dossiers et aux rôles des tribunaux. Réalizations en 2009-2010 : Début de discussions sur l'intégration de l'accès électronique aux services et renseignements judiciaires dans le cadre de la planification et de l'élaboration du système de gestion de l'information sur l'administration judiciaire.					
	Création d'une formule type d'ordonnance de ne pas faire qui satisfait aux exigences du <i>projet de loi 133</i> .	✓				
	Une base de données d'ordonnances de ne pas faire a été mise en œuvre et la communication des ordonnances de ne pas faire émanant du tribunal de la famille entre ce tribunal et la cour de pratique a été améliorée.	✓				
	La formule type et le répertoire des ordonnances de ne pas faire ont été mis à l'essai dans deux palais de justice.	✓				
	Utilisation de la technologie pour permettre davantage de comparutions à distance, en particulier dans les tribunaux du Nord.	✓				
	Fournir l'accès à distance aux évaluations avocat-client grâce à la vidéoconférence. Réalizations en 2009-2010 : L'accès à distance aux évaluations avocat client grâce à la vidéoconférence a été établi dans les régions du Nord-Est et du Nord-Ouest de la province.					

Objectif prescrit par la loi n° 3 :**Favoriser l'accès du public aux tribunaux et sa confiance envers l'administration de la justice****Objectif opérationnel : Services accessibles (suite)**

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
La technologie facilite l'accès aux renseignements, aux dossiers et aux rôles des tribunaux et permet la comparution à distance des parties et des témoins (suite).	Une plus grande utilisation de la technologie disponible pour réaliser des évaluations avocat-client à distance a été favorisée par des changements aux règles.	✓				
	Le projet pilote de vidéo-IP a été mis en œuvre partout dans la province.	✓				
	Créer un service par Internet qui permettrait aux parties à la Cour des petites créances d'introduire une poursuite et de répliquer (dans le cadre du système de gestion de l'information sur l'administration judiciaire). Réalisations en 2009-2010 : Poursuite des activités de planification stratégique et d'élaboration du système de gestion de l'information sur l'administration judiciaire.					

Objectif prescrit par la loi n° 4 :**Améliorer la prestation des services au public****Objectif opérationnel : Traitement rapide et efficient des causes**

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Le dépôt des documents et l'entrée des données des tribunaux sont cohérents, exacts et à jour, dans tous les greffes.	Appuyer les initiatives des cours municipales visant à transférer à ICON les données sur les accusations recueillies par l'intermédiaire de systèmes électroniques de contraventions. Réalisations en 2009-2010 : Collaboration avec un important partenaire municipal en vue de moderniser la façon dont il saisit les données de son système de contraventions électroniques. Soutien apporté aux partenaires municipaux en matière d'initiatives de contraventions électroniques. Soutien offert à l'égard d'autres politiques et améliorations au système.					
Les règles et procédures des tribunaux favorisent le règlement rapide des causes et réduisent les comparutions et les coûts inutiles.	Évaluation des recommandations du Projet de réforme du système de justice civile et soutien de sa mise en œuvre.	✓				
	Mettre en place une stratégie visant à orienter les parties à un litige en droit de la famille vers les centres d'information sur le droit de la famille, avant qu'elles ne se rendent aux comptoirs de la Cour de la famille. Réalisations en 2009-2010 : Mise en œuvre de réformes des processus en droit de la famille afin d'inciter les parties à visiter en premier lieu les centres d'information sur le droit de la famille afin de recevoir de l'information et d'être dirigées au bon endroit avant qu'elles se rendent au comptoir de la cour.					
	Mettre au point une nouvelle base de données pour compiler les statistiques des services de médiation familiale et les données recueillies par les centres d'information sur le droit de la famille. Réalisations en 2009-2010 : Plan du projet terminé et exigences fonctionnelles remplies, et début du travail de programmation de la nouvelle base de données.					
	Collaboration avec le Comité des règles en matière de droit de la famille sur d'éventuelles modifications aux Règles en matière de droit de la famille.	✓				

Objectif prescrit par la loi n° 4 :**Améliorer la prestation des services au public****Objectif opérationnel : Traitement rapide et efficient des causes (suite)**

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Les règles et procédures des tribunaux favorisent le règlement rapide des causes et réduisent les comparutions et les coûts inutiles (suite).	Amélioration des formules interactives les plus souvent utilisées pour les <i>causes de droit de la famille</i> et la Cour des petites créances.	✓				
	Examen de la législation pour modifier les procédures pour outrage au tribunal à la Cour des petites créances.	✓				
	Revue des procédures à la Cour des petites créances afin de les rationaliser.	✓				
	Examen des procédures de la Cour criminelle afin de les rationaliser. Réalizations en 2009-2010 : Rationalisation des codes d'ajournement, éclaircissement sur les directives destinées au personnel judiciaire et diminution de plus de 50 % du nombre de codes possibles. Établissement des initiatives de rationalisation prioritaires à mettre en œuvre, y compris un examen des pratiques exemplaires actuelles en matière criminelle.					
La technologie des salles d'audience assure un traitement efficient des causes.	Utilisation de la technologie de la télévision en circuit fermé et de la vidéoconférence pour permettre davantage de comparutions à distance, en particulier dans les tribunaux du Nord et de la région du Centre-Est.	✓				
	Mise en œuvre des recommandations à court terme du Technology for Ontario Courtrooms : A Discussion Paper. Réalizations en 2009-2010 : Poursuite des discussions au sujet des recommandations à court terme en matière de vidéoconférence et de technologie dans les salles d'audience.					

Objectif prescrit par la loi n°4 :**Améliorer la prestation des services au public****Objectif opérationnel : Traitement rapide et efficient des causes (suite)**

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Le suivi électronique des causes permet d'assurer un suivi continu du volume des instances, du cheminement des causes et des décisions rendues à leur égard.	Mise en œuvre des améliorations au système de suivi des causes criminelles (ICON 2.2), mise en œuvre complétée dans les cours municipales et à faire dans les cours provinciales. Réalisations en 2009-2010 : Conclusion des projets pilotes de mise à l'essai des améliorations apportées à la grille d'interrogation d'ICON 2.2 dans une cour municipale et une cour provinciale régies par la <i>Loi sur les infractions provinciales</i> .					
	Entreprendre la formation pour ICON et la collecte améliorée de données. Réalisations en 2009-2010 : Début des séances de formation « Ask ICON » par l'intermédiaire de l'application Live Meeting pour les usagers de toute la province.					
	Entreprendre la planification stratégique du système de gestion de l'information sur l'administration judiciaire (SGIJC). Réalisations en 2009-2010 : Réception du projet et approbation du financement. Conclusion des recherches de haut niveau et évaluation pour les besoins de la planification de projet et de l'élaboration. Élaboration d'une analyse commerciale de haut niveau et formulation de recommandations d'ordre technique. Constitution d'un groupe de travail SIGPC en vue d'élaborer des processus commerciaux et des exigences à l'égard des documents commerciaux ainsi que d'offrir de façon permanente de l'expertise commerciale et technique de même que des capacités d'analyse. Vérification de la mise sur pied de comités de gouvernance.					

Objectif prescrit par la loi n°4 :**Améliorer la prestation des services au public****Objectif opérationnel : Traitement rapide et efficient des causes (suite)**

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Le suivi électronique des causes permet d'assurer un suivi continu du volume des instances, du cheminement des causes et des décisions rendues à leur égard (suite).	Mettre en œuvre les améliorations au titre du rendement, de la conception et du fonctionnement des systèmes de gestion des cas (FRANK et ICON). Réalisations en 2009-2010 : Mise en œuvre de modifications pour soutenir plusieurs secteurs d'activité. Amélioration de la fonction ayant trait aux échéanciers afin de disposer d'un outil plus flexible pour soutenir les activités de transition. Publication de FRANK 3.0, comportant des améliorations qui soutiennent les Règles de procédures civiles et les <i>Règles de la Cour des petites créances</i>. Formation assurée par l'intermédiaire de l'application Live Meeting dans toute la province pour appuyer les modifications apportées à l'application FRANK.					
	Collaborer avec la Division du droit criminel pour réduire l'arriéré des affaires criminelles et soutenir la stratégie Justice juste-à-temps. Réalisations en 2009-2010 : Un appui statistique a été offert à la Division du droit criminel et à Justice juste à temps et une nouvelle déclaration des statistiques pour le site Web de Justice juste à temps a été élaborée.					
	Appuyer les initiatives municipales de contraventions électroniques. Réalisations en 2009-2010 : Appui continu des initiatives des partenaires municipaux en matière de contraventions électroniques. Appui offert à l'égard de politiques supplémentaires et d'améliorations au système.					
	Améliorer la collecte des données et la présentation de rapports sur les activités de la cour criminelle. Réalisations en 2009-2010 : Collaboration avec le personnel du ministère et les bureaux des juges en chef dans le cadre de groupes de travail, de comités directeurs et de tables rondes pour accroître la capacité de déclaration des statistiques. Élaboration et mise en œuvre de nouveaux motifs pour les codes d'ajournement.					

Objectif prescrit par la loi n° 4 :**Améliorer la prestation des services au public****Objectif opérationnel : Traitement rapide et efficient des causes (suite)**

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
La Division collabore avec la magistrature, le barreau et les partenaires du secteur de la justice à l'élimination des retards (suite).	Amélioration de la collecte de données et de la présentation de rapports sur les activités de la Cour de la famille.	✓				
	Participer à la mise en œuvre des recommandations du rapport du tribunal et du Comité pilote de liaison entre les tribunaux et les collectivités sur les questions se rattachant à la protection de l'enfance. Réalisations en 2009-2010 : Participation aux travaux du Comité consultatif pour la spécialisation des avocats en protection de l'enfance et du Comité consultatif des procès de longue durée concernant la protection de l'enfance, et communication de conclusions principales dans le cadre du sommet de la justice de 2009.					
	Élaborer et mettre en œuvre des objectifs de service ainsi que des politiques, des procédures et des appuis opérationnels afin de répondre aux demandes récurrentes d'adaptation pour les personnes handicapées. Réalisations en 2009-2010 : Élaboration d'outils afin d'aider le personnel à répondre aux demandes d'accès à des appareils fonctionnels pour personnes malentendantes et des services de sous-titrage en temps réel.					
	Travailler en collaboration avec la Cour de justice de l'Ontario et la Cour supérieure de justice afin d'élaborer des indicateurs de cheminement des causes pour les affaires portant sur la protection de l'enfance. Réalisations en 2009-2010 : De concert avec l'unité statistique, élaboration de nouveaux rapports types détaillés sur les statistiques en droit de la famille.					

Objectif prescrit par la loi n°4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Un personnel judiciaire professionnel et compétent fournit des services uniformes, responsables, avisés et courtois aux comptoirs et aux greffes des tribunaux, un soutien de grande qualité à la magistrature, tant sur le plan administratif qu'en salle d'audience, et des services d'exécution efficaces. - Offrir un soutien aux membres du personnel des tribunaux au moyen de l'actualisation constante des politiques, des guides et des formulaires électroniques, de l'intranet, etc. - Offrir de la formation afin de faire face aux changements survenus dans les pratiques, les règles, les procédures, la législation et la technologie, et assurer une capacité régionale de formation continue liée aux programmes. - Donner aux agents financiers et aux gestionnaires une meilleure formation sur la gestion financière pour améliorer les contrôles sur les dépenses conformément au rapport du vérificateur général de l'Ontario. - Évaluer les nouvelles exigences de la FPO en matière de politiques. - Offrir des programmes de perfectionnement du personnel. - Examiner les besoins de dotation en personnel des salles d'audience et des greffes et trouver des solutions au roulement de personnel élevé. - Établir, à l'intention de tout le personnel, des plans de rendement qui reflètent les objectifs de la Division et mener des évaluations de rendement annuelles.	Fixer comme priorité et mettre en œuvre les résultats attendus du « plan des ressources humaines » en recourant à des stratégies de coûts efficaces ou neutres. Réalisations en 2009-2010 : Élaboration et mise en œuvre d'un plan de formation s'adressant à tous les gestionnaires et membres du personnel de la Division. Création d'un comité de formation et de perfectionnement et début des travaux d'élaboration d'un programme de formation normalisé pour la Division. Finalisation et remise d'un manuel d'orientation détaillé à tous les membres du personnel de la Division, et formation des gestionnaires et des superviseurs sur le processus d'orientation.					
	Au moyen de consultations avec la magistrature, revoir les politiques et procédures pour les serments et affirmations.					
	Installer des défibrillateurs externes automatiques dans tous les tribunaux principaux. Réalisations en 2009-2010 : Installation de défibrillateurs externes automatiques dans 46 établissements.					
	Collaborer avec les universités et les collèges communautaires pour mettre sur pied des programmes de certificats, de diplômes, et de diplômes d'études supérieures pour le personnel et les cadres, et des programmes de perfectionnement des gestionnaires. Réalisations en 2009-2010 : L'adhésion et la participation au comité consultatif du collège Durham ont été maintenues.					

Objectif prescrit par la loi n°4 :

Améliorer la prestation des services au public

Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Un personnel judiciaire professionnel et compétent fournit des services uniformes, responsables, avisés et courtois aux comptoirs et aux greffes des tribunaux, un soutien de grande qualité à la magistrature, tant sur le plan administratif qu'en salle d'audience, et des services d'exécution efficaces (suite).	Offrir une formation en soutien opérationnel à tout le personnel de soutien des tribunaux de la province, notamment aux employés qui pratiquent dans le domaine du droit criminel. Réalisations en 2009-2010 : Formation du personnel sur la politique permettant au public d'avoir accès aux dossiers des tribunaux visés par une ordonnance limitant la publication, y compris une ordonnance de cette nature en vertu de l'article 486.4 ou 486.5 du <i>Code criminel</i>. Formation du personnel sur la politique permettant au public d'avoir accès aux dossiers des tribunaux au sujet des futures dates d'audience et des lieux de tenue des audiences dans les affaires relevant de la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i>. Orientation offerte aux régions au sujet de la mise en application des modifications apportées au <i>Code criminel</i> afin de restreindre le temps alloué pour détention sous garde avant prononcé de la peine (projet de loi C 25).					
	Établir et mettre en œuvre des processus de recrutement pour veiller à combler les besoins éventuels en compétences et en ressources. Réalisations en 2009-2010 : Recherches dans d'autres provinces et territoires afin d'établir quelles méthodes et quels processus sont utilisés.					
	Donner une formation au personnel du secteur d'activité familiale en collaboration avec les ministères et organismes qui sont au service des familles. Réalisations en 2009-2010 : Formation du personnel du Programme d'aide aux victimes et aux témoins sur les modifications apportées aux procédures de la Cour de la famille. Formation des fournisseurs de services du Programme d'aide aux victimes et aux témoins des 17 greffes de la Cour de la famille, subdivisions de la Cour supérieure de justice. Possibilités de formation offertes au personnel du bureau de l'avocat de service principal et du Barreau sur les modifications apportées aux Règles en matière de droit de la famille à la suite de la mise en application de la <i>Loi de 2009 modifiant des lois en ce qui concerne le droit de la famille</i>.					

Objectif prescrit par la loi n°4 :**Améliorer la prestation des services au public****Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)**

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Un personnel judiciaire professionnel et compétent fournit des services uniformes, responsables, avisés et courtois aux comptoirs et aux greffes des tribunaux, un soutien de grande qualité à la magistrature, tant sur le plan administratif qu'en salle d'audience, et des services d'exécution efficaces (suite).	Révision et mise à jour des manuels sur le droit de la famille.	✓				
	Élaborer une stratégie sur 25 ans « vers le futur » pour la Division, en consultation avec le personnel et la magistrature. Réalisations en 2009-2010 : Élaboration et mise en œuvre, à l'intention du personnel des divisions, d'une formation et d'outils didactiques sur la façon d'offrir des services à la clientèle accessibles aux personnes handicapées.					
	Élaboration et tenue d'une séance de planification avec le Comité de direction de la Division des services aux tribunaux.	✓				
	En consultation avec le personnel, mettre au point des options pour produire des communiqués à intervalles réguliers sur les priorités du ministère et de la Division, les activités et les politiques, les tables rondes et les activités du sous-comité de direction de la Division ainsi que sur les changements de personnel. Réalisations en 2009-2010 : Recherche sur les outils de communications utilisés dans d'autres divisions, ministères et tribunaux. En consultation avec la haute direction, création et approbation d'un bulletin d'information de la Division des services aux tribunaux.					
	Élargissement continu de la formation sur l'application du matériel didactique informatisé. Réalisations en 2009-2010 : Lancement des séances d'apprentissage à distance ASK WRITS par l'intermédiaire de l'application Live Meeting.					

Objectif prescrit par la loi n°4 :**Améliorer la prestation des services au public****Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)**

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09/10	10/11	11/12	12/13	13/14
Des services judiciaires spécialisés sont offerts, dans les cas opportuns. En consultation avec la magistrature, offrir un soutien opérationnel et politique aux tribunaux spécialisés.	Faciliter l'accès aux services de justice familiale, y compris les centres d'information sur le droit de la famille, les services de médiation et d'information aux parents dans tous les tribunaux de l'Ontario qui ont compétence en matière de droit de la famille, avec des mesures d'adaptation appropriées pour les petits tribunaux et ceux du Nord. Réalisations en 2009-2010 : Soutien au projet du Procureur général d'amélioration du processus de droit de la famille en offrant plus de renseignements aux personnes qui vivent une rupture, plus de possibilités en matière de conseils juridiques et la possibilité de recourir à d'autres avenues que les tribunaux, une approche en matière de prise en charge et de triage visant à offrir aux justiciables les services dont ils ont besoin ainsi qu'en recourant à un processus simplifié et rationalisé pour les cas qui doivent être tranchés par un tribunal. Adoption de normes de prestation pour les services de justice familiale prévoyant que les justiciables s'adressant à un centre d'information sur le droit de la famille et ceux recourant aux services de médiation familiale doivent être satisfaits des services qu'ils reçoivent et que ceux qui bénéficient d'une séance d'information doivent être satisfaits des renseignements qui leur ont été donnés.					
	Établir des normes de conception pour les centres d'information sur le droit de la famille. Réalisations en 2009-2010 : En collaboration avec la Direction de la gestion des installations, vérification de l'uniformité des plans des installations judiciaires des greffes de Brampton, York, Kingston, Simcoe et Guelph. Mise en application de la liste des installations en droit de la famille fournies par les tribunaux, proposée par la Cour de justice de l'Ontario et la Cour supérieure de justice. Collaboration avec l'Unité de l'aménagement des installations en vue de créer un modèle de mise en œuvre, de déploiement et de soutien des technologies de l'information pour les projets d'installations de la Direction de la diversification des modes de financement et de l'approvisionnement.					

Objectif prescrit par la loi n° 4 :**Améliorer la prestation des services au public****Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)**

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Des services judiciaires spécialisés sont offerts, dans les cas opportuns (suite).	Prévoir et préconiser une augmentation des effectifs judiciaires de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.					
	De concert avec la magistrature, appuyer l'élargissement à toute la province de la prestation des programmes de santé mentale rattachés aux tribunaux. Réalizations en 2009-2010 : En consultation avec la Division du droit criminel, formation dispensée dans les régions sur les programmes de santé mentale rattachés aux tribunaux.					
	Soutenir les projets pilotes d'évaluation de la santé mentale sur support vidéo du ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels dans diverses installations de la province. Réalizations en 2009-2010 : Collaboration avec le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée au sujet des projets pilotes d'évaluation de la santé mentale sur support vidéo.					
Une stratégie fédérale-provinciale-territoriale est en place. - Surveiller les retombées, sur la charge de travail et sur les procédures des tribunaux, des changements à la politique et aux programmes législatifs fédéraux. - La Division participe au forum fédéral-provincial-territorial sur la justice, par exemple au Comité coordonnateur des hauts fonctionnaires - Justice familiale.	Négocier une entente pour obtenir du gouvernement fédéral un financement continu sous forme de contribution pour les services de justice familiale et les économies résultant de l'expansion de la Cour de la famille.					
	Élaborer une stratégie fédérale-provinciale-territoriale pour gérer les effets de la législation et des politiques fédérales sur les tribunaux de l'Ontario. Réalizations en 2009-2010 : La Division a travaillé avec d'autres secteurs du ministère et les bureaux des juges en chef pour évaluer les retombées possibles de la loi fédérale proposée concernant la division des biens immobiliers matrimoniaux sur les réserves des Premières nations.					

Objectif prescrit par la loi n° 4 :**Améliorer la prestation des services au public****Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)**

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
La Division a des liens avec des organismes externes pour cerner les nouveaux enjeux et définir les pratiques exemplaires, et pour améliorer l'analyse des données des tribunaux. - Miser sur les rapports avec l'Association des administrateurs judiciaires du Canada, le Centre canadien de la statistique juridique et le National Center for State Court. - Établir des partenariats avec les universités, les facultés de droit et d'autres organismes de recherche.	Établir des partenariats de recherche. Réalisations en 2009-2010 : Aide apportée au ministère de la Justice fédéral dans le cadre d'une étude dans deux tribunaux ontariens. Données fournies dans le cadre d'une étude de l'Université Ryerson et de l'Université de Toronto sur les conditions de la libération sous caution des jeunes contrevenants. Aide à la participation d'autres provinces et territoires à la rédaction du White Paper on Quality Court Interpretation Services du Comité de recherche de l'Association des administrateurs judiciaires du Canada.					
	Des pratiques efficaces de gestion des dossiers et des fichiers sont en cours dans tous les greffes. Établir et mettre en œuvre des mesures de contrôle de l'intégrité des dossiers. Réalisations en 2009-2010 : Élaboration d'une norme de service qui sera incluse dans le Sondage sur la satisfaction de la clientèle de 2010 afin de faire le suivi des résultats.					
	Revoir les politiques et procédures pour la manipulation et l'entreposage des pièces, notamment en consultation avec la magistrature. Réalisations en 2009-2010 : Mise en application de la phase un du High Risk Exhibits Management Manual dans l'ensemble de la province.					

Objectif prescrit par la loi n°4 :**Améliorer la prestation des services au public****Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)**

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Le processus de sélection du jury et les accommodements encouragent la participation du public à des jurys.	Élaborer et mettre en œuvre un plan d'amélioration des processus de sélection des membres d'un jury et des accommodements offerts aux jurés, notamment en mettant à jour les politiques et les procédures pour faciliter l'accès aux personnes handicapées et en créant des partenariats avec les collectivités et les organisations des Premières nations afin d'améliorer la participation des personnes qui vivent sur les réserves au processus de sélection des membres d'un jury. Réalisations en 2009-2010 : Collaboration avec des organismes des Premières nations afin de tenir des forums de discussion sur les faits connus du jury dans les collectivités. Tenue de trois forums de discussion avec la Nation anishinabek et de dix-huit forums avec le Grand conseil du Traité n°3.					
	Revoir les politiques et procédures actuelles relativement aux jurés et passer en revue les pratiques en cours dans les autres provinces et territoires, afin d'arriver à une approche uniforme pour toute la province. Réalisations en 2009-2010 : Mise en œuvre d'un manuel de gestion des jurys en ligne et formation du personnel dans toute la province. Adoption des modifications à la <i>Loi sur les jurys</i> afin de permettre la confirmation centralisée des disponibilités des jurés.					
La Division participe aux révisions générales des lois et des politiques dans le but d'améliorer le processus judiciaire.	Suivi de l'évaluation fédérale du modèle national de tribunal de la famille.	✓				
	L'obligation du Procureur général de participer à la rationalisation de la <i>Loi sur les infractions provinciales</i> de concert avec les municipalités a été remplie.	✓				
	Participation et contribution au projet d'amélioration des services de justice à la famille du Procureur général.	✓				
	Mise en œuvre des modifications au droit de la famille contenues dans la <i>Loi de 2009 modifiant des lois en ce qui concerne des questions familiales</i> .	✓				

✓= Un signet indique que l'initiative a été accomplie. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance du projet.

Objectif prescrit par la loi n° 4 :**Améliorer la prestation des services au public****Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)**

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Les services d'exécution des jugements sont efficaces et rapides. Les normes, les politiques et les procédures sont revues et mises à jour régulièrement.	Finalisation du manuel des agents d'exécution de la loi.	✓				
	Rédaction à l'intention des services policiers d'un dossier de communications expliquant la portée de la fonction d'exécution civile de la loi.	✓				
Les services de transcription des délibérations des tribunaux et des services d'interprétation de haute qualité sont disponibles au besoin (suite).	Mettre en œuvre des stratégies en vue d'améliorer la prestation de services d'interprétation et de rechercher des occasions de partenariat à la grandeur de la FPO afin d'améliorer l'accès. Réalizations en 2009-2010 : Maintien de la participation aux travaux du comité interministériel notamment par le biais de représentants du ministère des Services sociaux et communautaires, du ministère des Affaires civiques et de l'Immigration et du ministère de la Santé et des Soins de longue durée. Sous la coordination de la Fondation du droit de l'Ontario, participation aux réunions portant sur les normes d'interprétation et sur un plus grand accès à ces services pour les personnes communiquant en langage ASL.					
	Mettre au point un outil électronique permettant de repérer les interprètes judiciaires et de les inscrire à l'horaire. Réalizations en 2009-2010 : Poursuite de l'évaluation de la généralisation de l'outil électronique d'établissement de l'horaire d'interprétation de la région Centre-Ouest. Désignation d'un projet pilote pour d'autres évaluations. Mise en œuvre d'une pratique de contrôle de la qualité de l'établissement de l'horaire d'interprétation.					

Objectif prescrit par la loi n° 4 :**Améliorer la prestation des services au public****Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)**

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Les services de transcription des délibérations des tribunaux et des services d'interprétation de haute qualité sont disponibles au besoin (suite).	Élaborer des critères de contrôle et de formation plus précis pour la prestation des services d'interprétation et établir des occasions de développement professionnel continu en partenariat avec les organisations d'interprètes. Réalisations en 2009-2010 : En partenariat avec le Vancouver Community Collège, élaboration de 25 nouveaux tests d'interprétation juridiques et d'un test de compétence en anglais. Achèvement du matériel de préparation au test et publication de ce matériel sur le site Web du Procureur général. Administration de plus de 600 tests dans toute la province et publication des résultats de la première batterie de tests. Mise à jour du programme de formation des interprètes. Tenue de discussions préliminaires avec des associations et des institutions d'enseignement sur la formation professionnelle des interprètes judiciaires.					
	Procéder à l'examen des services de sténographie judiciaire et de transcription en Ontario et, par suite des recommandations issues de l'examen, élaborer et mettre en œuvre une méthode de prestation qui améliorera les services de sténographie judiciaire et de transcription en Ontario. Réalisations en 2009-2010 : Proposition et approbation d'un nouveau modèle de production de transcriptions.					
	Convertir progressivement les appareils d'enregistrement analogique en appareils numériques pour les enregistrements en salle d'audience et la production de transcriptions. Réalisations en 2009-2010 : Approvisionnement en appareils d'enregistrement numérique auprès d'un fournisseur.					

Objectif prescrit par la loi n° 4 :**Améliorer la prestation des services au public****Objectif opérationnel : Services uniformes et de qualité (suite)**

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Les services de transcription des délibérations des tribunaux et des services d'interprétation de haute qualité sont disponibles au besoin (suite).	Élargir le Projet interréseau d'interprète à distance aux tribunaux très achalandés et en faire l'évaluation. Réalisations en 2009-2010 : Expansion des services d'interprétation à distance à certaines régions précises de la province et début de l'analyse.					
L'accessibilité pour les personnes handicapées est présente dans tous les plans d'activités, plans opérationnels, demandes et propositions de financement.	Élaborer une politique et des outils de planification sur la façon de prévenir, d'éliminer ou d'atténuer les obstacles au moment d'établir et de revoir la législation, les programmes, les politiques et les propositions et demandes de financement. Réalisations en 2009-2010 : Participation avec d'autres ministères à l'élaboration d'une politique et des outils de planification à intégrer à la stratégie du ministère du Procureur général qui consiste à tenir compte de l'accessibilité pour les personnes handicapées dans la législation, les programmes, les politiques et les propositions de financement.					
	Inclure des énoncés sur l'incidence de l'accessibilité dans toutes les politiques et propositions de programme de la division, qui expliquent comment les obstacles seront évités, éliminés ou atténués.					

Objectif prescrit par la loi n°5 :**Promouvoir l'utilisation efficace des ressources publiques****Objectif opérationnel : Processus décisionnel responsable et efficace**

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Le plan quinquennal de la Division fournit une orientation stratégique pluriannuelle en fonction de ses priorités.	Le plan quinquennal est mis à jour annuellement de concert avec la magistrature et les usagers des tribunaux.	✓				
La satisfaction de la clientèle à l'égard des services fait l'objet d'une surveillance continue au moyen de procédures relatives aux plaintes du public et de sondages.	Assurer un suivi de tous les services et programmes des tribunaux au moyen de sondages réguliers sur la satisfaction de la clientèle. Réalisations en 2009-2010 : Le sondage sur la satisfaction des clients a été effectué en avril 2009.	✓				
	Mise en œuvre d'un mécanisme de rétroaction sur la prestation de services aux personnes handicapées, afin de se conformer aux règles énoncées dans les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle.	✓				
Des normes et des pratiques de contrôle de qualité sont en place.	Améliorer la cohérence et l'intégrité de la collecte et des rapports sur des données relatives aux activités des tribunaux. Réalisations en 2009-2010 : Un suivi de la qualité des données continue d'être fait afin de dégager les occasions d'amélioration et de mettre celles-ci en œuvre. Le personnel des tribunaux a continué de recevoir une formation sur les pratiques d'entrée de données approuvées. Élaboration et mise en œuvre de nouveaux motifs pour les codes d'ajournement.					
Les pratiques et programmes locaux, les programmes et les essais pilotes sont évalués à des fins d'application à l'échelle de la province.	Participer à la mise en œuvre des pratiques exemplaires dans les affaires de protection de l'enfance par l'intermédiaire du Comité directeur sur les tribunaux de la famille.	✓				
	Évaluer la formule type et le répertoire des ordonnances de ne pas faire.	✓				

✓= Un signet indique que l'initiative a été accomplie. Les zones ombragées représentent les années qui restent avant la fin de l'échéance du projet.

Objectif prescrit par la loi n°5 :

Promouvoir l'utilisation efficace des ressources publiques

Objectif opérationnel : Processus décisionnel responsable et efficace (suite)

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Des services provinciaux de gestion permettent d'assurer que les cours municipales offrent des services en vertu de la <i>Loi sur les infractions provinciales</i> qui favorisent la prestation de services judiciaires accessibles, équitables, rapides et efficaces. La conformité aux normes et aux exigences est assurée grâce à une surveillance régulière des activités des tribunaux, et ce, au moyen de l'analyse des rapports financiers et de vérifications annuelles sur place.	Entreprendre un examen de la fonction de surveillance prévue dans la <i>Loi sur les infractions provinciales</i>, y compris le processus de vérification des cours municipales. Réalisations en 2009-2010 : La Division a procédé à une vérification sur place des bureaux de six cours municipales sans déceler aucun aspect préoccupant d'importance. Partage des pratiques exemplaires et cours de recyclage donné au personnel des cours municipales.					
Des rapports d'information de gestion sont régulièrement mis à la disposition de la Division, du MPG, de la magistrature et du public pour faciliter l'examen continu des programmes et l'analyse des tendances du traitement des causes, de la satisfaction de la clientèle à l'égard des services, de même que de la responsabilité à l'égard du public quant au fonctionnement des tribunaux.	Améliorer la collecte, les rapports et l'analyse de données criminelles pour cerner et régler les causes des retards dans les affaires criminelles. Réalisations en 2009-2010 : Création et mise en œuvre d'un mécanisme de rétroaction et de présentation de rapports sur la conformité aux règles énoncées dans les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle.					
	Élaborer de nouveaux rapports types pour les affaires en droit de la famille, en droit civil, à la Cour des petites créances ainsi qu'aux affaires criminelles relevant de la Cour supérieure de justice et aux affaires relevant de la <i>Loi sur les infractions provinciales</i>. Réalisations en 2009-2010 : Début de l'élaboration de mesures de traitement des cas pour les affaires relevant du droit de la famille, du droit civil et de la Cour des petites créances.					
	Former le personnel à la collecte de données, à l'utilisation de bases de données et à la lecture et à l'interprétation de rapports de données. Réalisations en 2009-2010 : La Division a continué à assurer la formation du personnel judiciaire sur les pratiques approuvées d'entrée de données.					

Objectif prescrit par la loi n° 5 :**Promouvoir l'utilisation efficace des ressources publiques****Objectif opérationnel : Processus décisionnel responsable et efficace (suite)**

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Des rapports d'information de gestion sont régulièrement mis à la disposition de la Division, du MPG, de la magistrature et du public pour faciliter l'examen continu des programmes et l'analyse des tendances du traitement des causes, de la satisfaction de la clientèle à l'égard des services, de même que de la responsabilité à l'égard du public quant au fonctionnement des tribunaux (suite).	Collaborer avec des représentants de la magistrature et des usagers du tribunal afin de mettre en place des partenariats de recherche pour rehausser la capacité d'analyse des données. Réalisations en 2009-2010 : La Division a continué à travailler avec le personnel du ministère du Procureur général et des bureaux des juges en chef pour accroître notre capacité de déclaration des statistiques. Aide apportée au ministère de la Justice fédéral dans le cadre d'une étude dans deux tribunaux ontariens. Données fournies dans le cadre d'une étude de l'Université Ryerson et de l'Université de Toronto sur les conditions de la libération sous caution des jeunes contrevenants.					
	Relier les données statistiques sur l'activité des tribunaux à d'autres données pour faciliter les prévisions quant à la charge de travail et les ressources. Réalisations en 2009-2010 : Début des recherches sur les antécédents.					
	Création et mise en œuvre d'un mécanisme de rétroaction et de présentation de rapports sur la conformité aux règles énoncées dans les Normes d'accessibilité pour les services à la clientèle.	✓				

Objectif prescrit par la loi n° 5 :**Promouvoir l'utilisation efficace des ressources publiques****Objectif opérationnel : Gestion efficace des ressources**

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
Des modèles de ressources fournissent une base objective pour l'évaluation des besoins des salles d'audience et des greffes en matière de personnel, des effectifs judiciaires et des juges de paix nécessaires à la Cour de justice de l'Ontario, les budgets à allouer aux régions et les coûts privés et publics des procédures judiciaires.	Confirmer les EPT dans toute la Division et établir un système de suivi continu. Réalisations en 2009-2010 : Données fournies mensuellement pour apporter un soutien dans le suivi des ressources de la Division.					
	Élaborer un modèle de dotation en personnel de la Division Réalisations en 2009-2010 : Élaboration d'une méthode permettant de prévoir les charges de travail futures et les besoins en ressources.					
Des politiques sont en vigueur pour assurer la perception des amendes impayées et des cautionnements confisqués. Consigner le montant perçu des amendes impayées et des cautionnements confisqués.	Établir et mettre en œuvre un plan pour la perception d'amendes impayées imposées en vertu du <i>Code criminel</i> et de cautionnements confisqués. Réalisations en 2009-2010 : Mise en œuvre d'un processus de perception des amendes impayées imposées en vertu du <i>Code criminel</i> . Poursuite du développement d'un processus de perception des cautionnements confisqués.					
La Division collabore avec la Direction de la gestion des installations pour assurer une gestion efficace des installations judiciaires et élaborer un plan stratégique pluriannuel des infrastructures pour la construction de futurs palais de justice. - Élaborer un plan stratégique pluriannuel pour la gestion des immobilisations et des biens importants. - Assurer un suivi et une planification stratégique continue. - Collaborer avec la Direction de la gestion des installations pour élaborer des plans annuels d'infrastructure.	Mettre en œuvre la recommandation en matière de sécurité dans les tribunaux de l'Examen provincial-municipal du financement et du mode de prestation des services pour prendre en charge, à compter de 2012, les coûts de la sécurité dans les tribunaux et du transport des prisonniers assumés par les municipalités, jusqu'à concurrence de 125 millions de dollars par année, et élaborer des normes de sécurité dans les tribunaux à appliquer dans tous les palais de justice. Réalisations en 2009-2010 : Élaboration d'un plan de mise en œuvre pluriannuel en collaboration avec le ministère de la Sécurité communautaire et des Services correctionnels, le ministère des Affaires municipales et du Logement, le ministère des Finances et l'Association des municipalités de l'Ontario et la Ville de Toronto.					
	Mise en place d'une structure de gouvernance en collaboration avec divers ministères provinciaux, le secteur municipal et la magistrature, et début de travaux en vue d'établir quels sont les coûts et d'élaborer des normes de sécurité dans les tribunaux.					

Objectif prescrit par la loi n°5 :**Promouvoir l'utilisation efficace des ressources publiques****Objectif opérationnel : Gestion efficace des ressources (suite)**

Objectif	Initiative	Mise en œuvre				
		09-10	10-11	11-12	12-13	13-14
La Division collabore avec la Direction de la gestion des installations pour assurer une gestion efficace des installations judiciaires et élaborer un plan stratégique pluriannuel des infrastructures pour la construction de futurs palais de justice (suite).	Explorer le potentiel de planification stratégique dans l'amélioration des palais de justice. Réalisations en 2009-2010 : Le plan d'Infrastructure 2010-2011, comprenant des stratégies régionales à court, moyen et long terme, a été mené à bonne fin. La Division a continué de travailler à l'établissement du cadre de gestion des biens du ministère du Procureur général, lequel guidera les projets futurs de planification des immobilisations.					
La Division gère un système efficace de gestion des documents et ressources.	Participer à l'élaboration de stratégies et d'outils d'aide à la gestion intégrée des ressources. Réalisations en 2009-2010 : Consultation avec les régions sur les produits finals.					
La Division gère efficacement les fonds en fiducie.	Mettre en place sur le Web un système provincial de comptabilité des fonds en fiducie					

Annexe B:

Statistiques sur les tribunaux
de 2005-2006 à 2009-2010

Table des matières de l'annexe

Glossaire	B3
Les tribunaux de droit criminel	
Aperçu des affaires civiles par région	B4
Affaires civiles reçues	B6
Événements entendus en droit civil	B8
Les tribunaux de droit criminel	
Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires pénales par région	B10
Cour de justice de l'Ontario : accusations reçues au criminel	B12
Cour de justice de l'Ontario : accusations au criminel à l'égard desquelles une décision a été rendue	B14
Cour de justice de l'Ontario : accusations en instance au criminel	B16
Cour de justice de l'Ontario : événements entendus au criminel	B18
Cour supérieure de justice : aperçu des affaires pénales par région, 2009-2010.....	B20
Cour supérieure de justice : heures d'activité des salles d'audience par région	B21
Cour supérieure de justice : Actes d'accusation et appels en droit pénal reçus, réglés et en instance, et événements en droit pénal entendus, 2009-2010.....	B22
Les tribunaux de la famille	
Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, et Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région.....	B24
Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, et Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille	B26
Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice, et Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille	B28
Cour supérieure de justice : aperçu des affaires de droit de la famille par région	B30
Cour supérieure de justice : nouvelles affaires de droit de la famille	B32
Cour supérieure de justice : événements entendus en droit de la famille	B33
Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : aperçu des affaires de droit de la famille par région	B34
Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : nouvelles affaires de droit de la famille	B35
Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : événements entendus en droit de la famille	B36
Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région	B37
Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille	B39
Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille	B41
La Cour des petites créances	
Cour des petites créances : aperçu des affaires par région	B43
Cour des petites créances : demandes déposées	B45
Cour des petites créances : événements entendus	B47
La Cour d'appel de l'Ontario	
Cour d'appel de l'Ontario : appels en matière criminelle	B50
Cour d'appel : Appels en matière de droit civil et de droit de la famille	B50
Cour d'appel : Requêtes entendues par un juge seul	B50
Cour d'appel : Requêtes entendues par un juge seul à l'égard desquelles une décision a été rendue	B51
Cour d'appel : Requêtes entendues par une formation	B51
Cour d'appel : Requêtes entendues par une formation à l'égard desquelles une décision a été rendue	B51
Inventaire des appels de détenus	B60

Glossaire

ICON	Le Réseau intégré d'information sur les infractions (ICON) est un système opérationnel qui assure le suivi des accusations criminelles déposées à la Cour de justice de l'Ontario.
FRANK	Le système FRANK de suivi des causes a été élaboré comme système opérationnel pour les tribunaux de l'Ontario. Le système recueille les données et facilite les activités de suivi pour les audiences dans les domaines du droit suivants : droit civil, droit de la famille, Cour des petites créances, et instances criminelles de la Cour supérieure de justice. Depuis le 31 mars 2008, tous les tribunaux, sauf celui de Toronto, utilisent le système FRANK de suivi des causes. Toronto a continué d'utiliser l'ancien système, SUSTAIN, avant d'adopter le système FRANK vers le milieu de l'année 2008.
Droit criminel	Les données criminelles incluent toutes les infractions visées par le <i>Code criminel du Canada</i> ou par la <i>Loi réglementant certaines drogues et autres substances</i> , la <i>Loi sur les stupéfiants</i> , la <i>Loi sur les aliments et drogues</i> , et toutes les autres infractions à une loi fédérale ayant été commises par des adultes ou des adolescents. Les données criminelles de la Cour de justice de l'Ontario sont collectées selon les inculpations, tandis que les données criminelles de la Cour supérieure de justice sont recueillies selon les mises en accusation.
Droit civil	Les données civiles incluent toutes les instances relevant de la <i>Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction</i> ou concernant des véhicules motorisés, toutes les instances concernant une succession et toutes les autres instances civiles de la Cour supérieure de justice. Elles n'incluent pas les affaires relevant des petites créances ou du droit de la famille.
Petites créances	Les données sur les petites créances incluent toutes les affaires qui sont du ressort de la Cour des petites créances (c'est-à-dire, avant le 1 ^{er} janvier 2010, les réclamations civiles pour un montant inférieur ou égal à 10 000 \$, à l'exception des actions en vertu de la <i>Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction</i> et d'autres instances qui relèvent de la compétence exclusive de la Cour supérieure de justice; après le 1 ^{er} janvier 2010, les réclamations civiles portant sur un montant inférieur ou égal à 25 000 \$, à l'exception des actions en vertu de la <i>Loi sur le privilège dans l'industrie de la construction</i> et d'autres instances qui relèvent de la compétence exclusive de la Cour supérieure de justice).
Droit de la famille	Les données de la famille incluent toutes les affaires qui sont sous le régime de la <i>Loi sur le droit de la famille</i> (excepté la partie V), de la <i>Loi portant réforme du droit de l'enfance</i> (sauf les articles 59 et 60), des parties III, VI et VII de la <i>Loi sur les services à l'enfance et à la famille</i> , de la <i>Loi de 2002 sur les ordonnances alimentaires d'exécution réciproque</i> , de la <i>Loi sur le changement de nom</i> , ou de l'article 6 de la <i>Loi sur le mariage</i> , et d'autres affaires en droit de la famille. Elles incluent aussi les questions relevant de la <i>Loi de 1996 sur les obligations familiales et l'exécution des arriérés d'aliments</i> dans les événements entendus en droit de la famille.

Aperçu des affaires civiles par région

Région	Exercice financier	Affaires reçues	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2005-2006	8 974	15 081	5 872
	2006-2007	9 024	16 141	5 138
	2007-2008	9 602	16 518	5 309
	2008-2009	9 919	16 962	5 456
	2009-2010	9 350	16 640	5 747
Centre-Ouest	2005-2006	18 010	24 134	9 287
	2006-2007	21 067	25 651	8 933
	2007-2008	22 184	28 144	9 237
	2008-2009	25 372	30 424	11 403
	2009-2010	27 439	31 133	10 310
Est ³	2005-2006	5 177	12 713	6 476
	2006-2007	5 142	13 461	4 432
	2007-2008	6 188	11 765	5 205
	2008-2009	8 523	14 565	4 116
	2009-2010	8 372	14 621	4 527
Nord-Est	2005-2006	2 905	5 865	2 048
	2006-2007	2 754	5 939	1 959
	2007-2008	3 052	5 623	1 612
	2008-2009	3 192	6 117	1 489
	2009-2010	2 960	6 410	1 472
Nord-Ouest	2005-2006	954	2 255	1 073
	2006-2007	977	2 231	912
	2007-2008	986	2 274	982
	2008-2009	969	2 015	761
	2009-2010	959	2 265	677

Aperçu des affaires civiles par région (suite)

Région	Exercice financier	Affaires reçues	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Toronto ⁴	2005-2006	30 828	59 079	31 509
	2006-2007	30 407	50 526	28 790
	2007-2008	30 675	43 932	27 199
	2008-2009	32 865	53 589	28 520
	2009-2010	34 263	53 052	27 154
Ouest	2005-2006	12 050	21 149	6 885
	2006-2007	12 736	22 426	7 107
	2007-2008	12 729	23 791	6 913
	2008-2009	13 467	28 362	7 124
	2009-2010	13 923	26 267	5 934
Ontario	2005-2006	78 898	140 276	63 149
	2006-2007	82 107	136 375	57 271
	2007-2008	85 416	132 047	56 459
	2008-2009	94 307	152 034	58 869
	2009-2010	97 266	150 388	55 821

1. Les nouvelles procédures incluent tous les nouveaux dossiers qui ont été ouverts, à l'exception des affidavits relatifs aux ventes en bloc, des ordonnances de dédommagement, des évaluations de la relation avocat-client, des demandes visant une dispense des frais, et des affaires concernant les successions non contestées.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements). Bien que les affidavits relatifs aux ventes en bloc, les ordonnances de dédommagement, les évaluations de la relation avocat-client et les demandes visant une dispense des frais ne fassent pas partie des nouvelles procédures, les activités concernant les événements relatifs à ces procédures sont incluses dans le total des événements entendus.
3. Au cours des cinq dernières années, les nombres d'instances introduites et d'événements entendus en droit civil à Ottawa ont augmenté de 85 % et de 24 % respectivement, ce qui s'explique par le fait que les procédures de faillite ont été incluses dans les statistiques de droit civil à partir du 10 décembre 2007, soit au moment où le tribunal de droit civil d'Ottawa a adopté un nouveau système opérationnel. Durant la même période, en excluant les procédures de faillite, le nombre d'instances introduites a augmenté de 1 %, tandis que le nombre d'événements entendus a diminué de 20 %.
4. La diminution de 13 % des événements entendus à Toronto en 2007-2008, et l'augmentation subséquente de 22 % s'expliquent par un changement temporaire dans les pratiques d'entrée de données pour les procédures de faillite et les causes de nature commerciale en 2007-2008. En excluant les procédures de faillite et de nature commerciale, le nombre d'événements entendus à Toronto est demeuré stable entre les exercices 2007-2008 et 2008-2009.
5. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.

SOURCE : FRANK

Affaires civiles reçues

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
Centre-Est	Barrie	1 340	1 649	1 598	1 801	1 660	320	24 %
	Bracebridge	227	189	212	195	207	-20	-9 %
	Cobourg	165	131	163	159	144	-21	-13 %
	Lindsay	211	215	207	188	180	-31	-15 %
	Newmarket	3 910	4 550	5 307	5 535	5 161	1 251	32 %
	Peterborough	388	413	385	346	354	-34	-9 %
	Whitby	2 733	1 877	1 730	1 695	1 644	-1 089	-40 %
Total Centre-Est		8 974	9 024	9 602	9 919	9 350	376	4 %
Centre-Ouest	Brampton	4 118	4 020	3 775	4 878	5 501	1 383	34 %
	Brantford	468	566	695	870	866	398	85 %
	Cayuga	53	82	76	82	66	13	25 %
	Hamilton	6 334	7 199	7 578	8 816	8 997	2 663	42 %
	Milton	4 958	6 894	7 596	8 126	9 326	4 368	88 %
	Orangeville	573	611	703	893	1 010	437	76 %
	Simcoe	130	177	188	152	150	20	15 %
	St. Catharines	839	872	986	848	896	57	7 %
	Welland	537	646	587	707	627	90	17 %
Total Centre-Ouest		18 010	21 067	22 184	25 372	27 439	9 429	52 %
Est	Belleville	353	383	351	391	361	8	2 %
	Brockville	165	182	196	175	176	11	7 %
	Cornwall	175	170	209	223	254	79	45 %
	Kingston	547	511	463	497	495	-52	-10 %
	L'Orignal	50	81	65	72	80	30	60 %
	Napanee	32	42	34	27	37	5	16 %
	Ottawa ²	3 607	3 512	4 587	6 839	6 671	3 064	85 %
	Pembroke	126	149	155	173	153	27	21 %
	Perth	93	73	103	100	117	24	26 %
	Picton	29	39	25	26	28	-1	-3 %
Total Est		5 177	5 142	6 188	8 523	8 372	3 195	62 %
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	375	454	369	419	342	-33	-9 %
	Gore Bay	32	33	17	22	29	-3	-9 %
	Haileybury	99	115	136	118	85	-14	-14 %
	North Bay	303	260	291	337	255	-48	-16 %
	Parry Sound	110	128	128	111	94	-16	-15 %
	Sault Ste. Marie	335	363	396	411	354	19	6 %
	Sudbury	1 651	1 401	1 715	1 774	1 801	150	9 %
Total Nord-Est		2 905	2 754	3 052	3 192	2 960	55	2 %

Affaires civiles reçues (suite)

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
Nord-Ouest	Fort Frances	27	26	21	29	19	-8	-30 %
	Kenora	160	136	167	184	126	-34	-21 %
	Thunder Bay	767	815	798	756	814	47	6 %
Total Nord-Ouest		954	977	986	969	959	5	1 %
Toronto	Cour supérieure de justice de Toronto	30 828	30 407	30 675	32 865	34 263	3 435	11 %
Total Toronto		30 828	30 407	30 675	32 865		2 037	7 %
Ouest	Chatham	317	286	300	294	270	-47	-15 %
	Goderich	88	95	87	95	76	-12	-14 %
	Guelph	388	438	419	546	463	75	19 %
	Kitchener	1 731	1 791	1 755	2 095	2 152	421	24 %
	London	6 475	7 012	7 239	7 506	8 347	1 872	29 %
	Owen Sound	249	339	252	257	270	21	8 %
	Sarnia	329	312	287	277	266	-63	-19 %
	St. Thomas	131	122	192	110	99	-32	-24 %
	Stratford	187	150	138	145	112	-75	-40 %
	Walkerton	115	98	113	99	82	-33	-29 %
	Windsor	1 863	1 936	1 769	1 853	1 606	-257	-14 %
	Woodstock	177	157	177	190	180	3	2 %
Total Ouest		12 050	12 736	12 728	13 467	13 923	1 873	16 %
Total Ontario		78 898	82 107	85 416	94 307	97 266	18 368	23 %

1. Les nouvelles procédures incluent tous les nouveaux dossiers qui ont été ouverts, à l'exception des affidavits relatifs aux ventes en bloc, des ordonnances de dédommagement, des évaluations de la relation avocat-client, des demandes visant une dispense des frais, et des affaires concernant les successions non contestées.
2. Au cours des cinq dernières années, les nombres d'instances introduites et d'événements entendus en droit civil à Ottawa ont augmenté de 85 % et de 24 % respectivement, ce qui s'explique par le fait que les procédures de faillite ont été incluses dans les statistiques de droit civil à partir du 10 décembre 2007, soit au moment où le tribunal de droit civil d'Ottawa a adopté un nouveau système opérationnel. Durant la même période, en excluant les procédures de faillite, le nombre d'instances introduites a augmenté de 1 %, tandis que le nombre d'événements entendus a diminué de 20 %.

SOURCE : FRANK

Événements entendus en droit civil

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
Centre-Est	Barrie	2 899	3 403	3 354	2 674	2 716	-183	-6 %
	Bracebridge	360	523	409	487	398	38	11 %
	Cobourg	215	223	243	270	290	75	35 %
	Lindsay	415	404	440	436	436	21	5 %
	Newmarket	6 919	7 583	7 949	8 875	8 551	1 632	24 %
	Peterborough	525	590	666	704	581	56	11 %
	Whitby	3 748	3 415	3 457	3 516	3 668	-80	-2 %
Total Centre-Est		15 081	16 141	16 518	16 962	16 640	1 559	10 %
Centre-Ouest	Brampton	6 360	6 647	6 517	6 620	6 625	265	4 %
	Brantford	764	775	905	1 088	988	224	29 %
	Cayuga	149	238	175	183	174	25	17 %
	Hamilton	9 710	10 469	12 468	13 010	13 501	3 791	39 %
	Milton	3 142	3 623	3 724	4 668	4 782	1 640	52 %
	Orangeville	484	473	542	679	668	184	38 %
	Simcoe	377	408	427	487	434	57	15 %
	St. Catharines	1 966	1 722	2 022	2 367	2 529	563	29 %
	Welland	1 182	1 296	1 364	1 322	1 432	250	21 %
Total Centre-Ouest		24 134	25 651	28 144	30 424	31 133	6 999	29 %
Est	Belleville	886	848	873	889	820	-66	-7 %
	Brockville	343	403	427	407	388	45	13 %
	Cornwall	201	161	237	223	237	36	18 %
	Kingston	1 033	1 049	1 031	873	841	-192	-19 %
	L'Orignal	137	163	81	117	98	-39	-28 %
	Napanee	53	57	88	44	33	-20	-38 %
	Ottawa ²	9 429	10 196	8 455	11 443	11 660	2 231	24 %
	Pembroke	374	325	344	394	360	-14	-4 %
	Perth	185	180	148	122	129	-56	-30 %
	Picton	72	79	81	53	55	-17	-24 %
Total Est		12 713	13 461	11 765	14 565	14 621	1 908	15 %
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	1 015	1 075	998	1 005	926	-89	-9 %
	Gore Bay	39	44	49	29	60	21	54 %
	Haileybury	198	285	257	231	250	52	26 %
	North Bay	939	927	657	787	779	-160	-17 %
	Parry Sound	182	161	132	176	201	19	10 %
	Sault Ste. Marie	869	777	861	921	1 049	180	21 %
	Sudbury	2 623	2 670	2 669	2 968	3 145	522	20 %
Total Nord-Est		5 865	5 939	5 623	6 117	6 410	545	9 %

Événements entendus en droit civil (suite)

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
Nord-Ouest	Fort Frances	46	45	64	44	64	18	39 %
	Kenora	476	396	355	399	381	-95	-20 %
	Thunder Bay	1 733	1 790	1 855	1 572	1 820	87	5 %
Total Nord-Ouest		2 255	2 231	2 274	2 015	2 265	10	0 %
Toronto ³	Cour supérieure de justice de Toronto	59 079	50 526	43 932	53 589	53 052	-6 027	-10 %
Total Toronto		59 079	50 526	43 932	53 589	53 052	-6 027	-10 %
Ouest	Chatham	930	809	974	951	797	-133	-14 %
	Goderich	172	202	168	255	199	27	16 %
	Guelph	817	910	919	1 280	1 130	313	38 %
	Kitchener	3 004	3 480	3 755	3 884	3 777	773	26 %
	London	8 786	9 114	10 675	13 278	13 052	4 266	49 %
	Owen Sound	387	421	399	468	472	85	22 %
	Sarnia	675	675	655	566	559	-116	-17 %
	St. Thomas	218	224	391	398	298	80	37 %
	Stratford	300	386	343	269	269	-31	-10 %
	Walkerton	234	182	158	162	130	-104	-44 %
	Windsor	5 395	5 704	5 075	6 518	5 240	-155	-3 %
	Woodstock	231	319	279	333	344	113	49 %
Total Ouest		21 149	22 426	23 791	28 362	26 267	5 118	24 %
Total Ontario		140 276	136 375	132 047	152 034	150 388	10 112	7 %

1. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements). Bien que les affidavits relatifs aux ventes en bloc, les ordonnances de dédommagement, les évaluations de la relation avocat-client et les demandes visant une dispense des frais ne fassent pas partie des nouvelles procédures, les activités concernant les événements relatifs à ces procédures sont incluses dans le total des événements entendus.
2. Au cours des cinq dernières années, les nombres d'instances introduites et d'événements entendus en droit civil à Ottawa ont augmenté de 85 % et de 24 % respectivement, ce qui s'explique par le fait que les procédures de faillite ont été incluses dans les statistiques de droit civil à partir du 10 décembre 2007, soit au moment où le tribunal de droit civil d'Ottawa a adopté un nouveau système opérationnel. Durant la même période, en excluant les procédures de faillite le nombre d'instances introduites a augmenté de 1 %, tandis que le nombre d'événements entendus a diminué de 20 %.
3. La diminution de 13 % des événements entendus à Toronto en 2007-2008 et l'augmentation subséquente de 22 % s'expliquent par un changement temporaire dans les pratiques d'entrée de données pour les procédures de faillite et les causes de nature commerciale en 2007-2008. En excluant les procédures de faillite et de nature commerciale, le nombre d'événements entendus à Toronto est demeuré stable entre les exercices 2007-2008 et 2008-2009.

SOURCE : FRANK

Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires pénales par région

Région	Exercice financier	Accusations reçues	Décisions rendues	Accusations en instance	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2005-2006	96 131	96 406	44 884	861 386	51 696
	2006-2007	103 393	95 894	50 786	930 684	51 172
	2007-2008	101 472	102 398	48 169	987 606	53 344
	2008-2009	106 358	104 522	49 101	965 247	53 360
	2009-2010	105 840	109 837	45 383	929 790	56 132
Centre-Ouest	2005-2006	100 137	95 836	48 365	859 015	51 966
	2006-2007	99 571	96 062	50 912	917 084	53 018
	2007-2008	97 346	96 143	49 799	914 090	55 675
	2008-2009	96 470	93 847	51 857	906 175	55 782
	2009-2010	96 080	96 632	50 009	875 506	56 220
Est	2005-2006	78 741	78 981	33 007	652 018	33 617
	2006-2007	83 219	79 889	35 135	696 602	31 484
	2007-2008	80 551	79 816	34 295	698 290	32 829
	2008-2009	88 930	84 988	37 180	771 317	33 521
	2009-2010	85 744	86 717	34 817	745 268	33 844
Nord-Est	2005-2006	40 260	39 106	15 370	284 446	15 288
	2006-2007	42 261	41 306	15 532	314 908	15 917
	2007-2008	44 934	42 312	16 077	329 524	16 079
	2008-2009	46 866	46 882	16 241	347 081	16 069
	2009-2010	45 222	44 994	16 261	321 677	16 141
Nord-Ouest	2005-2006	20 086	18 568	7 398	122 417	6 730
	2006-2007	20 827	20 394	7 073	138 397	7 136
	2007-2008	20 301	19 629	7 105	134 558	6 621
	2008-2009	22 179	21 930	6 881	143 630	7 762
	2009-2010	23 284	23 002	7 109	142 537	7 785
Toronto	2005-2006	142 804	130 684	73 452	1 592 856	73 432
	2006-2007	146 572	138 363	77 758	1 700 010	73 669
	2007-2008	147 233	135 380	82 263	1 674 801	73 207
	2008-2009	146 543	142 421	82 143	1 702 500	76 152
	2009-2010	143 641	137 812	81 322	1 555 113	75 321

Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires pénales par région (suite)

Région	Exercice financier	Accusations reçues	Décisions rendues	Accusations en instance	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Ouest	2005-2006	95 487	92 289	35 859	753 914	44 890
	2006-2007	102 194	99 273	37 777	801 129	45 315
	2007-2008	103 774	102 858	37 954	848 503	46 326
	2008-2009	103 976	101 170	40 833	851 845	45 741
	2009-2010	102 471	103 162	40 337	833 370	46 955
Ontario	2005-2006	573 646	551 870	258 335	5 126 052	277 619
	2006-2007	598 037	571 181	274 973	5 498 814	277 711
	2007-2008	595 611	578 536	275 662	5 587 372	284 080
	2008-2009	611 322	595 760	284 236	5 687 795	288 386
	2009-2010	602 282	602 156	275 238	5 403 261	292 398

1. Les instances pénales reçues et réglées sont des accusations criminelles portées contre des particuliers. Il est possible que plusieurs accusations soient portées contre un accusé dans une même « affaire ». Il y a environ deux accusations par affaire.
2. Les accusations reçues ont été rectifiées pour les besoins des renvois.
3. Les accusations en instance sont des accusations en cours dont la date d'instruction est fixée à compter du dernier jour du mois. Par exemple si un mandat d'amener est émis contre un particulier aucune journée d'audience à venir ne sera inscrite au rôle avant que le mandat d'amener n'ait été exécuté. Par conséquent ces accusations sont traitées comme des « instances inactives » et n'entrent pas dans le total des accusations en instance.
4. Les événements entendus au criminel à la Cour de justice de l'Ontario sont recueillis pour chaque accusation portée devant le tribunal. Par exemple si un particulier a été accusé de deux infractions, la base de données sur les tribunaux indiquera deux événements pour chaque comparution. Les événements entendus incluent les procès, les conférences préparatoires aux procès les audiences relatives à une motion, les audiences sur la libération sous caution, les enquêtes préliminaires et les autres audiences.
5. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.

SOURCE : ICON

Cour de justice de l'Ontario : accusations reçues au criminel

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
Centre-Est	Barrie	18 109	18 037	18 736	19 462	19 018	909	5 %
	Bracebridge	3 581	3 921	4 056	3 330	3 196	-385	-11 %
	Cobourg	3 988	4 235	4 758	4 197	3 885	-103	-3 %
	Lindsay	5 922	6 156	6 016	6 609	5 799	-123	-2 %
	Newmarket	27 049	29 261	29 608	31 167	32 308	5 259	19 %
	Orillia	3 320	3 633	3 654	3 728	4 020	700	21 %
	Oshawa	26 601	29 793	27 562	30 929	30 956	4 355	16 %
	Peterborough	7 561	8 357	7 082	6 936	6 658	-903	-12 %
Total Centre-Est		96 131	103 393	101 472	106 358	105 840	9 709	10 %
Centre-Ouest	Brampton	40 568	40 788	37 011	34 897	35 700	-4 868	-12 %
	Brantford	7 713	8 140	8 620	7 713	8 495	782	10 %
	Cayuga	1 569	1 897	2 143	1 969	1 885	316	20 %
	Hamilton	19 652	18 909	19 397	19 270	19 996	344	2 %
	Milton	9 330	8 982	9 946	10 697	9 943	613	7 %
	Orangeville	4 884	4 839	4 894	5 095	4 065	-819	-17 %
	Simcoe	3 023	3 008	2 518	2 554	2 377	-646	-21 %
	St. Catharines	11 357	11 125	11 176	12 196	11 649	292	3 %
	Welland	2 041	1 883	1 641	2 079	1 970	-71	-3 %
Total Centre-Ouest		100 137	99 571	97 346	96 470	96 080	-4 057	-4 %
Est	Belleville	6 305	6 501	5 728	7 354	6 570	265	4 %
	Brockville	5 125	4 759	5 306	6 402	5 996	871	17 %
	Cornwall	7 843	8 212	7 824	8 900	8 571	728	9 %
	Kingston	7 823	7 151	7 174	7 829	8 148	325	4 %
	L'Orignal	2 685	3 136	3 114	2 957	3 378	693	26 %
	Napanee	2 404	2 493	2 932	2 611	2 754	350	15 %
	Ottawa	36 863	39 783	37 577	42 058	40 617	3 754	10 %
	Pembroke	4 533	5 273	4 939	4 963	4 863	330	7 %
	Perth	4 197	4 795	4 927	4 911	3 987	-210	-5 %
	Picton	963	1 116	1 030	945	860	-103	-11 %
Total Est		78 741	83 219	80 551	88 930	85 744	7 003	9 %
Nord-Est	Cochrane	2 287	2 313	3 235	3 345	3 099	812	36 %
	Elliot Lake	1 006	898	799	830	905	-101	-10 %
	Espanola	595	629	828	855	738	143	24 %
	Gore Bay	1 370	1 472	1 757	1 520	1 898	528	39 %
	Haileybury	2 307	2 001	2 625	2 644	2 570	263	11 %
	Kirkland Lake	393	343	479	631	685	292	74 %
	North Bay	5 649	5 741	5 479	6 113	5 852	203	4 %
	Parry Sound	2 481	2 545	2 429	2 928	3 563	1 082	44 %

Cour de justice de l'Ontario : accusations reçues au criminel (suite)

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
	Sault Ste. Marie	7 204	7 998	7 843	7 789	6 384	-820	-11 %
	Sudbury	12 328	13 110	14 151	15 233	13 761	1 433	12 %
	Timmins	4 638	5 211	5 309	4 978	5 767	1 129	24 %
Total Nord-Est		40 258	42 261	44 934	46 866	45 222	4 964	12 %
Nord-Ouest	Dryden	3 321	3 548	3 746	4 852	4 956	1 635	49 %
	Fort Frances	1 324	1 483	1 315	1 281	1 087	-237	-18 %
	Kenora	4 715	4 900	5 181	5 094	5 781	1 066	23 %
	Thunder Bay	10 726	10 896	10 059	10 952	11 460	734	7 %
Total Nord-Ouest		20 086	20 827	20 301	22 179	23 284	3 198	16 %
Toronto	1000, avenue Finch Ouest	26 544	23 698	23 832	23 544	25 240	-1 304	-5 %
	1911, avenue Eglinton	26 718	29 248	29 607	27 669	27 160	442	2 %
	2201, avenue Finch Ouest	22 320	25 462	24 067	22 909	25 429	3 109	14 %
	311, rue Jarvis	5 703	4 828	5 765	5 983	5 085	-618	-11 %
	College Park	17 062	17 563	20 812	23 474	20 848	3 786	22 %
	Old City Hall	44 457	45 773	43 150	42 964	39 879	-4 578	-10 %
Total Toronto		142 804	146 572	147 233	146 543	143 641	837	1 %
Ouest	Chatham	6 145	6 672	6 229	6 524	7 070	925	15 %
	Goderich	2 102	2 322	2 568	2 373	2 439	337	16 %
	Guelph	6 505	6 335	6 744	7 074	7 154	649	10 %
	Kitchener	21 608	22 637	24 238	24 772	24 221	2 613	12 %
	London	18 794	21 820	21 654	22 949	21 291	2 497	13 %
	Owen Sound	3 158	3 494	3 719	3 747	4 185	1 027	33 %
	Sarnia	6 937	8 410	8 581	8 389	8 342	1 405	20 %
	St. Thomas	3 727	3 752	3 781	3 839	3 454	-273	-7 %
	Stratford	2 824	2 689	2 620	2 522	2 430	-394	-14 %
	Walkerton	2 715	3 015	3 225	2 731	2 552	-163	-6 %
	Windsor	16 388	16 870	16 088	14 585	15 136	-1 252	-8 %
	Woodstock	4 584	4 178	4 327	4 471	4 197	-387	-8 %
Total Ouest		95 487	102 194	103 774	103 976	102 471	6 984	7 %
Total Ontario		573 644	598 037	595 611	611 322	602 282	28 638	5 %

1. Les instances pénales reçues et réglées sont des accusations criminelles portées contre des particuliers. Il est possible que plusieurs accusations soient portées contre un accusé dans une même « affaire ». Il y a environ deux accusations par affaire.
2. Les accusations reçues ont été rectifiées pour les besoins des renvois.

SOURCE : ICON

Cour de justice de l'Ontario : accusations au criminel à l'égard desquelles une décision a été rendue

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
Centre-Est	Barrie	19 467	18 847	17 742	18 981	18 858	-609	-3 %
	Bracebridge	3 584	3 628	3 421	3 538	3 566	-18	-1 %
	Cobourg	3 686	3 996	4 405	4 596	4 036	350	9 %
	Lindsay	5 483	6 035	6 182	6 457	6 721	1 238	23 %
	Newmarket	26 885	26 780	30 247	30 037	33 666	6 781	25 %
	Orillia	2 980	3 229	3 599	3 807	3 691	711	24 %
	Oshawa	26 817	26 250	28 384	30 104	31 688	4 871	18 %
	Peterborough	7 504	7 129	8 418	7 002	7 611	107	1 %
Total Centre-Est		96 406	95 894	102 398	104 522	109 837	13 431	14 %
Centre-Ouest	Brampton	37 173	38 084	38 560	34 333	35 234	-1 939	-5 %
	Brantford	7 562	7 919	8 145	7 432	8 128	566	7 %
	Cayuga	1 736	1 640	1 928	1 958	1 781	45	3 %
	Hamilton	20 227	19 109	18 650	18 607	19 998	-229	-1 %
	Milton	8 507	8 676	9 179	10 462	10 214	1 707	20 %
	Orangeville	4 166	4 657	4 551	4 875	4 841	675	16 %
	Simcoe	3 074	3 063	2 529	2 378	2 573	-501	-16 %
	St. Catharines	11 363	11 158	10 804	11 962	11 765	402	4 %
	Welland	2 028	1 756	1 797	1 840	2 098	70	3 %
Total Centre-Ouest		95 836	96 062	96 143	93 847	96 632	796	1 %
Est	Belleville	6 579	6 226	5 662	6 629	6 905	326	5 %
	Brockville	4 756	4 817	4 758	6 138	5 956	1 200	25 %
	Cornwall	7 547	7 242	8 163	8 551	8 821	1 274	17 %
	Kingston	7 944	7 330	7 094	7 340	7 828	-116	-1 %
	L'Orignal	2 639	2 547	3 334	3 106	3 142	503	19 %
	Napanee	2 541	2 488	2 753	2 550	2 616	75	3 %
	Ottawa	37 932	38 299	37 741	39 464	41 394	3 462	9 %
	Pembroke	4 020	5 453	4 838	5 246	4 917	897	22 %
	Perth	4 013	4 379	4 451	5 123	4 181	168	4 %
	Picton	1 010	1 108	1 022	841	957	-53	-5 %
Total Est		78 981	79 889	79 816	84 988	86 717	7 736	10 %
Nord-Est	Cochrane	2 205	2 229	2 280	3 499	3 447	1 242	56 %
	Elliot Lake	891	793	851	786	894	3	0 %
	Espanola	585	726	710	735	843	258	44 %
	Gore Bay	1 272	1 434	1 631	1 654	1 619	347	27 %
	Haileybury	1 713	1 984	2 157	2 555	2 778	1 065	62 %
	Kirkland Lake	327	404	305	558	657	330	101 %
	North Bay	5 682	5 343	5 291	5 719	5 857	175	3 %
	Parry Sound	2 758	2 679	2 480	2 971	3 178	420	15 %

Cour de justice de l'Ontario : accusations au criminel à l'égard desquelles une décision a été rendue (suite)

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
	Sault Ste. Marie	6 933	8 049	7 831	7 958	6 494	-439	-6 %
	Sudbury	12 186	12 635	13 832	15 329	13 927	1 741	14 %
	Timmins	4 552	5 030	4 944	5 118	5 300	748	16 %
Total Nord-Est		39 104	41 306	42 312	46 882	44 994	5 890	15 %
Nord-Ouest	Dryden	3 301	3 559	3 603	4 537	4 730	1 429	43 %
	Fort Frances	1 286	1 178	1 437	1 345	1 147	-139	-11 %
	Kenora	4 257	4 620	5 141	5 180	5 722	1 465	34 %
	Thunder Bay	9 724	11 037	9 448	10 868	11 403	1 679	17 %
Total Nord-Ouest		18 568	20 394	19 629	21 930	23 002	4 434	24 %
Toronto	1000, avenue Finch Ouest	25 039	22 777	24 446	23 137	25 118	79	0 %
	1911, avenue Eglinton	23 463	26 530	27 625	28 024	26 279	2 816	12 %
	2201, avenue Finch Ouest	22 603	23 753	21 174	24 740	23 057	454	2 %
	311, rue Jarvis	4 998	5 780	5 203	5 544	5 283	285	6 %
	College Park	18 360	16 230	17 925	20 325	21 115	2 755	15 %
	Old City Hall	36 221	43 293	39 007	40 651	36 960	739	2 %
Total Toronto		130 684	138 363	135 380	142 421	137 812	7 128	5 %
Ouest	Chatham	5 568	6 327	6 333	5 562	6 080	512	9 %
	Goderich	1 951	2 150	2 254	2 458	2 387	436	22 %
	Guelph	5 879	6 488	6 269	6 706	7 522	1 643	28 %
	Kitchener	20 947	21 162	23 604	23 941	24 742	3 795	18 %
	London	18 632	20 278	22 719	21 596	22 764	4 132	22 %
	Owen Sound	3 317	3 232	3 722	3 765	3 803	486	15 %
	Sarnia	6 203	7 357	8 792	7 863	8 112	1 909	31 %
	St. Thomas	3 568	3 719	3 595	4 030	3 948	380	11 %
	Stratford	2 938	2 716	2 573	2 511	2 336	-602	-20 %
	Walkerton	2 317	3 009	3 212	2 927	2 616	299	13 %
	Windsor	16 786	18 176	15 328	15 177	14 674	-2 112	-13 %
	Woodstock	4 183	4 659	4 457	4 634	4 178	-5	0 %
Total Ouest		92 289	99 273	102 858	101 170	103 162	10 873	12 %
Total Ontario		551 868	571 181	578 536	595 760	602 156	50 288	9 %

1. Les instances pénales reçues et réglées sont des accusations criminelles portées contre des particuliers. Il est possible que plusieurs accusations soient portées contre un accusé dans une même « affaire ». Il y a environ deux accusations par affaire.

SOURCE : ICON

Cour de justice de l'Ontario : accusations en instance au criminel

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
Centre-Est	Barrie	8 093	6 999	7 582	7 607	7 729	-364	-4 %
	Bracebridge	1 112	1 262	1 553	1 377	963	-149	-13 %
	Cobourg	1 789	1 979	2 149	1 495	1 277	-512	-29 %
	Lindsay	3 115	3 141	2 858	3 079	2 287	-828	-27 %
	Newmarket	14 371	16 441	15 208	16 096	14 282	-89	-1 %
	Orillia	1 208	1 453	1 376	1 317	1 557	349	29 %
	Oshawa	11 317	14 426	13 632	14 477	14 301	2 984	26 %
	Peterborough	3 879	5 085	3 811	3 653	2 987	-892	-23 %
Total Centre-Est		44 884	50 786	48 169	49 101	45 383	499	1 %
Centre-Ouest	Brampton	22 737	24 813	21 313	21 227	20 776	-1 961	-9 %
	Brantford	3 480	3 477	3 868	4 131	4 400	920	26 %
	Cayuga	414	636	905	921	977	563	136 %
	Hamilton	6 934	6 720	7 520	8 558	8 526	1 592	23 %
	Milton	5 006	5 355	6 014	6 143	5 822	816	16 %
	Orangeville	2 213	2 309	2 503	2 682	1 885	-328	-15 %
	Simcoe	1 071	985	966	1 141	971	-100	-9 %
	St. Catharines	5 522	5 451	5 746	5 893	5 597	75	1 %
Total Centre-Ouest	Welland	988	1 166	964	1 161	1 055	67	7 %
		48 365	50 912	49 799	51 857	50 009	1 644	3 %
Est	Belleville	1 877	2 026	1 844	2 409	2 043	166	9 %
	Brockville	2 393	2 127	2 455	2 568	2 406	13	1 %
	Cornwall	4 081	4 769	4 426	4 690	4 460	379	9 %
	Kingston	2 881	2 648	2 644	3 085	3 174	293	10 %
	L'Orignal	995	1 505	1 218	1 090	1 036	41	4 %
	Napanee	508	470	640	648	774	266	52 %
	Ottawa	16 450	17 706	16 835	18 849	17 644	1 194	7 %
	Pembroke	2 189	1 873	1 984	1 737	1 634	-555	-25 %
	Perth	1 294	1 687	1 971	1 734	1 389	95	7 %
	Picton	339	324	278	370	257	-82	-24 %
Total Est		33 007	35 135	34 295	37 180	34 817	1 810	5 %
Nord-Est	Cochrane	779	806	999	1 395	870	91	12 %
	Elliot Lake	411	502	446	554	548	137	33 %
	Espanola	362	263	389	503	402	40	11 %
	Gore Bay	503	503	656	599	825	322	64 %
	Haileybury	1 190	1 142	1 394	1 268	1 170	-20	-2 %
	Kirkland Lake	161	109	265	310	278	117	73 %
	North Bay	1 867	2 149	2 228	2 484	2 493	626	34 %

Cour de justice de l'Ontario : accusations en instance au criminel (suite)

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
	Parry Sound	1 171	1 060	933	922	1 214	43	4 %
	Sault Ste. Marie	2 956	2 703	2 503	2 302	2 227	-729	-25 %
	Sudbury	4 332	4 616	4 475	4 208	4 255	-77	-2 %
	Timmins	1 638	1 679	1 789	1 696	1 979	341	21 %
Total Nord-Est		15 370	15 532	16 077	16 241	16 261	891	6 %
	Dryden	870	844	896	1 009	1 145	275	32 %
	Fort Frances	356	519	357	344	273	-83	-23 %
	Kenora	1 760	1 774	1 749	1 667	1 794	34	2 %
	Thunder Bay	4 412	3 936	4 103	3 861	3 897	-515	-12 %
Total Nord-Ouest		7 398	7 073	7 105	6 881	7 109	-289	-4 %
Toronto	1000, avenue Finch Ouest	12 134	12 327	11 348	11 600	11 203	-931	-8 %
	1911, avenue Eglinton	14 613	16 664	17 337	16 940	17 510	2 897	20 %
	2201, avenue Finch Ouest	11 220	12 687	14 612	12 266	13 590	2 370	21 %
	311, rue Jarvis	3 292	2 298	2 794	3 198	2 770	-522	-16 %
	College Park	7 806	8 688	10 431	13 043	12 184	4 378	56 %
	Old City Hall	24 387	25 094	25 741	25 096	24 065	-322	-1 %
Total Toronto		73 452	77 758	82 263	82 143	81 322	7 870	11 %
Ouest	Chatham	2 170	2 343	2 169	3 022	4 002	1 832	84 %
	Goderich	711	847	1 066	968	1 013	302	42 %
	Guelph	2 708	2 460	2 869	3 242	2 864	156	6 %
	Kitchener	6 469	7 393	7 745	8 050	7 742	1 273	20 %
	London	7 686	8 931	7 735	9 528	7 981	295	4 %
	Owen Sound	952	1 095	1 026	1 175	1 535	583	61 %
	Sarnia	2 647	3 460	3 046	3 601	3 793	1 146	43 %
	St. Thomas	1 381	1 354	1 440	1 374	1 002	-379	-27 %
	Stratford	550	537	541	541	589	39	7 %
	Walkerton	1 189	1 257	1 195	974	895	-294	-25 %
	Windsor	6 992	6 242	7 288	6 734	7 243	251	4 %
	Woodstock	2 404	1 858	1 834	1 624	1 678	-726	-30 %
Total Ouest		35 859	37 777	37 954	40 833	40 337	4 478	12 %
Total Ontario		258 335	274 973	275 662	284 236	275 238	16 903	7 %

1. Les accusations en instance sont des accusations en cours dont la date d'instruction est fixée à compter du dernier jour du mois. Par exemple si un mandat d'amener est émis contre un particulier, aucune journée d'audience à venir ne sera inscrite au rôle avant que le mandat d'amener n'ait été exécuté. Par conséquent, ces accusations sont traitées comme des, « instances inactives » et n'entrent pas dans le total des accusations en instance.

SOURCE : ICON

Cour de justice de l'Ontario : événements entendus au criminel

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
Centre-Est	Barrie	153 970	147 735	165 543	160 146	149 329	-4 641	-3 %
	Bracebridge	19 245	18 457	19 157	18 090	18 313	-932	-5 %
	Cobourg	29 267	33 739	37 446	38 376	29 668	401	1 %
	Lindsay	50 674	56 824	57 639	67 400	53 870	3 196	6 %
	Newmarket	239 233	252 474	270 212	270 427	266 868	27 635	12 %
	Orillia	15 373	18 956	19 556	19 932	21 113	5 740	37 %
	Oshawa	269 025	305 485	324 166	308 246	309 517	40 492	15 %
	Peterborough	84 599	97 014	93 887	82 630	81 112	-3 487	-4 %
Total Centre-Est		861 386	930 684	987 606	965 247	929 790	68 404	8 %
Centre-Ouest	Brampton	369 994	410 517	393 105	355 994	338 558	-31 436	-8 %
	Brantford	57 855	65 906	72 221	67 704	71 166	13 311	23 %
	Cayuga	8 623	10 202	12 185	14 211	13 185	4 562	53 %
	Hamilton	168 108	166 676	166 615	172 182	179 943	11 835	7 %
	Milton	77 777	74 348	87 910	97 055	85 759	7 982	10 %
	Orangeville	33 058	37 547	38 623	44 650	34 813	1 755	5 %
	Simcoe	21 412	24 286	18 780	18 305	16 947	-4 465	-21 %
	St. Catharines	102 841	108 105	107 017	114 320	115 180	12 339	12 %
Total Centre-Ouest	Welland	19 347	19 497	17 634	21 754	19 955	608	3 %
		859 015	917 084	914 090	906 175	875 506	16 491	2 %
Est	Belleville	44 496	44 661	40 241	48 774	46 802	2 306	5 %
	Brockville	37 769	36 585	39 248	47 735	44 097	6 328	17 %
	Cornwall	63 255	67 090	68 934	74 738	73 831	10 576	17 %
	Kingston	79 016	74 174	67 657	66 718	72 160	-6 856	-9 %
	L'Orignal	12 946	15 964	15 787	14 199	17 791	4 845	37 %
	Napanee	12 916	11 475	13 702	12 541	14 217	1 301	10 %
	Ottawa	332 591	361 340	363 913	401 943	396 453	63 862	19 %
	Pembroke	29 243	37 581	40 821	43 410	35 639	6 396	22 %
	Perth	34 605	41 863	43 293	56 697	39 551	4 946	14 %
	Picton	5 181	5 869	4 694	4 562	4 727	-454	-9 %
Total Est		652 018	696 602	698 290	771 317	745 268	93 250	14 %
Nord-Est	Cochrane	12 072	13 333	18 595	22 122	18 663	6 591	55 %
	Elliot Lake	4 859	4 457	3 991	4 228	4 482	-377	-8 %
	Espanola	3 896	3 638	3 460	5 302	5 126	1 230	32 %
	Gore Bay	8 465	8 272	10 427	10 764	11 599	3 134	37 %
	Haileybury	15 923	20 399	22 118	18 678	17 410	1 487	9 %
	Kirkland Lake	2 574	3 105	2 993	4 590	3 442	868	34 %
	North Bay	46 003	42 620	44 976	48 525	47 892	1 889	4 %

Cour de justice de l'Ontario : événements entendus au criminel (suite)

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
	Parry Sound	18 441	16 909	16 559	15 366	20 950	2 509	14 %
	Sault Ste. Marie	55 474	65 377	65 808	69 187	48 790	-6 684	-12 %
	Sudbury	89 270	103 380	106 505	113 311	105 871	16 601	19 %
	Timmins	27 469	33 418	34 092	35 008	37 452	9 983	36 %
Total Nord-Est		284 446	314 908	329 524	347 081	321 677	37 231	13 %
	Dryden	14 953	17 906	18 964	24 329	23 001	8 048	54 %
	Fort Frances	6 274	7 501	7 613	7 014	5 298	-976	-16 %
	Kenora	28 720	32 846	34 561	34 347	35 463	6 743	23 %
	Thunder Bay	72 470	80 144	73 420	77 940	78 775	6 305	9 %
Total Nord-Ouest		122 417	138 397	134 558	143 630	142 537	20 120	16 %
Toronto	1000, avenue Finch Ouest	247 442	223 248	214 479	204 573	186 808	-60 634	-25 %
	1911, avenue Eglinton	273 069	334 697	363 231	348 312	296 780	23 711	9 %
	2201, avenue Finch Ouest	233 050	268 441	267 710	246 035	266 643	33 593	14 %
	311, rue Jarvis	53 543	54 605	46 208	58 012	54 831	1 288	2 %
	College Park	210 184	202 566	227 269	264 134	238 398	28 214	13 %
	Old City Hall	575 568	616 453	555 904	581 434	511 653	-63 915	-11 %
Total Toronto		1 592 856	1 700 010	1 674 801	1 702 500	1 555 113	-37 743	-2 %
Ouest	Chatham	39 825	45 999	43 308	47 680	54 387	14 562	37 %
	Goderich	10 818	12 409	14 865	16 996	17 359	6 541	60 %
	Guelph	47 901	48 142	49 920	55 048	54 360	6 459	13 %
	Kitchener	154 459	174 478	189 147	191 901	184 002	29 543	19 %
	London	184 184	203 131	215 656	216 870	203 579	19 395	11 %
	Owen Sound	18 461	19 560	21 045	20 834	25 817	7 356	40 %
	Sarnia	50 106	62 308	75 348	72 651	75 574	25 468	51 %
	St. Thomas	29 313	28 717	30 615	29 612	25 705	-3 608	-12 %
	Stratford	14 772	12 484	12 814	13 841	11 931	-2 841	-19 %
	Walkerton	15 610	20 068	21 629	20 245	19 045	3 435	22 %
	Windsor	144 371	130 310	131 801	130 386	124 136	-20 235	-14 %
	Woodstock	44 094	43 523	42 355	35 781	37 475	-6 619	-15 %
Total Ouest		753 914	801 129	848 503	851 845	833 370	79 456	11 %
Total Ontario		5 126 052	5 498 814	5 587 372	5 687 795	5 403 261	277 209	5 %

1. Les événements entendus au criminel à la Cour de justice de l'Ontario sont recueillis pour chaque accusation portée devant le tribunal. Par exemple si un particulier a été accusé de deux infractions, la base de données sur les tribunaux indiquera deux événements pour chaque comparution. Les événements entendus incluent les procès, les conférences préparatoires aux procès, les audiences relatives à une motion, les audiences sur la libération sous caution, les enquêtes préliminaires et les autres audiences.

SOURCE : ICON

Cour supérieure de justice : Vue d'ensemble des dossiers pénaux par région 2009-2010

Région	Actes d'accusation et appels reçus	Actes d'accusation et décisions d'appel rendues	Actes d'accusation et appels en instance	Événements entendus
Centre-Est	436	352	290	5 619
Centre-Ouest	824	608	666	10 388
Est	562	376	480	5 612
Nord-Est	261	143	176	2 324
Nord-Ouest	109	90	61	1 093
Toronto	1 241	876	1 038	16 766
Ouest	674	492	553	6 638
Ontario	4 107	2 937	3 264	48 440

1. En raison d'un changement dans les méthodes d'entrée et de collecte des données à Ottawa, Toronto et Windsor, les statistiques provenant de données antérieures ne sont pas comparables aux données obtenues grâce à la nouvelle méthode de collecte. Pour cette raison, les données sur la tendance sur cinq ans ne seront pas disponibles avant l'exercice 2013-2014.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un juge (y compris les ajournements). Bien que les requêtes, les motions et les révisions de cautionnement ne soient pas comptées dans le nombre des activités liées à l'affaire (c.-à-d. les affaires reçues, réglées et en instance), les activités concernant les événements relatifs à ces procédures sont incluses dans le total des événements entendus.
3. Une mise en accusation est considérée comme étant réglée lorsqu'une décision définitive a été rendue pour chacun des chefs d'accusation relatifs à cette mise en accusation (lorsque la détermination de la peine est terminée dans le cas d'une mise en accusation avec condamnation). Un appel est considéré comme réglé lorsque la décision en appel a été rendue.
4. Une mise en accusation est considérée comme étant en instance lorsqu'une décision définitive est attendue sur l'un ou l'autre des chefs d'accusation concernant cette mise en accusation et qu'une date est prévue pour un événement à venir. (Les affaires non réglées pour lesquelles aucun événement n'est prévu sont considérées comme étant inactives et ne sont pas comptées dans le total). Un appel est considéré comme étant en instance lorsqu'aucune décision n'a encore été rendue au sujet de cet appel et qu'une date est prévue pour un événement à venir.

SOURCE : FRANK

Cour supérieure de justice : heures d'activité des salles d'audience par région

Région	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10
Centre-Est	7 577	9 208	7 570	8 162	8 803
Centre-Ouest	11 465	11 374	10 832	11 098	11 768
Est	5 686	5 607	5 352	7 067	6 261
Nord-Est	2 632	2 202	2 241	2 249	2 067
Nord-Ouest	739	675	760	839	566
Toronto	17 662	18 145	17 025	18 408	17 409
Ouest	6 193	6 286	6 150	5 854	6 692
Ontario	51 955	53 496	49 930	53 678	53 565

1. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.

SOURCE : FRANK

Cour supérieure de justice : Actes d'accusation et appels en droit pénal reçus, réglés et en instance, et événements en droit pénal entendus en 2009-2010

Région	Emplacement	Actes d'accusation et appels reçus	Actes d'accusation et décisions d'appel rendues	Actes d'accusation et appels en instance	Événements entendus
Centre-Est	Barrie	141	120	87	1 566
	Bracebridge	6	9	7	94
	Cobourg	16	18	12	234
	Lindsay	36	27	25	425
	Newmarket	87	48	66	1 190
	Peterborough	22	14	14	295
	Whitby	128	116	79	1 815
Total Centre-Est		436	352	290	5 619
Centre-Ouest	Brampton	444	293	382	5 728
	Brantford	16	9	16	319
	Cayuga	12	9	6	109
	Hamilton	183	171	139	2 164
	Milton	78	65	59	855
	Orangeville	25	14	14	243
	Simcoe	13	6	9	121
	St. Catharines	24	18	20	394
	Welland	29	23	21	455
Total Centre-Ouest		824	608	666	10 388
Est	Belleville	52	37	38	482
	Brockville	37	9	17	259
	Cornwall	94	50	100	1 022
	Kingston	74	59	60	661
	L'Orignal	44	37	24	194
	Napanee	12	2	6	39
	Ottawa	195	128	191	2 390
	Pembroke	28	31	17	266
	Perth	21	19	22	224
	Picton	5	4	5	75
Total Est		562	376	480	5 612
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	34	20	25	453
	Gore Bay	16	6	9	205
	Haileybury	26	19	22	184
	North Bay	52	28	38	394
	Parry Sound	22	14	11	157
	Sault Ste. Marie	35	16	20	460
	Sudbury	76	40	51	471
Total Nord-Est		261	143	176	2 324

Cour supérieure de justice : Actes d'accusation et appels en droit pénal reçus, réglés et en instance, et événements en droit pénal entendus en 2009-2010 (suite)

Région	Emplacement	Actes d'accusation et appels reçus	Actes d'accusation et décisions d'appel rendues	Actes d'accusation et appels en instance	Événements entendus
Nord-Ouest	Fort Frances	5	2	3	34
	Kenora	42	38	19	379
	Thunder Bay	62	50	39	680
Total Nord-Ouest		109	90	61	1 093
Toronto	Cour supérieure de justice de Toronto	1 241	876	1 038	16 766
Total Toronto		1 241	876	1 038	16 766
Ouest	Chatham	20	15		158
	Goderich	26	19	16	224
	Guelph	41	48	18	448
	Kitchener	57	37	23	647
	London	183	84	56	1 583
	Owen Sound	14	7	143	167
	Sarnia	54	43	11	442
	St. Thomas	34	26	41	213
	Stratford	55	39	26	246
	Walkerton	27	17	31	125
	Windsor	141	139	10	2 183
	Woodstock	22	18	163	202
Total Ouest		674	492	15	6 638
Total Ontario		4 107	2 937	553	48 440

1. En raison d'un changement dans les méthodes d'entrée et de collecte des données à Ottawa, Toronto et Windsor, les statistiques provenant de données antérieures ne sont pas comparables aux données obtenues grâce à la nouvelle méthode de collecte. Pour cette raison, les données sur la tendance sur cinq ans ne seront pas disponibles avant l'exercice 2013-2014.
2. Les affaires reçues comprennent les mises en accusation et les appels concernant tant les adultes que les jeunes.
3. Une mise en accusation est considérée comme étant réglée lorsqu'une décision définitive a été rendue pour chacun des chefs d'accusation relatifs à cette mise en accusation (lorsque la détermination de la peine est terminée dans le cas d'une mise en accusation avec condamnation). Un appel est considéré comme réglé lorsque la décision en appel a été rendue.
4. Une mise en accusation est considérée comme étant en instance lorsqu'une décision définitive est attendue sur l'un ou l'autre des chefs d'accusation concernant cette mise en accusation et qu'une date est prévue pour un événement à venir. (Les affaires non réglées pour lesquelles aucun événement n'est prévu sont considérées comme étant inactives et ne sont pas comptées dans le total). Un appel est considéré comme étant en instance lorsqu'aucune décision n'a encore été rendue au sujet de cet appel et qu'une date est prévue pour un événement à venir.
5. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un juge (y compris les ajournements). Bien que les requêtes, les motions et les révisions de cautionnement ne soient pas comptées dans le nombre des activités liées à l'affaire (c.-à-d. les affaires reçues, réglées et en instance), les activités concernant les événements relatifs à ces procédures sont incluses dans le total des événements entendus.

SOURCE : FRANK

Cour supérieure de justice. Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2005-2006	14 403	52 515	16 834
	2006-2007	14 613	52 330	15 310
	2007-2008	14 380	52 731	15 410
	2008-2009	14 268	52 965	16 882
	2009-2010	14 225	52 872	18 254
Centre-Ouest	2005-2006	19 631	60 617	20 881
	2006-2007	18 681	61 138	20 495
	2007-2008	17 878	58 857	20 189
	2008-2009	18 535	60 863	20 226
	2009-2010	18 718	62 497	21 485
Est	2005-2006	12 333	42 567	12 291
	2006-2007	11 683	41 873	11 833
	2007-2008	11 807	40 704	12 088
	2008-2009	11 780	38 057	11 403
	2009-2010	11 562	37 049	10 748
Nord-Est	2005-2006	5 515	27 036	6 015
	2006-2007	5 239	28 083	6 050
	2007-2008	5 130	27 253	5 792
	2008-2009	5 318	26 073	6 082
	2009-2010	5 230	26 118	6 783
Nord-Ouest	2005-2006	2 184	9 870	2 088
	2006-2007	2 004	8 804	2 098
	2007-2008	1 956	8 687	1 777
	2008-2009	1 905	9 325	2 246
	2009-2010	1 783	9 836	2 161

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région (suite)

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Toronto	2005-2006	20 017	54 918	13 749
	2006-2007	19 704	55 493	15 500
	2007-2008	18 972	56 153	14 741
	2008-2009	18 003	54 621	16 398
	2009-2010	18 019	53 303	15 967
Ouest	2005-2006	16 679	69 785	15 007
	2006-2007	16 250	69 239	15 415
	2007-2008	15 565	71 467	15 818
	2008-2009	16 429	71 566	16 770
	2009-2010	16 616	72 053	17 871
Ontario	2005-2006	90 762	317 308	86 866
	2006-2007	88 174	316 960	86 702
	2007-2008	85 688	315 852	85 815
	2008-2009	86 238	313 470	90 007
	2009-2010	86 153	313 728	93 268

1. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels portés de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution.
3. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille dans les 17 villes suivantes : Barrie (y compris Orillia), Bracebridge, Cobourg, Lindsay, Newmarket, Whitby (y compris Oshawa) et Peterborough dans la région du Centre-Est; St. Catharines et Hamilton dans la région du Centre-Ouest; Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth dans la région de l'Est; et enfin London dans la région de l'Ouest. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille dans les autres emplacements de la Cour. À ces endroits, la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.
4. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.

SOURCE : FRANK

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
Centre-Est	Barrie (y compris Orillia)	3 210	3 367	3 225	3 290	3 440	230	7 %
	Bracebridge	471	514	541	486	479	8	2 %
	Cobourg	666	673	612	697	597	-69	-10 %
	Lindsay	701	754	662	703	674	-27	-4 %
	Newmarket	3 271	3 493	3 705	3 536	3 682	411	13 %
	Peterborough	1 038	962	977	1 002	1 019	-19	-2 %
	Whitby (y compris Oshawa)	5 046	4 850	4 658	4 554	4 334	-712	-14 %
Total Centre-Est		14 403	14 613	14 380	14 268	14 225	-178	-1 %
Centre-Ouest	Brampton	6 907	6 650	6 261	6 722	6 944	37	1 %
	Brantford	1 451	1 456	1 400	1 438	1 440	-11	-1 %
	Cayuga	362	358	332	305	320	-42	-12 %
	Hamilton	3 969	3 648	3 515	3 798	3 642	-327	-8 %
	Milton	2 213	2 105	2 194	2 181	2 183	-30	-1 %
	Orangeville	489	483	492	484	451	-38	-8 %
	Simcoe	565	541	465	462	493	-72	-13 %
	St. Catharines	1 656	1 511	1 358	1 319	1 445	-211	-13 %
Welland		2 019	1 929	1 861	1 826	1 800	-219	-11 %
Total Centre-Ouest		19 631	18 681	17 878	18 535	18 718	-913	-5 %
Est	Belleville	1 953	1 747	1 620	1 630	1 553	-400	-20 %
	Brockville	691	672	664	652	681	-10	-1 %
	Cornwall	1 043	1 064	1 120	1 264	1 273	230	22 %
	Kingston	1 203	1 227	1 054	1 021	1 090	-113	-9 %
	L'Orignal	495	457	470	550	527	32	6 %
	Napanee	246	292	328	321	278	32	13 %
	Ottawa	5 059	4 666	5 054	4 840	4 751	-308	-6 %
	Pembroke	871	897	856	831	772	-99	-11 %
	Perth	513	481	460	492	472	-41	-8 %
	Picton	259	180	181	179	165	-94	-36 %
Total Est		12 333	11 683	11 807	11 780	11 562	-771	-6 %
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	938	858	819	897	827	-111	-12 %
	Gore Bay	211	203	176	164	132	-79	-37 %
	Haileybury (y compris Kirkland Lake)	268	265	261	245	231	-37	-14 %
	North Bay	955	937	983	1 084	1 035	80	8 %
	Parry Sound	291	272	260	301	299	8	3 %
	Sault Ste. Marie (y compris Elliot Lake)	1 131	1 022	966	949	941	-190	-17 %
	Sudbury (y compris Espanola)	1 721	1 682	1 665	1 678	1 765	44	3 %
Total Nord-Est		5 515	5 239	5 130	5 318	5 230	-285	-5 %

Cour supérieure de justice Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
Nord-Ouest	Fort Frances	118	101	122	141	125	7	6 %
	Kenora (y compris Dryden and Red Lake)	569	515	453	421	391	-178	-31 %
	Thunder Bay	1 497	1 388	1 381	1 343	1 267	-230	-15 %
Total Nord-Ouest		2 184	2 004	1 956	1 905	1 783	-401	-18 %
	1911, avenue Eglinton	1 964	0	0	0	0	-1,964	-100 %
	311, rue Jarvis	2 407	2 198	2 314	2 235	2 017	-390	-16 %
	393, avenue University	11 756	12 028	11 258	10 404	10 928	-828	-7 %
	47, avenue Sheppard Est	3 890	5 478	5 400	5 364	5 074	1,184	30 %
	Total Toronto	20 017	19 704	18 972	18 003	18 019	-1,998	-10 %
Ouest	Chatham	1 069	948	950	921	977	-92	-9 %
	Goderich	369	364	290	364	296	-73	-20 %
	Guelph	1 195	1 239	1 132	1 267	1 154	-41	-3 %
	Kitchener (y compris Cambridge)	3 534	3 663	3 668	3 852	3 701	167	5 %
	London	3 391	3 140	2 968	3 233	3 445	54	2 %
	Owen Sound	637	747	676	665	702	65	10 %
	Sarnia	1 159	1 117	979	1 057	1 028	-131	-11 %
	St. Thomas	786	735	732	791	836	50	6 %
	Stratford	556	546	487	483	529	-27	-5 %
	Walkerton	392	407	335	367	368	-24	-6 %
	Windsor	2 495	2 318	2 371	2 462	2 569	74	3 %
	Woodstock	1 096	1 026	977	967	1 011	-85	-8 %
Total Ouest		16 679	16 250	15 565	16 429	16 616	-63	0 %
Total Ontario		90 762	88 174	85 688	86 238	86 153	-4 609	-5 %

1. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels portés de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
2. Depuis la fin de l'année 2005-2006, les affaires de la famille qui étaient entendues au 1911, avenue Eglinton Est sont entendues au tribunal situé au 47, avenue Sheppard Est.
3. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille dans les 17 villes suivantes : Barrie (y compris Orillia), Bracebridge, Cobourg, Lindsay, Newmarket, Whitby (y compris Oshawa) et Peterborough dans la région du Centre-Est; St. Catharines et Hamilton dans la région du Centre-Ouest; Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth dans la région de l'Est; et enfin London dans la région de l'Ouest. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille dans les autres emplacements de la Cour. À ces endroits, la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.

SOURCE : FRANK

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
Centre-Est	Barrie (y compris Orillia)	10 644	11 077	11 703	11 707	11 527	883	8 %
	Bracebridge	1 669	1 495	1 569	1 433	1 516	-153	-9 %
	Cobourg	2 366	2 373	2 356	2 493	2 482	116	5 %
	Lindsay	3 049	2 929	3 110	3 092	3 299	250	8 %
	Newmarket	11 182	12 477	13 747	13 049	12 645	1 463	13 %
	Peterborough	4 408	4 175	3 971	4 095	4 540	132	3 %
	Whitby (y compris Oshawa)	19 197	17 804	16 275	17 096	16 863	-2 334	-12 %
Total Centre-Est		52 515	52 330	52 731	52 965	52 872	357	1 %
Centre-Ouest	Brampton	19 389	19 789	19 233	20 136	20 827	1 438	7 %
	Brantford	4 945	4 945	5 133	5 377	5 347	402	8 %
	Cayuga	1 129	1 095	1 044	974	970	-159	-14 %
	Hamilton	13 497	13 795	12 805	12 694	13 541	44	0 %
	Milton	6 217	5 978	6 014	6 489	6 393	176	3 %
	Orangeville	1 536	1 734	1 712	1 802	1 740	204	13 %
	Simcoe	2 576	2 542	1 845	1 694	1 948	-628	-24 %
	St. Catharines	5 387	5 148	5 069	5 358	5 783	396	7 %
Welland		5 941	6 112	6 002	6 339	5 948	7	0 %
Total Centre-Ouest		60 617	61 138	58 857	60 863	62 497	1 880	3 %
Est	Belleville	8 355	8 585	8 340	7 475	6 990	-1 365	-16 %
	Brockville	2 573	2 565	2 561	2 560	2 804	231	9 %
	Cornwall	2 600	2 604	2 707	2 794	2 798	198	8 %
	Kingston	3 797	3 800	3 536	3 320	3 458	-339	-9 %
	L'Orignal	1 547	1 233	1 674	1 631	1 722	175	11 %
	Napanee	852	896	1 001	1 028	1 086	234	27 %
	Ottawa	15 298	14 451	13 728	12 437	12 066	-3 232	-21 %
	Pembroke	5 077	5 253	4 864	4 498	3 980	-1 097	-22 %
	Perth	1 486	1 691	1 469	1 483	1 536	50	3 %
	Picton	982	795	824	831	609	-373	-38 %
Total Est		42 567	41 873	40 704	38 057	37 049	-5 518	-13 %
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	4 490	4 036	3 956	4 297	4 283	-207	-5 %
	Gore Bay	904	854	760	549	507	-397	-44 %
	Haileybury (y compris Kirkland Lake)	1 051	1 112	870	842	864	-187	-18 %
	North Bay	4 658	5 325	5 268	5 020	4 752	94	2 %
	Parry Sound	1 784	1 505	1 277	1 281	1 554	-230	-13 %
	Sault Ste. Marie (y compris Elliot Lake)	6 054	6 335	6 246	6 159	6 315	261	4 %
	Sudbury (y compris Espanola)	8 095	8 916	8 876	7 925	7 843	-252	-3 %
Total Nord-Est		27 036	28 083	27 253	26 073	26 118	-918	-3 %

Cour supérieure de justice, Cour de la famille de la Cour supérieure de justice et Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
Nord-Ouest	Fort Frances	630	519	513	642	612	-18	-3 %
	Kenora (y compris Dryden and Red Lake)	2 442	1 945	1 708	1 613	1 563	-879	-36 %
	Thunder Bay	6 798	6 340	6 466	7 070	7 661	863	13 %
Total Nord-Ouest		9 870	8 804	8 687	9 325	9 836	-34	0 %
	1911, avenue Eglinton	10 324	0	0	0	0	-10 324	-100 %
	311, rue Jarvis	12 507	12 158	12 525	11 702	10 947	-1 560	-12 %
	393, avenue University	18 944	19 881	19 473	17 617	17 303	-1 641	-9 %
	47, avenue Sheppard Est	13 143	23 454	24 155	25 302	25 053	11 910	91 %
Total Toronto		54 918	55 493	56 153	54 621	53 303	-1 615	-3 %
Ouest	Chatham	5 660	5 224	5 168	5 586	6 077	417	7 %
	Goderich	2 688	2 596	2 328	2 363	2 181	-507	-19 %
	Guelph	3 663	3 698	4 040	4 280	4 341	678	19 %
	Kitchener (y compris Cambridge)	12 840	12 990	13 433	13 561	13 975	1 135	9 %
	London	10 692	10 404	11 683	10 719	11 247	555	5 %
	Owen Sound	2 833	2 961	3 172	3 197	3 100	267	9 %
	Sarnia	7 311	7 393	7 553	7 120	7 057	-254	-3 %
	St. Thomas	3 144	3 361	3 235	3 420	3 222	78	2 %
	Stratford	2 316	2 201	2 040	2 144	2 071	-245	-11 %
	Walkerton	1 836	1 931	1 726	1 630	1 828	-8	0 %
	Windsor	11 128	10 885	11 200	11 198	10 692	-436	-4 %
	Woodstock	5 674	5 595	5 889	6 348	6 262	588	10 %
Total Ouest		69 785	69 239	71 467	71 566	72 053	2 268	3 %
Total Ontario		317 308	316 960	315 852	313 470	313 728	-3 580	-1 %

1. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution.
2. Depuis la fin de l'année 2005-2006, les affaires de la famille qui étaient entendues au 1911, avenue Eglinton Est sont entendues au tribunal situé au 47, avenue Sheppard Est.
3. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille dans les 17 villes suivantes : Barrie (y compris Orillia), Bracebridge, Cobourg, Lindsay, Newmarket, Whitby (y compris Oshawa) et Peterborough dans la région du Centre-Est; St. Catharines et Hamilton dans la région du Centre-Ouest; Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth dans la région de l'Est; et enfin London dans la région de l'Ouest. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille dans les autres emplacements de la Cour. À ces endroits, la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.

SOURCE : FRANK

Cour supérieure de justice : aperçu des affaires de droit de la famille par région

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Ouest	2005-2006	7 264	16 071	5 045
	2006-2007	7 150	16 715	4 946
	2007-2008	6 926	15 838	4 793
	2008-2009	7 176	16 118	5 364
	2009-2010	7 264	16 138	5 411
Est	2005-2006	935	2 709	543
	2006-2007	868	2 822	559
	2007-2008	871	2 385	610
	2008-2009	961	2 229	539
	2009-2010	874	2 214	707
Nord-Est	2005-2006	1 852	5 204	1 677
	2006-2007	1 893	5 617	1 724
	2007-2008	1 923	5 225	1 497
	2008-2009	1 945	4 672	1 622
	2009-2010	1 900	4 795	1 843
Nord-Ouest	2005-2006	704	2 407	563
	2006-2007	713	2 345	722
	2007-2008	732	2 339	577
	2008-2009	701	2 246	661
	2009-2010	690	2 235	729
Toronto	2005-2006	11 758	18 950	5 493
	2006-2007	12 029	19 881	6 172
	2007-2008	11 258	19 473	6 431
	2008-2009	10 404	17 617	7 098
	2009-2010	10 928	17 303	6 906

Cour supérieure de justice : aperçu des affaires de droit de la famille par région (suite)

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Ouest	2005-2006	5 969	17 135	4 027
	2006-2007	5 960	18 163	3 833
	2007-2008	5 811	17 822	4 036
	2008-2009	6 245	17 923	4 345
	2009-2010	6 060	17 165	4 657
Ontario	2005-2006	28 482	62 476	17 349
	2006-2007	28 613	65 543	17 956
	2007-2008	27 521	63 082	17 944
	2008-2009	27 432	60 805	19 629
	2009-2010	27 716	59 850	20 252

1. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels portés de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice, et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution.
3. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.
4. Les causes entendues dans la région du Centre-Est, à deux emplacements dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton), à sept emplacements dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth) et à un emplacement dans la région de l'Ouest (London) le sont par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

SOURCE : FRANK

Cour supérieure de justice : nouvelles affaires de droit de la famille

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
Centre-Ouest	Brampton	3 838	3 752	3 541	3 799	3 923	85	2 %
	Brantford	465	540	468	489	504	39	8 %
	Cayuga	191	187	173	153	162	-29	-15 %
	Milton	1 460	1 379	1 442	1 476	1 415	-45	-3 %
	Orangeville	244	232	243	229	211	-33	-14 %
	Simcoe	228	247	216	212	205	-23	-10 %
	Welland (y compris Niagara Falls)	838	813	843	818	844	6	1 %
Total Centre-Ouest		7 264	7 150	6 926	7 176	7 264	0	0 %
Est	Belleville	482	507	503	561	496	14	3 %
	Pembroke	344	318	320	351	329	-15	-4 %
	Pictou	109	43	48	49	49	-60	-55 %
Total Est		935	868	871	961	874	-61	-7 %
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	294	297	267	303	289	-5	-2 %
	Gore Bay	17	19	32	28	26	9	53 %
	Haileybury	113	98	112	90	91	-22	-19 %
	North Bay	286	322	323	324	276	-10	-3 %
	Parry Sound	98	83	109	91	94	-4	-4 %
	Sault Ste. Marie	486	436	438	420	436	-50	-10 %
	Sudbury	558	638	642	689	688	130	23 %
Total Nord-Est		1 852	1 893	1 923	1 945	1 900	48	3 %
Nord-Ouest	Fort Frances	50	46	52	62	62	12	24 %
	Kenora	155	151	167	148	163	8	5 %
	Thunder Bay	499	516	513	491	465	-34	-7 %
Total Nord-Ouest		704	713	732	701	690	-14	-2 %
Toronto	393, avenue University	11 758	12 029	11 258	10 404	10 928	-830	-7 %
Total Toronto		11 758	12 029	11 258	10 404	10 928	-830	-7 %
Ouest	Chatham	339	346	334	316	345	6	2 %
	Goderich	163	171	124	151	139	-24	-15 %
	Guelph	605	602	526	614	554	-51	-8 %
	Kitchener (y compris Cambridge)	1 526	1 512	1 552	1 565	1 527	1	0 %
	Owen Sound	302	355	327	323	280	-22	-7 %
	Sarnia	487	495	412	478	428	-59	-12 %
	St. Thomas	375	368	341	364	341	-34	-9 %
	Stratford	200	223	208	200	213	13	7 %
	Walkerton	161	192	167	178	175	14	9 %
	Windsor	1 363	1 319	1 427	1 634	1 640	277	20 %
	Woodstock	448	377	393	422	418	-30	-7 %
Total Ouest		5 969	5 960	5 811	6 245	6 060	91	2 %
Total Ontario		28 482	28 613	27 521	27 432	27 716	-766	-3 %

1. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification, les appels portés de la Cour de justice de l'Ontario à la Cour supérieure de justice et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
2. Les causes entendues dans la région du Centre-Est, à deux emplacements dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton), à sept emplacements dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth) et à un emplacement dans la région de l'Ouest (London) le sont par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

SOURCE : FRANK

Cour supérieure de justice : événements entendus en droit de la famille

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
Centre-Ouest	Brampton	7 424	8 123	7 273	7 461	7 564	140	2 %
	Brantford	1 305	1 279	1 206	1 174	1 140	-165	-13 %
	Cayuga	446	425	439	348	360	-86	-19 %
	Milton	3 480	3 203	3 210	3 654	3 559	79	2 %
	Orangeville	429	593	576	609	558	129	30 %
	Simcoe	655	649	619	419	495	-160	-24 %
	Welland (y compris Niagara Falls)	2 332	2 443	2 515	2 453	2 462	130	6 %
Total Centre-Ouest		16 071	16 715	15 838	16 118	16 138	67	0 %
Est	Belleville	1 049	1 096	1 074	1 110	1 159	110	10 %
	Pembroke	1 429	1 548	1 154	987	957	-472	-33 %
	Pictou	231	178	157	132	98	-133	-58 %
Total Est		2 709	2 822	2 385	2 229	2 214	-495	-18 %
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	681	806	671	647	719	38	6 %
	Gore Bay	38	43	64	55	62	24	63 %
	Haileybury	339	295	226	206	192	-147	-43 %
	North Bay	643	713	659	657	634	-9	-1 %
	Parry Sound	294	221	230	203	171	-123	-42 %
	Sault Ste. Marie	1 755	1 574	1 496	1 288	1 421	-334	-19 %
	Sudbury	1 454	1 965	1 879	1 616	1 596	142	10 %
Total Nord-Est		5 204	5 617	5 225	4 672	4 795	-409	-8 %
Nord-Ouest	Fort Frances	250	185	219	233	257	7	3 %
	Kenora	519	413	396	396	492	-27	-5 %
	Thunder Bay	1 638	1 747	1 724	1 617	1 486	-152	-9 %
Total Nord-Ouest		2 407	2 345	2 339	2 246	2 235	-172	-7 %
Toronto	393, avenue University	18 950	19 881	19 473	17 617	17 303	-1 647	-9 %
Total Toronto		18 950	19 881	19 473	17 617	17 303	-1 647	-9 %
Ouest	Chatham	1 096	1 041	1 048	1 035	993	-103	-9 %
	Goderich	547	750	586	640	567	20	4 %
	Guelph	1 316	1 291	1 286	1 421	1 393	77	6 %
	Kitchener (y compris Cambridge)	3 740	3 483	3 382	3 209	3 172	-568	-15 %
	Owen Sound	648	737	661	717	680	32	5 %
	Sarnia	1 721	1 787	2 260	2 171	2 329	608	35 %
	St. Thomas	1 159	1 348	1 196	1 294	1 102	-57	-5 %
	Stratford	555	609	587	507	606	51	9 %
	Walkerton	392	486	464	389	482	90	23 %
	Windsor	4 764	5 372	5 103	5 191	4 513	-251	-5 %
	Woodstock	1 197	1 259	1 249	1 349	1 328	131	11 %
Total Ouest		17 135	18 163	17 822	17 923	17 165	30	0 %
Total Ontario		62 476	65 543	63 082	60 805	59 850	-2 626	-4 %

1. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution.
2. Les causes entendues dans la région du Centre-Est, à deux emplacements dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton), à sept emplacements dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth) et à un emplacement dans la région de l'Ouest (London) le sont par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

SOURCE : FRANK

Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : aperçu des affaires de droit de la famille par région

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2005-2006	14 403	52 515	16 834
	2006-2007	14 613	52 330	15 310
	2007-2008	14 380	52 731	15 410
	2008-2009	14 268	52 965	16 882
	2009-2010	14 225	52 872	18 254
Centre-Ouest	2005-2006	5 625	18 884	7 653
	2006-2007	5 159	18 943	7 225
	2007-2008	4 873	17 874	6 768
	2008-2009	5 117	18 052	6 438
	2009-2010	5 087	19 324	7 292
Est	2005-2006	9 250	28 153	10 051
	2006-2007	8 859	27 240	9 510
	2007-2008	9 150	26 676	9 677
	2008-2009	9 140	25 253	8 930
	2009-2010	9 072	25 470	8 207
Ouest	2005-2006	3 391	10 692	2 182
	2006-2007	3 140	10 404	2 599
	2007-2008	2 968	11 683	2 454
	2008-2009	3 233	10 719	2 999
	2009-2010	3 445	11 247	3 240
Ontario	2005-2006	32 669	110 244	36 721
	2006-2007	31 771	108 917	34 644
	2007-2008	31 371	108 964	34 309
	2008-2009	31 758	106 989	35 249
	2009-2010	31 829	108 913	36 992

1. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution.
3. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.
4. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille dans les 17 villes suivantes : Barrie (y compris Orillia), Bracebridge, Cobourg, Lindsay, Newmarket, Whitby (y compris Oshawa) et Peterborough dans la région du Centre-Est; St. Catharines et Hamilton dans la région du Centre-Ouest; Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth dans la région de l'Est; et enfin London dans la région de l'Ouest. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille dans les autres emplacements de la Cour. À ces endroits, la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.

SOURCE : FRANK

Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : nouvelles affaires de droit de la famille

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
Centre-Est	Barrie (y compris Orillia)	3 210	3 367	3 225	3 290	3 440	230	7 %
	Bracebridge	471	514	541	486	479	8	2 %
	Cobourg	666	673	612	697	597	-69	-10 %
	Lindsay	701	754	662	703	674	-27	-4 %
	Newmarket	3 271	3 493	3 705	3 536	3 682	411	13 %
	Peterborough	1 038	962	977	1 002	1 019	-19	-2 %
	Whitby (y compris Oshawa)	5 046	4 850	4 658	4 554	4 334	-712	-14 %
Total Centre-Est		14 403	14 613	14 380	14 268	14 225	-178	-1 %
Centre-Ouest	Hamilton	3 969	3 648	3 515	3 798	3 642	-327	-8 %
	St. Catharines	1 656	1 511	1 358	1 319	1 445	-211	-13 %
Total Centre-Ouest		5 625	5 159	4 873	5 117	5 087	-538	-10 %
Est	Brockville	691	672	664	652	681	-10	-1 %
	Cornwall	1 043	1 064	1 120	1 264	1 273	230	22 %
	Kingston	1 203	1 227	1 054	1 021	1 090	-113	-9 %
	L'Orignal	495	457	470	550	527	32	6 %
	Napanee	246	292	328	321	278	32	13 %
	Ottawa	5 059	4 666	5 054	4 840	4 751	-308	-6 %
	Perth	513	481	460	492	472	-41	-8 %
Total Est		9 250	8 859	9 150	9 140	9 072	-178	-2 %
Ouest	London	3 391	3 140	2 968	3 233	3 445	54	2 %
Total Ouest		3 391	3 140	2 968	3 233	3 445	54	2 %
Total Ontario		32 669	31 771	31 371	31 758	31 829	-840	-3 %

1. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
2. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille dans les 17 villes suivantes : Barrie (y compris Orillia), Bracebridge, Cobourg, Lindsay, Newmarket, Whitby (y compris Oshawa) et Peterborough dans la région du Centre-Est; St. Catharines et Hamilton dans la région du Centre-Ouest; Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth dans la région de l'Est; et enfin London dans la région de l'Ouest. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille dans les autres emplacements de la Cour. À ces endroits, la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.

SOURCE : FRANK

Cour de la famille de la Cour supérieure de justice : événements entendus en droit de la famille

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
Centre-Est	Barrie (y compris Orillia)	10 644	11 077	11 703	11 707	11 527	883	8 %
	Bracebridge	1 669	1 495	1 569	1 433	1 516	-153	-9 %
	Cobourg	2 366	2 373	2 356	2 493	2 482	116	5 %
	Lindsay	3 049	2 929	3 110	3 092	3 299	250	8 %
	Newmarket	11 182	12 477	13 747	13 049	12 645	1 463	13 %
	Peterborough	4 408	4 175	3 971	4 095	4 540	132	3 %
	Whitby (y compris Oshawa)	19 197	17 804	16 275	17 096	16 863	-2 334	-12 %
Total Centre-Est		52 515	52 330	52 731	52 965	52 872	357	1 %
Centre-Ouest	Hamilton	13 497	13 795	12 805	12 694	13 541	44	0 %
	St. Catharines	5 387	5 148	5 069	5 358	5 783	396	7 %
Total Centre-Ouest		18 884	18 943	17 874	18 052	19 324	440	2 %
Est	Brockville	2 573	2 565	2 561	2 560	2 804	231	9 %
	Cornwall	2 600	2 604	2 707	2 794	2 798	198	8 %
	Kingston	3 797	3 800	3 536	3 320	3 458	-339	-9 %
	L'Orignal	1 547	1 233	1 674	1 631	1 722	175	11 %
	Napanee	852	896	1 001	1 028	1 086	234	27 %
	Ottawa	15 298	14 451	13 728	12 437	12 066	-3 232	-21 %
	Perth	1 486	1 691	1 469	1 483	1 536	50	3 %
Total Est		28 153	27 240	26 676	25 253	25 470	-2 683	-10 %
Ouest	London	10 692	10 404	11 683	10 719	11 247	555	5 %
Total Ouest		10 692	10 404	11 683	10 719	11 247	555	5 %
Total Ontario		110 244	108 917	108 964	106 989	108 913	-1 331	-1 %

1. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution.
2. La division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice entend toutes les affaires de la famille dans les 17 villes suivantes : Barrie (y compris Orillia), Bracebridge, Cobourg, Lindsay, Newmarket, Whitby (y compris Oshawa) et Peterborough dans la région du Centre-Est; St. Catharines et Hamilton dans la région du Centre-Ouest; Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth dans la région de l'Est; et enfin London dans la région de l'Ouest. La Cour supérieure de justice et la Cour de justice de l'Ontario entendent les affaires de la famille dans les autres emplacements de la Cour. À ces endroits la Cour qui entend l'affaire est déterminée en fonction des types de demandes qui sont adressées dans l'affaire.

SOURCE : FRANK

Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Ouest	2005-2006	6 742	25 662	8 182
	2006-2007	6 372	25 480	8 325
	2007-2008	6 079	25 145	8 629
	2008-2009	6 242	26 693	8 423
	2009-2010	6 367	27 035	8 782
Est	2005-2006	2 148	11 705	1 697
	2006-2007	1 956	11 811	1 764
	2007-2008	1 786	11 643	1 801
	2008-2009	1 679	10 575	1 934
	2009-2010	1 616	9 365	1 835
Nord-Est	2005-2006	3 663	21 832	4 338
	2006-2007	3 346	22 466	4 326
	2007-2008	3 207	22 028	4 295
	2008-2009	3 373	21 401	4 460
	2009-2010	3 330	21 323	4 940
Nord-Ouest	2005-2006	1 480	7 463	1 525
	2006-2007	1 291	6 459	1 376
	2007-2008	1 224	6 348	1 200
	2008-2009	1 204	7 079	1 585
	2009-2010	1 093	7 601	1 432
Toronto	2005-2006	8 259	35 968	8 256
	2006-2007	7 675	35 612	9 328
	2007-2008	7 714	36 680	8 310
	2008-2009	7 599	37 004	9 300
	2009-2010	7 091	36 000	9 060
Ouest	2005-2006	7 319	41 958	8 798
	2006-2007	7 150	40 672	8 983
	2007-2008	6 786	41 962	9 327
	2008-2009	6 951	42 924	9 426
	2009-2010	7 111	43 641	9 974

Cour de justice de l'Ontario : aperçu des affaires de droit de la famille par région (suite)

Région	Exercice financier	Nouvelles affaires	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Ontario	2005-2006	29 611	144 588	32 796
	2006-2007	27 790	142 500	34 102
	2007-2008	26 796	143 806	33 562
	2008-2009	27 048	145 676	35 129
	2009-2010	26 608	144 965	36 024

1. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution.
3. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.
4. La Cour supérieure de justice n'entend aucune affaire de la famille aux endroits suivants : dans la région du Centre-Est; à sept emplacements de la Cour dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth); à deux emplacements de la Cour dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton) et enfin à un emplacement de la Cour dans la région de l'Ouest (London). À ces emplacements, toutes les affaires de la famille sont entendues par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.

SOURCE : FRANK

Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
Centre-Ouest	Brampton	3 069	2 898	2 720	2 923	3 021	-48	-2 %
	Brantford	986	916	932	949	936	-50	-5 %
	Cayuga	171	171	159	152	158	-13	-8 %
	Milton	753	726	752	705	768	15	2 %
	Orangeville	245	251	249	255	240	-5	-2 %
	Simcoe	337	294	249	250	288	-49	-15 %
	Welland (y compris Niagara Falls)	1 181	1 116	1 018	1 008	956	-225	-19 %
Total Centre-Ouest		6 742	6 372	6 079	6 242	6 367	-375	-6 %
Est	Belleville	1 471	1 240	1 117	1 069	1 057	-414	-28 %
	Pembroke	527	579	536	480	443	-84	-16 %
	Picton	150	137	133	130	116	-34	-23 %
Total Est		2 148	1 956	1 786	1 679	1 616	-532	-25 %
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	644	561	552	594	538	-106	-16 %
	Gore Bay	194	184	144	136	106	-88	-45 %
	Haileybury (y compris Kirkland Lake)	155	167	149	155	140	-15	-10 %
	North Bay	669	615	660	760	759	90	13 %
	Parry Sound	193	189	151	210	205	12	6 %
	Sault Ste. Marie (y compris Elliot Lake)	645	586	528	529	505	-140	-22 %
	Sudbury (y compris Espanola)	1 163	1 044	1 023	989	1 077	-86	-7 %
Total Nord-Est		3 663	3 346	3 207	3 373	3 330	-333	-9 %
Nord-Ouest	Fort Frances	68	55	70	79	63	-5	-7 %
	Kenora (y compris Dryden and Red Lake)	414	364	286	273	228	-186	-45 %
	Thunder Bay	998	872	868	852	802	-196	-20 %
Total Nord-Ouest		1 480	1 291	1 224	1 204	1 093	-387	-26 %
Toronto	1911, avenue Eglinton	1 964	0	0	0	0	-1 964	-100 %
	311, rue Jarvis	2 406	2 198	2 314	2 235	2 017	-389	-16 %
	47, avenue Sheppard Est	3 889	5 477	5 400	5 364	5 074	1 185	30 %
Total Toronto		8 259	7 675	7 714	7 599	7 091	-1 168	-14 %

Cour de justice de l'Ontario : nouvelles affaires de droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
Ouest	Chatham	730	602	616	605	632	-98	-13 %
	Goderich	206	193	166	213	157	-49	-24 %
	Guelph	590	637	606	653	600	10	2 %
	Kitchener (y compris Cambridge)	2 008	2 151	2 116	2 287	2 174	166	8 %
	Owen Sound	335	392	349	342	422	87	26 %
	Sarnia	672	622	567	579	600	-72	-11 %
	St. Thomas	411	367	391	427	495	84	20 %
	Stratford	356	323	279	283	316	-40	-11 %
	Walkerton	231	215	168	189	193	-38	-16 %
	Windsor	1 132	999	944	828	929	-203	-18 %
	Woodstock	648	649	584	545	593	-55	-8 %
Total Ouest		7 319	7 150	6 786	6 951	7 111	-208	-3 %
Total Ontario		29 611	27 790	26 796	27 048	26 608	-3 003	-10 %

1. Les nouvelles procédures incluent les requêtes, les motions en modification et les demandes adressées à des tribunaux extra-provinciaux concernant des témoignages dans des affaires de garde ou de droit d'accès. Les procédures d'exécution et les demandes visant une dispense des frais ne constituent pas de nouvelles procédures.
2. La Cour supérieure de justice n'entend aucune affaire de la famille aux endroits suivants : dans la région du Centre-Est; à sept emplacements de la Cour dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth); à deux emplacements de la Cour dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton) et enfin à un emplacement de la Cour dans la région de l'Ouest (London). À ces emplacements, toutes les affaires de la famille sont entendues par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.
3. Depuis la fin de l'année 2005-2006, les affaires de la famille qui étaient entendues au 1911, avenue Eglinton Est sont entendues au tribunal situé au 47, avenue Sheppard Est.

SOURCE : FRANK

Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
Centre-Ouest	Brampton	11 965	11 666	11 960	12 675	13 263	1 298	11 %
	Brantford	3 640	3 666	3 927	4 203	4 207	567	16 %
	Cayuga	683	670	605	626	610	-73	-11 %
	Milton	2 737	2 775	2 804	2 835	2 834	97	4 %
	Orangeville	1 107	1 141	1 136	1 193	1 182	75	7 %
	Simcoe	1 921	1 893	1 226	1 275	1 453	-468	-24 %
	Welland (y compris Niagara Falls)	3 609	3 669	3 487	3 886	3 486	-123	-3 %
Total Centre-Ouest		25 662	25 480	25 145	26 693	27 035	1 373	5 %
Est	Belleville	7 306	7 489	7 266	6 365	5 831	-1 475	-20 %
	Pembroke	3 648	3 705	3 710	3 511	3 023	-625	-17 %
	Picton	751	617	667	699	511	-240	-32 %
Total Est		11 705	11 811	11 643	10 575	9 365	-2 340	-20 %
Nord-Est	Cochrane (y compris Timmins)	3 809	3 230	3 285	3 650	3 564	-245	-6 %
	Gore Bay	866	811	696	494	445	-421	-49 %
	Haileybury (y compris Kirkland Lake)	712	817	644	636	672	-40	-6 %
	North Bay	4 015	4 612	4 609	4 363	4 118	103	3 %
	Parry Sound	1 490	1 284	1 047	1 078	1 383	-107	-7 %
	Sault Ste. Marie (y compris Elliot Lake)	4 299	4 761	4 750	4 871	4 894	595	14 %
	Sudbury (y compris Espanola)	6 641	6 951	6 997	6 309	6 247	-394	-6 %
Total Nord-Est		21 832	22 466	22 028	21 401	21 323	-509	-2 %
Nord-Ouest	Fort Frances	380	334	294	409	355	-25	-7 %
	Kenora (y compris Dryden and Red Lake)	1 923	1 532	1 312	1 217	1 071	-852	-44 %
	Thunder Bay	5 160	4 593	4 742	5 453	6 175	1 015	20 %
Total Nord-Ouest		7 463	6 459	6 348	7 079	7 601	138	2 %
Toronto	1911, avenue Eglinton	10 324	0	0	0	0	-10 324	-100 %
	311, rue Jarvis	12 501	12 158	12 525	11 702	10 947	-1 554	-12 %
	47, avenue Sheppard Est	13 143	23 454	24 155	25 302	25 053	11 910	91 %
Total Toronto		35 968	35 612	36 680	37 004	36 000	32	0 %

Cour de justice de l'Ontario : événements entendus en droit de la famille (suite)

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
Ouest	Chatham	4 564	4 183	4 120	4 551	5 084	520	11 %
	Goderich	2 141	1 846	1 742	1 723	1 614	-527	-25 %
	Guelph	2 347	2 407	2 754	2 859	2 948	601	26 %
	Kitchener (y compris Cambridge)	9 100	9 507	10 051	10 352	10 803	1 703	19 %
	Owen Sound	2 185	2 224	2 511	2 480	2 420	235	11 %
	Sarnia	5 590	5 606	5 293	4 949	4 728	-862	-15 %
	St. Thomas	1 985	2 013	2 039	2 126	2 120	135	7 %
	Stratford	1 761	1 592	1 453	1 637	1 465	-296	-17 %
	Walkerton	1 444	1 445	1 262	1 241	1 346	-98	-7 %
	Windsor	6 364	5 513	6 097	6 007	6 179	-185	-3 %
	Woodstock	4 477	4 336	4 640	4 999	4 934	457	10 %
Total Ouest		41 958	40 672	41 962	42 924	43 641	1 683	4 %
Total Ontario		144 588	142 500	143 806	145 676	144 965	377	0 %

1. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements) et les événements entendus dans le cadre des procédures d'exécution.
2. La Cour supérieure de justice n'entend aucune affaire de la famille aux endroits suivants : dans la région du Centre-Est; à sept emplacements de la Cour dans la région de l'Est (Brockville, Cornwall, Kingston, L'Orignal, Napanee, Ottawa et Perth); à deux emplacements de la Cour dans la région du Centre-Ouest (St. Catharines et Hamilton) et enfin à un emplacement de la Cour dans la région de l'Ouest (London). À ces emplacements, toutes les affaires de la famille sont entendues par la division de la Cour de la famille de la Cour supérieure de justice.
3. Depuis la fin de l'année 2005-2006, les affaires de la famille qui étaient entendues au 1911, avenue Eglinton Est sont entendues au tribunal situé au 47, avenue Sheppard Est.

SOURCE : FRANK

Cour des petites créances : aperçu des affaires par région

Région	Exercice financier	Demandes déposées	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Centre-Est	2005-2006	13 250	15 778	5 041
	2006-2007	11 524	13 987	4 807
	2007-2008	11 135	14 686	5 144
	2008-2009	11 592	14 588	5 714
	2009-2010	12 269	14 558	6 157
Centre-Ouest	2005-2006	16 271	19 861	6 524
	2006-2007	15 036	18 343	6 879
	2007-2008	14 910	18 525	6 801
	2008-2009	15 436	17 888	7 224
	2009-2010	15 198	18 486	7 538
Est	2005-2006	8 848	7 628	3 102
	2006-2007	8 359	6 925	2 965
	2007-2008	7 308	7 384	3 191
	2008-2009	6 519	8 456	3 111
	2009-2010	6 332	7 441	2 833
Nord-Est	2005-2006	3 562	3 525	1 672
	2006-2007	3 048	3 432	1 472
	2007-2008	2 761	2 830	1 374
	2008-2009	2 765	2 649	1 378
	2009-2010	2 908	2 684	1 315
Nord-Ouest	2005-2006	1 877	952	558
	2006-2007	1 532	1 008	354
	2007-2008	1 319	831	470
	2008-2009	1 401	832	403
	2009-2010	1 557	754	420

Cour des petites créances : aperçu des affaires par région (suite)

Région	Exercice financier	Demandes déposées	Événements entendus	Heures d'activité des salles d'audience
Toronto	2005-2006	17 171	28 997	11 174
	2006-2007	15 951	24 937	11 690
	2007-2008	14 660	24 962	9 359
	2008-2009	15 512	25 369	10 919
	2009-2010	15 697	25 494	10 786
Ouest	2005-2006	14 320	11 258	4 469
	2006-2007	13 413	11 246	3 771
	2007-2008	11 540	10 869	3 295
	2008-2009	10 528	10 434	4 097
	2009-2010	10 293	9 765	4 053
Ontario	2005-2006	75 299	87 999	32 540
	2006-2007	68 863	79 878	31 937
	2007-2008	63 633	80 087	29 635
	2008-2009	63 753	80 216	32 846
	2009-2010	64 254	79 182	33 101

1. Les affaires reçues incluent tous les nouveaux dossiers qui sont ouverts à l'exception des dossiers concernant des dossiers d'application de la loi et des demandes visant une dispense des frais.
2. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris les ajournements).
3. Les heures d'activité des salles d'audience correspondent aux heures d'utilisation des salles d'audience; elles ne tiennent pas compte des heures de travail des officiers de justice ou du personnel du tribunal.

SOURCE : FRANK

Cour des petites créances : demandes déposées

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
Centre-Est	Barrie	2 218	1 915	1 867	1 901	2 030	-188	-8 %
	Bracebridge	444	391	380	409	390	-54	-12 %
	Cobourg	488	335	318	306	345	-143	-29 %
	Lindsay (y compris Minden)	551	466	437	359	374	-177	-32 %
	Newmarket	1 038	967	922	913	995	-43	-4 %
	Orillia	395	382	364	380	376	-19	-5 %
	Peterborough	602	550	550	595	554	-48	-8 %
	Richmond Hill	4 801	3 842	3 770	3 993	4 236	-565	-12 %
	Whitby (y compris Oshawa)	2 713	2 676	2 527	2 736	2 969	256	9 %
Total Centre-Est		13 250	11 524	11 135	11 592	12 269	-981	-7 %
Centre-Ouest	Brampton	7 249	6 732	6 735	7 453	7 097	-152	-2 %
	Brantford	813	706	769	690	679	-134	-16 %
	Burlington	799	749	552	702	852	53	7 %
	Cayuga	171	175	184	163	203	32	19 %
	Hamilton	2 927	2 790	2 726	2 625	2 741	-186	-6 %
	Milton	530	485	489	491	585	55	10 %
	Oakville	661	597	610	625	398	-263	-40 %
	Orangeville	344	323	282	304	261	-83	-24 %
	Simcoe	291	352	310	245	243	-48	-16 %
	St. Catharines	1 718	1 311	1 129	985	971	-747	-43 %
	Welland	768	816	1 124	1 153	1 168	400	52 %
Total Centre-Ouest		16 271	15 036	14 910	15 436	15 198	-1 073	-7 %
Est	Alexandria	101	99	96	101	75	-26	-26 %
	Belleville	762	794	678	646	594	-168	-22 %
	Brockville	535	427	479	404	426	-109	-20 %
	Cornwall (y compris Iroquois)	441	412	414	393	349	-92	-21 %
	Kingston (y compris Sharbot Lake)	749	599	532	519	489	-260	-35 %
	L'Orignal	405	411	404	429	389	-16	-4 %
	Morrisburg	95	69	49	54	60	-35	-37 %
	Napanee (y compris Kalader)	143	168	141	143	148	5	3 %
	Ottawa	4 801	4 515	3 841	3 064	3 126	-1 675	-35 %
	Pembroke	266	368	208	233	213	-53	-20 %
	Perth	290	252	257	299	243	-47	-16 %
	Picton	117	99	99	107	86	-31	-26 %
	Renfrew	143	146	110	127	134	-9	-6 %
Total Est		8 848	8 359	7 308	6 519	6 332	-2 516	-28 %
Nord-Est	Burk's Falls	0	74	30	0	0	0	
	Cochrane	158	115	109	60	66	-92	-58 %
	Elliot Lake	74	74	57	57	68	-6	-8 %
	Englehart	28	97	0	0	0	-28	-100 %
	Gore Bay	47	37	32	29	27	-20	-43 %

Cour des petites créances : demandes déposées (suite)

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
Nord-Est	Haileybury	121	173	93	91	80	-41	-34 %
	Kapuskasing	204	191	167	159	160	-44	-22 %
	Kirkland Lake	90	76	93	84	93	3	3 %
	North Bay	558	469	380	450	485	-73	-13 %
	Parry Sound	191	111	175	158	210	19	10 %
	Sault Ste. Marie	605	523	536	515	477	-128	-21 %
	Sturgeon Falls	0	2	1	0	0	0	0 %
	Sudbury	1 076	761	724	750	833	-243	-23 %
	Timmins	410	345	364	412	409	-1	0 %
Total Nord-Est		3 562	3 048	2 761	2 765	2 908	-654	-18 %
Nord-Ouest	Dryden	195	179	163	159	154	-41	-21 %
	Fort Frances	93	91	125	101	63	-30	-32 %
	Geraldton	71	49	29	33	16	-55	-77 %
	Kenora	156	112	136	91	112	-44	-28 %
	Nipigon	43	46	45	38	31	-12	-28 %
	Red Lake	41	51	27	28	28	-13	-32 %
	Thunder Bay	1 278	1 004	794	951	1 153	-125	-10 %
Total Nord-Ouest		1 877	1 532	1 319	1 401	1 557	-320	-17 %
Toronto	47, avenue Sheppard Est	17 171	15 951	14 660	15 512	15 697	-1 474	-9 %
Total Toronto		17 171	15 951	14 660	15 512	15 697	-1 474	-9 %
Ouest	Cambridge	946	785	690	778	688	-258	-27 %
	Chatham	655	563	568	494	465	-190	-29 %
	Goderich	327	273	182	208	175	-152	-46 %
	Guelph	837	822	688	673	779	-58	-7 %
	Kitchener	1 875	1 543	1 600	1 695	1 710	-165	-9 %
	London	2 321	2 217	1 906	1 989	1 864	-457	-20 %
	Owen Sound	495	512	452	475	476	-19	-4 %
	Sarnia	655	610	632	595	629	-26	-4 %
	St. Thomas	599	602	502	520	328	-271	-45 %
	Stratford	421	362	300	296	288	-133	-32 %
	Walkerton	309	312	286	270	295	-14	-5 %
	Windsor	4 294	4 364	3 219	2 057	2 091	-2 203	-51 %
	Woodstock	586	448	515	478	505	-81	-14 %
Total Ouest		14 320	13 413	11 540	10 528	10 293	-4 027	-28 %
Total Ontario		75 299	68 863	63 633	63 753	64 254	-11 045	-15 %

1. Les affaires reçues incluent tous les nouveaux dossiers qui sont ouverts à l'exception des dossiers concernant des dossiers d'application de la loi et des demandes visant une dispense des frais.

SOURCE : FRANK

Cour des petites créances : événements entendus

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
Centre-Est	Barrie	1 969	2 043	2 036	2 127	1 836	-133	-7 %
	Bracebridge	539	477	558	542	476	-63	-12 %
	Cobourg	508	471	412	409	381	-127	-25 %
	Lindsay (y compris Minden)	529	459	539	460	504	-25	-5 %
	Newmarket	1 291	1 061	1 043	1 105	1 076	-215	-17 %
	Orillia	155	286	356	377	321	166	107 %
	Peterborough	729	624	750	623	632	-97	-13 %
	Richmond Hill	7 617	5 869	5 924	5 639	6 044	-1 573	-21 %
	Whitby (y compris Oshawa)	2 441	2 697	3 068	3 306	3 288	847	35 %
Total Centre-Est		15 778	13 987	14 686	14 588	14 558	-1 220	-8 %
Centre-Ouest	Brampton	9 054	8 758	8 836	8 845	8 923	-131	-1 %
	Brantford	636	694	649	697	729	93	15 %
	Burlington	1 070	1 045	893	818	1 056	-14	-1 %
	Cayuga	184	263	261	225	231	47	26 %
	Hamilton	3 800	3 428	3 490	3 247	3 314	-486	-13 %
	Milton	766	597	632	617	748	-18	-2 %
	Oakville	1 129	935	865	829	892	-237	-21 %
	Orangeville	427	368	335	342	359	-68	-16 %
	Simcoe	274	322	339	292	227	-47	-17 %
	St. Catharines	1 673	1 337	1 345	1 032	1 001	-672	-40 %
	Welland	848	596	880	944	1 006	158	19 %
Total Centre-Ouest		19 861	18 343	18 525	17 888	18 486	-1 375	-7 %
Est	Alexandria	87	92	100	99	83	-4	-5 %
	Belleville	791	754	869	741	659	-132	-17 %
	Brockville	586	491	697	595	671	85	15 %
	Cornwall (y compris Iroquois)	438	321	351	322	328	-110	-25 %
	Kingston (y compris Sharbot Lake)	594	516	484	523	493	-101	-17 %
	L'original	426	460	409	457	403	-23	-5 %
	Morrisburg	40	73	49	37	52	12	30 %
	Napanee (y compris Kalader)	168	161	223	147	123	-45	-27 %
	Ottawa	3 599	3 281	3 533	4 833	3 934	335	9 %
	Pembroke	244	246	229	231	228	-16	-7 %
	Perth	262	276	193	252	258	-4	-2 %
	Picton	201	137	141	113	106	-95	-47 %
	Renfrew	192	117	106	106	103	-89	-46 %
Total Est		7 628	6 925	7 384	8 456	7 441	-187	-2 %

Cour des petites créances : événements entendus (suite)

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
Nord-Est	Burk's Falls	0	19	44	0	0	0	0 %
	Cochrane	115	136	92	90	47	-68	-59 %
	Elliot Lake	73	80	74	44	43	-30	-41 %
	Englehart	40	0	0	0	0	-40	-100 %
	Gore Bay	30	24	24	20	36	6	20 %
	Haileybury	81	115	160	80	83	2	2 %
	Kapuskasing	147	127	84	109	73	-74	-50 %
	Kirkland Lake	40	46	45	71	38	-2	-5 %
	North Bay	492	445	421	329	404	-88	-18 %
	Pary Sound	227	202	141	166	194	-33	-15 %
	Sault Ste. Marie	381	377	287	331	311	-70	-18 %
	Sturgeon Falls	0	0	1	0	0	0	0 %
	Sudbury	1 330	1 434	1 177	1 164	1 183	-147	-11 %
	Timmins	569	427	280	245	272	-297	-52 %
Total Nord-Est		3 525	3 432	2 830	2 649	2 684	-841	-24 %
Nord-Ouest	Dryden	74	59	27	96	60	-14	-19 %
	Fort Frances	35	39	55	26	17	-18	-51 %
	Geraldton	11	25	25	14	22	11	100 %
	Kenora	58	94	76	50	55	-3	-5 %
	Nipigon	56	32	20	23	16	-40	-71 %
	Red Lake	0	12	8	17	17	17	0 %
	Thunder Bay	718	747	620	606	567	-151	-21 %
Total Nord-Ouest		952	1 008	831	832	754	-198	-21 %
Toronto	47, avenue Sheppard Est	28 997	24 937	24 962	25 369	25 494	-3 503	-12 %
Total Toronto		28 997	24 937	24 962	25 369	25 494	-3 503	-12 %
Ouest	Cambridge	481	736	643	716	633	152	32 %
	Chatham	468	513	567	459	456	-12	-3 %
	Goderich	280	280	239	217	162	-118	-42 %
	Guelph	938	829	767	802	836	-102	-11 %
	Kitchener	1 679	1 689	1 710	1 781	1 754	75	4 %
	London	2 637	2 170	2 696	2 298	1 899	-738	-28 %
	Owen Sound	455	476	492	430	383	-72	-16 %
	Sarnia	489	551	540	494	477	-12	-2 %
	St. Thomas	539	622	524	523	383	-156	-29 %
	Stratford	337	347	289	230	215	-122	-36 %
	Walkerton	298	314	215	209	181	-117	-39 %
	Windsor	2 118	2 270	1 899	1 933	2 081	-37	-2 %
	Woodstock	539	449	288	342	305	-234	-43 %
Total Ouest		11 258	11 246	10 869	10 434	9 765	-1 493	-13 %

Cour des petites créances : événements entendus (suite)

Région	Emplacement	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10	Écart de 05-06 à 09-10	% d'écart de 05-06 à 09-10
Total Ontario		87 999	79 878	80 087	80 216	79 182	-8 817	-10 %

1. Les événements entendus incluent tous les événements inscrits au rôle et traités par un officier de justice qui préside (y compris ceux qui ont été ajournés par un officier de justice qui préside).

SOURCE : FRANK

Cour d'appel de l'Ontario : appels en matière criminelle

	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10
Appels en instance (au 1 ^{er} avril)	1 078	1 134	1 168	1 177	1 134
Appels qui se sont ajoutés	934	911	851	756	872
Appels à l'égard desquels une décision a été rendue	878	877	842	799	816
Appels en instance (au 31 mars)	1 134	1 168	1 177	1 134	1 190

SOURCE : Cour d'appel de l'Ontario

Cour d'appel : Appels en matière de droit civil et de droit de la famille

	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10
Appels en instance (au 1 ^{er} avril)	773	777	727	680	638
Appels qui se sont ajoutés	874	799	730	726	743
Appels à l'égard desquels une décision a été rendue	870	849	783	768	849
Appels en instance (au 31 mars)	777	727	680	638	526

SOURCE : Cour d'appel de l'Ontario

Cour d'appel : Requêtes entendues par un juge seul

	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10
Requêtes en droit civil et de la famille	391	421	444	409	392
Requêtes déposées par un avocat en droit criminel et en personne	441	361	417	368	378
Motions déposées par des détenus criminels auto-représentés	94	107	106	109	85
Nombre total de requêtes entendues par un juge seul	926	889	967	886	855

SOURCE : Cour d'appel de l'Ontario

Cour d'appel : Requêtes entendues par un juge seul à l'égard desquelles une décision a été rendue

	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10
Requêtes en droit civil et de la famille à l'égard desquelles une décision a été rendue	364	394	412	419	388
Requêtes déposées par un avocat en droit criminel et en personne à l'égard desquelles une décision a été rendue	421	351	372	368	402
Requêtes déposées par des détenus criminels auto-représentés à l'égard desquelles une décision a été rendue	96	103	100	100	87
Nombre total de requêtes entendues par un juge seul à l'égard desquelles une décision a été rendue	881	848	884	887	877

SOURCE : Cour d'appel de l'Ontario

Cour d'appel : Requêtes entendues par une formation

	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10
Requêtes en droit civil et de la famille	209	218	208	190	235
Requêtes déposées par un avocat en droit criminel et en personne	27	28	18	14	19
Motions déposées par des détenus criminels auto-représentés	15	17	11	13	12
Nombre total de requêtes entendues par un juge seul	251	263	237	217	266

SOURCE : Cour d'appel de l'Ontario

Cour d'appel : Requêtes entendues par une formation à l'égard desquelles une décision a été rendue

	05-06	06-07	07-08	08-09	09-10
Requêtes en droit civil et de la famille	195	213	188	217	221
Requêtes déposées par un avocat en droit criminel et en personne à l'égard desquelles une décision a été rendue	21	24	15	16	14
Requêtes déposées par des détenus criminels auto-représentés à l'égard desquelles une décision a été rendue	14	12	16	15	12
Nombre total de requêtes entendues par un juge seul à l'égard desquelles une décision a été rendue	230	249	219	248	247

SOURCE : Cour d'appel de l'Ontario

Inventaire des appels de détenus*

	2005	2006	2007	2008	2009	2010
janvier	235	212	278	291	302	307
février	249	212	289	288	306	308
mars	244	218	280	265	305	303
avril	251	231	310	269	292	301
mai	241	241	289	252	291	na**
juin	249	246	299	263	287	na
juillet	241	254	287	275	306	na
août	244	285	279	300	302	na
septembre	242	275	299	297	307	na
octobre	220	278	303	288	306	na
novembre	219	286	279	299	295	na
décembre	216	278	284	285	301	na

*Les statistiques reflètent l'année civile, du 1^{er} janvier au 31 décembre

**Les statistiques n'étaient pas disponibles au moment de la publication

SOURCE : Cour d'appel de l'Ontario